This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

Google

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 808,273

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN · LIBRARIES ·
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
ARTES · SCIENTIA · VERITAS
1817

MÉMOIRES HISTORIQUES,

I. Sur la Maiſon de Coucy, encore exiſtante.
II. Sur la véritable aventure de la Dame de Faïel.
III. Sur Euſtache de Saint-Pierre.

Par M. DE BELLOY,

CITOYEN DE CALAIS.

Prix 36 ſols.

A PARIS,
Chez DELALAIN, Libraire, rue de la Comédie Françaiſe.

M. DCC. LXX.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

AVERTISSEMENT.

CES Mémoires ſe vendaient d'abord chez la veuve Ducheſne : mais la véritable édition donnée par l'Auteur, ne ſe trouve actuellement à Paris que chez DELALAIN.

On peut annoncer ce petit Recueil comme le fruit des recherches les plus pénibles. Il contient un aſſez grand nombre de découvertes qui paraîtront peut-être curieuſes & intéreſſantes. Pluſieurs manuſcrits fort anciens, qui étaient reſtés inconnus juſqu'à ce jour, peuvent ſervir à jeter une lumière toute nouvelle ſur quelques points importans de notre hiſtoire ; par exemple, ſur le fameux Procès de Jaques de Coucy-Vervin après le Siége de Boulogne ; & ſur l'événement encore plus célèbre du Siége de Calais.

La véritable aventure de la Dame de Faïel, communément appelée Gabrielle de Vergy, était le fait le plus difficile à éclaircir, & peut-être le plus piquant à diſcuter. Un vieux manuſcrit qu'on vient de découvrir à la Bibliothèque du Roi, d'autres témoignages qui en appuient l'au-

thenticité, offriront dans le ſecond Mémoire un récit & des obſervations, que l'on a taché de rendre également agréables au Savant qui veut approfondir, & à l'Homme du monde qui ne veut que s'amuſer.

Mais de toutes ces découvertes, la plus heureuſe, ſans doute, eſt celle des précieux reſtes de la Maiſon de Coucy. Les ames Françaiſes ſe ſont émues à ce nom ſi glorieux pour la Patrie, & qui obtint ſi long-tems les hommages de ſa reconnaiſſance. Qu'elles vont voir avec plaiſir cette illuſtre famille ſurvivre aux plus triſtes révolutions, & l'Honneur triompher de la Fortune!

MÉMOIRE
HIST RIQUE
SUR L AISON DE COUCY,
ET
R LA BRANCHE DE VERVIN
ENCORE EXISTANTE.

L'OBJET principal de ce Mémoire est de prouver le fait intéressant que j'ai annoncé au Public, l'existence actuelle d'une branche de la Maison de Coucy ; branche digne de sa tige respectable, & qui remonte de mâle en mâle jusqu'à Raoul I, le Héros de ma Tragédie de *Gabrielle.* J'ai entrepris & suivi avec plaisir le genre de travail que ce Mémoire exigeait, & les recherches dans lesquelles il m'a engagé ; objets moins agréables sans doute que

Différens objets de ce Mémoire.

mes occupations ordinaires. Mais ce travail me devenait un devoir, d'après le plan que mon cœur m'a tracé : si j'ai consacré ma plume aux anciens Héros Français, leur race doit m'être encore plus chère que leur cendre. Dom Toussaint Duplessis, Bénédictin, qui écrivait sur la Maison de Coucy en 1728, dit dans sa note 36 : « On m'a assuré, l'année dernière, qu'il y » avait encore en Champagne un Gentilhomme » fort âgé, descendu en droite ligne, de père » en fils, de Thomas de Marle, aïeul de Raoul » de Coucy ». Il est singulier que cet Auteur n'ait pas été tenté de suivre la lumière qu'on lui montrait. Je rends grace à son indifférence ; il m'a laissé une gloire dont il pouvait s'emparer.

Au milieu de mes recherches, j'ai vû avec douleur la plûpart de nos Historiens, sur la foi l'un de l'autre, flétrir la mémoire d'un Coucy ; & s'associer en quelque sorte à ses persécuteurs, pour diffamer cet illustre infortuné, qu'ils auraient dû venger avec le plus grand éclat. Eh ! qui relevera l'innocence opprimée, qui lui donnera la faible consolation d'être enfin reconnue au tribunal de la postérité, si l'Histoire va encore fouiller la tombe des malheureux, en y gravant l'opprobre, en y répétant les arrêts de l'injustice ? Jacques de Coucy-Vervin a été traîné sur l'échaffaut par d'infâmes calomniateurs ; sa mémoire a été réhabilitée par un Monarque, fils du Roi même dont on avait surpris l'équité : & nos Historiens ont trouvé plus facile de croire que cette tache avait été lavée par égard pour le nom de Coucy, que de se donner la peine

de discuter les témoignages qui démontrent l'innocence de l'accusé. Je les ai recueillis, tous ces témoignages dispersés : j'en ai fait un corps de preuves que je crois inébranlable : j'espère qu'il servira un jour aux Écrivains amis de la vérité, & qu'il leur fera rétracter une condamnation presqu'aussi honteuse pour l'Historien qui la perpétuerait, que pour les Juges qui l'ont prononcée. J'ai cru servir l'Humanité, en offrant à ceux qui décident de la vie des hommes, un nouvel exemple de ces erreurs effrayantes qui changent en bourreaux de l'innocence les protecteurs que le Ciel arme pour la défendre. J'ai cru d'ailleurs devoir ce nouvel hommage à la Maison de Coucy ; Jacques de Vervin était le seul de cette race glorieuse que l'on eût accusé d'avoir mal servi la Patrie ; &, quoique le nom des Héros ne soit pas déshonoré par un traître, il est toujours heureux de ne pas compter de traître dans une famille de Héros.

Avant d'entrer dans ces détails, il est essentiel de donner une idée générale de la Maison de Coucy, & par ce moyen mon Mémoire sera divisé en trois Parties. 1°. Je parlerai de la première tige & de la branche aînée. 2°. De la branche de Vervin, & singulièrement de Jacques, décapité en 1549. 3°. De la branche de Coucy-Polecourt, sortie de celle de Vervin, & actuellement subsistante.

PREMIERE PARTIE.

NOTION générale de la Maiſon de Coucy, avec un petit détail de la première tige & de la branche aînée.

Ville de Coucy.

IL n'y a point de Français un peu inſtruit qui ne ſache que la Maiſon de Coucy a été l'une des plus illuſtres Maiſons du Royaume. La ville de Coucy, qui a donné ſon nom à cette grande famille, faiſait partie de l'ancien pays Laonois, & a depuis été réunie au Comté de Vermandois. Elle eſt dans une des plus belles & des plus heureuſes ſituations, ſur une montagne aſſez élevée. On regardait autrefois cette ville comme une très-forte place, & le château paſſait pour imprenable. Dans ce château avoit été bâtie une tour fameuſe que l'on voit encore preſque entière, au milieu des ruines de tous les autres édifices qu'elle défendait : elle a 172 pieds de hauteur & 305 de circonférence. Elle était entourée, à quelque diſtance, d'une forte muraille beaucoup moins haute, conſtruite de pierre dure, & qui avait dix-huit pieds d'épaiſſeur : cette muraille s'appelait *la chemiſe de la tour*. On ſent bien qu'avant l'invention de la poudre, il devait être preſque impoſſible de forcer & la tour & la muraille qui ſe protégeaient réciproquement. Le Cardinal Mazarin fit ſauter la mu-

raille en 1652, & la tour a été fendue de haut en bas par le grand tremblement de terre du 18 Septembre 1692. Mais elle n'en subsiste pas moins, comme un monument extraordinaire de l'industrie humaine & de la magnificence des anciens Seigneurs de Coucy.

Origine de la Maison de Coucy.

Ses Historiens.

Je ne m'égarerai point dans les songes de l'Alloüete, pour chercher l'origine de cette grande Maison. L'Alloüete est encore plus inexact dans les faits, qu'il n'est ridicule dans la manière dont il les raconte. Il se perd au fond de l'obscur labyrinthe qu'il se creuse à lui-même, & il ressemble assez à un écolier qui ne peut plus lire sa propre écriture : ses bévues sans nombre lui ont donné une sorte de célébrité, & il est devenu fameux par son discrédit. Les Auteurs sensés, tels que le savant Duchêne, le judicieux Don Toussaint Duplessis, & même l'abbréviateur Jovet, relevent ses erreurs à chaque page.

Albéric en 1042.

Ils ne remontent dans la recherche des anciens Seigneurs de Coucy que jusqu'à Albéric vivant en 1042 & 1059; mais dont la puissance attestait que sa Maison était déja ancienne. Ce fut lui qui fonda la riche Abbaye de Nogent sous Coucy, & il n'y a qu'un grand Seigneur qui ait pu entreprendre & achever un pareil établissement.

Dreux de Bove.

Il n'est pas bien certain si Albéric eut pour fils, ou pour gendre, Dreux de Bove, qui fut ainsi appelé du nom d'une terre qu'il possédait près d'Amiens. Mais Dreux fut père d'Enguerrand I, qui vivait en 1080 & qui mourut en

Enguerrand I. 1116. Cet Enguerrand était Comte d'Amiens; il joignit par son mariage la Seigneurie de la Fère à tous les autres biens de sa Maison. Son fils Thomas, fameux par ses exploits & par ses cruautés, y ajoûta encore les Seigneuries de Marle & de Montaigu.

Thomas de Marle.

Bévue de l'Allouëte.

L'ignorant l'Allouëte fait Enguerrand I, fils de Thomas de Marle. Cependant les histoires du tems sont remplies des plus grands détails sur Enguerrand I, & sur les guerres qu'il eut avec son fils Thomas, à l'instigation de Sibille, seconde femme d'Enguerrand, qui déshonora la vieillesse de ce Seigneur par son ambition cruelle & par ses galanteries scandaleuses. Il paraît donc incroyable qu'un Auteur, qui se constitue Historien de la Maison de Coucy, ait pu tomber dans une méprise aussi révoltante que celle de donner un fils pour père à son propre père.

Thomas de Marle est le premier qui ait pris le titre de *sire de Coucy par la grace de Dieu*, & en cela ses successeurs l'ont quelquefois imité.

Cruautés de Thomas de Marle.

L'Histoire nous offre une peinture affreuse de la barbarie de ce Seigneur; mais on peut croire que ses crimes ont été bien exagérés. Tant qu'il vécut, il fit la guerre aux Moines, & les Moines étaient les seuls Historiens du tems. Don Toussaint Duplessis remarque lui-même qu'on a souvent imputé à Thomas les crimes de ses voisins. D'ailleurs, il est à présumer que les Ecclésiastiques abusaient alors de leur autorité avec une tyrannie insupportable. Sans cela comment concevoir les cruautés atroces auxquelles le peuple, malgré le joug d'une super-

ſtition imbécile, s'emportait quelquefois contre les Miniſtres de la Religion ? Comment expliquer autrement le maſſacre de l'Evêque de Laon, le ſaccagement de ſa Ville & l'incendie de ſon Egliſe, racontés par l'Abbé Suger ? Thomas de Marle, ſelon cet Hiſtorien, ne prit aucune part à tant d'horreurs; mais il donna retraite à ceux qui les avaient commiſes & qui étaient pourſuivis par le Roi Louis le Gros. Cependant d'autres Écrivains ont accuſé Thomas de toutes ces abominations, & même d'avoir tué & mutilé l'Evêque de ſa propre main. J'avoue que Thomas paraît avoir été très-incrédule; mais le peuple & les ſoldats avaient une foi aveugle : & lorſqu'ils traitaient ainſi leur Evêque, celui qu'ils appelaient l'Oint du Seigneur, il faut néceſſairement que ſa conduite démentît à leurs yeux le titre ſacré qu'il portait. On a pouſſé le ridicule juſqu'à écrire que, lorſque Thomas de Marle, à l'article de la mort, leva la tête pour recevoir le viatique, un Diable inviſible lui tordit le cou. L'Abbé Suger était trop ſage pour répéter ce conte d'après la populace des Couvens.

Les Moines ont beaucoup loué Enguerrand II, qui reſtitua à pluſieurs Egliſes les biens dont Thomas ſon père les avait dépouillés. En général on reconnaît qu'Enguerrand II était réellement un homme vaillant, doux & vertueux. Il s'allia avec la Maiſon Royale en épouſant Agnès de Beaugenci, couſine germaine du Roi Louis le Jeune. Il mourut dans la ſeconde croi-

Enguerrand II.

ſade ; & elles furent toutes fatales à la Maiſon de Coucy.

Raoul I. Raoul I, le Héros de ma Tragédie, exige quelques détails ; d'autant plus qu'il eſt la ſouche d'où ſont ſorties les trois branches de ſa Maiſon.

Raoul, que les Hiſtoriens appellent ſouvent Raoul de Marle, Raoul de la Fère, parce qu'il habitait plus ordinairement ces deux châteaux que celui de Coucy, eſt toujours cité avec éloge dans les écrits de ſon tems. Il avait épouſé en premières noces la fille de Baudouin, Comte de Hainault : cette Princeſſe était tante de la Reine de France, femme de Philippe-Auguſte. On voit une belle preuve de la grandeur d'ame de Raoul de Coucy, dans la conduite qu'il tint, lorſque le Comte de Flandres, oncle & tuteur de Philippe-Auguſte, voulut s'emparer du Duché de Valois & du Comté de Vermandois, dont il ſe prétendait l'héritier légitime. Raoul fut le premier qui remontra au Roi l'injuſtice de cette prétention ; & qui lui donna le conſeil de s'y oppoſer les armes à la main. Il ſavait bien qu'au premier ſignal de la guerre, ſes Domaines ſeraient pillés & dévaſtés par le Comte de Flandres, qui, s'étant déja mis en poſſeſſion du Vermandois, entourait de toutes parts les terres de la Maiſon de Coucy : mais Raoul ſe ſacrifia pour ſon Maître ; il l'aida de toutes ſes troupes, & mérita la confiance, l'amitié même dont ce grand Roi l'honora toujours depuis cette époque.

Hiſtoire du Valois par M l'Abbé Carlier.

Nouvelles ſottiſes de l'Allouëte. L'Allouëte tombe encore ici dans une étrange

bévue. Il dit que Raoul de Coucy eut une armée de deux cent mille hommes, dans une querelle particulière qu'il fit au Comte de Flandres; que Philippe-Auguste donna des secours à Raoul; & que celui-ci remporta une victoire complette. Il y a là autant de sottises que de mots. C'est le Roi de France qui était en guerre avec le Comte de Flandres pour la souveraineté du Valois & du Vermandois; c'est Raoul qui amena ses vassaux à l'armée du Roi; cette armée entière n'était pas de cent mille hommes: il n'y eut pas de victoire remportée, puisqu'on ne donna point de bataille, & qu'après deux ou trois sièges les deux Princes s'accommodèrent à la tête de leurs armées. Le pauvre homme que ce l'Allouëte, Bailli de Vertus! il pouvait avoir les vertus d'un Bailli, mais certainement il n'avoit pas celles d'un Historien.

Alliances avec la maison Royale.

Coucy, aïant perdu sa femme, dont il n'avait eu que trois filles, le Roi lui fit contracter une double alliance avec les Princes de Dreux, cousins germains de Philippe-Auguste lui-même, & comme lui petit-fils de Louis le Gros. Raoul épousa Alix, sœur de Robert de Dreux, & donna en mariage à Robert, Yoland de Coucy sa fille aînée.

Avec la maison de Choiseul.

Il n'est pas indifférent d'observer après Duchêne, dans son Traité de la Maison de Coucy, édition de 1631, pages 114 & 215, que la fille de Robert de Dreux & d'Yoland de Coucy fut mariée à Renault ou Rainard de Choiseul, *duquel toute la famille de Choiseul est sortie*. Cela fait voir quelle était dès-lors l'illustration des

Choiſeuls, puiſque Renault épouſait une Princeſſe du Sang. L'alliance des familles de Choiſeul & de Coucy ne pouvait être plus glorieuſe; c'eſt par le ſang même de nos Rois qu'elles ont été unies. Cette alliance, après 500 ans, s'eſt encore renouvelée entre les deux Maiſons. Meſſieurs de Coucy de Bercy étaient parens du troiſième au cinquième degré de M. le Duc de Choiſeul, & du troiſième au quatrième de M. le Prince de Beauveau, comme aïant une aïeule commune, iſſue de la noble & ancienne famille de Ligny. *Voyez la Généalogie des Coucys, dans l'Armorial général.*

Raoul I était ſi puiſſant, que dès 1166, avant qu'il eût épouſé une petite-fille de France, il avait un Chambellan, un Bouteiller, & en un mot tous les grands Officiers qui ſont réſervés aux Maiſons Souveraines. Il ſe croiſa avec Philippe-Auguſte, & fut tué au ſiège d'Acre en 1191 : Don Touſſaint Dupleſſis dit *qu'il ne trouve rien de cette mort dans les Hiſtoriens des croiſades ; mais qu'il ne les a pas lus tous.* J'en ai lu moins que lui, mais j'ai vu dans la Chronique d'Albéric des trois Fontaines *Raoul de Marle* au nombre des Seigneurs Français tués devant Acre. Ainſi voilà une autorité certaine, & conforme d'ailleurs à la tradition conſervée dans l'Abbaye de Foigny, où ſon corps fut rapporté de Syrie.

Teſtament de Raoul I.

Avant de partir pour la Terre-Sainte, il prévoyait apparemment qu'il y trouverait le ſort de ſon père; il fit le partage de ſes biens entre les trois fils qu'il avait eus de ſon ſecond mariage.

Enguerrand, l'aîné, eut la plus grande partie des Domaines de sa Maison. Thomas, le second, eut les Seigneuries de Vervin, de Fontaines & de Landousies. Robert, le troisième, eut la Seigneurie de Pinon. On peut voir ce testament dans Duchesne, il est en Latin: il contient une substitution réciproque entre les trois enfans qui étaient alors en bas âge; mais malheureusement elle n'est point graduelle & ne s'étend pas jusqu'à leur postérité. Il est étrange que des familles puissantes ne songent pas à perpétuer leur splendeur par ce noble & juste secours que la Loi leur donne: pourquoi hasarder de laisser passer ses biens dans une autre Maison, & d'illustrer un nom étranger, tant qu'on pourra avoir des descendans mâles & des héritiers de son nom? Les substitutions renouvelées avec soin dans les différens degrés, auraient conservé à la Maison de Coucy tous ses biens, & à la France un de ses meilleurs appuis: car les anciennes familles sont les plus sûrs & les plus fidèles soutiens d'un État: voilà pourquoi les Romains s'attachèrent à les maintenir dans tout leur lustre par la loi des substitutions.

Division des trois branches.

Suivons actuellement les trois branches.

Branche aînée. Enguerrand III.

Enguerrand III, surnommé le Grand, succéda à son père Raoul, dans les Seigneuries de Coucy, de la Fère, de Marle, &c. Ce fut lui qui fit bâtir le superbe château de Coucy & la tour dont j'ai parlé en commençant. Il embellit & fortifia la ville. Il releva les châteaux de Marle, de la Fère; augmenta le parc & la mai-

plus terrible senſation, rempliſſent tous les écrits contemporains, & laiſſent une profonde mémoire dans un Royaume. Or il n'y a aucun monument, aucun Hiſtorien du tems qui ait conſtaté ou affirmé le projet de cette étrange révolution: & des événemens de cette importance ne ſe croient pas ſans les preuves les plus authentiques.

Conté ſans vraiſemblance.

D'ailleurs, la manière dont on raconte le fait, eſt encore moins vraiſemblable que le fait même. Car on dit que les Seigneurs ligués faiſaient eſpérer au Comte de Boulogne qu'il ſerait nommé Roi de France: & cependant on ajoûte qu'Enguerrand III s'était déjà fait faire une couronne & tous les autres ornemens royaux, & qu'il les portait dans ſon château de Coucy au milieu de ſa petite Cour. Qui croira qu'un homme, à qui l'on ſuppoſe aſſez de force d'eſprit pour entreprendre de monter ſur un Thrône auquel il n'a aucun droit, ſoit aſſez enfant pour jouer le Roi dans ſa chambre en attendant que la Nation l'ait élu? Qui croira qu'en commettant cette imprudence puérile, il veuille, dans le moment même, tromper ſes complices & leur faire croire qu'il ne prétend pas à cette Couronne qu'il porte d'avance?

Altéré encore par l'Allouëte.

L'Allouëte, qui ne ſait rien & qui n'approfondit rien, enchérit, comme de raiſon, ſur ce conte abſurde. Il dit que les Grands offrirent la Couronne à Enguerrand III, & que ce Seigneur généreux & fidèle la refuſa. Mais les raiſons que j'ai oppoſées aux premiers conteurs ſont encore plus victorieuſes contre celui-ci. L'événement

nement d'une Couronne offerte par les Grands du Royaume à un de leurs égaux qui la refuse, n'est-il pas un fait éclatant dont tous les coins de la France auraient retenti ? Pourquoi donc n'y en a-t-il aucune trace ? Je dis plus : pourquoi l'Alouëte seul, de son autorité privée, & sans aucune preuve, dément-il les deux Chroniqueurs, qui assurent positivement qu'Enguerrand voulut être Roi, *voluit esse Regem*, *voluit se coronari*, bien loin de dire qu'il ait refusé le Thrône ? Ces bévues contradictoires, une fois examinées avec attention, se détruisent l'une par l'autre, & ne méritent que le mépris des lecteurs judicieux.

Venons à la vérité. Il est constant qu'il y eut une ligue entre une partie des Grands, tels que le Comte de Champagne, le Comte de Boulogne & autres, pour troubler la Régence de la Reine Blanche de Castille, mère de Saint-Louis. Il est vrai encore qu'Enguerrand de Coucy fut entraîné dans cette ligue. Je croirais aussi très-possible que ces Seigneurs, qui voulaient se soulever contre une Princesse qu'ils traitaient en étrangère, eussent en même tems le dessein d'affaiblir l'autorité Royale, qui, depuis Louis le Gros, commençait à reprendre toute la force qu'elle avait perdue sous les derniers Rois de la seconde race. Mais que ces Grands aient entrepris de déthrôner leur Souverain, qu'ils aient choisi un d'entre eux pour lui succéder, & qu'ils aient préféré singulièrement Enguerrand de Coucy, qui était moins près du Thrône, & qui y avait moins de droits apparens que les autres ligués; c'est, je le ré-

Vérité exacte de l'événement.

pète, ce qui est trop contraire à la vraisemblance, pour qu'on puisse le croire sans preuve, & sur la seule parole de deux écrivains obscurs, qui ne sont pas contemporains. Aussi nos Historiens les plus raisonnables, & en particulier l'Abbé Vély, ont-ils rejeté cette fable, dont le fond mérite si peu de foi, & dont les détails sont ridicules.

Devise d'Enguerrand III.

J'observerai, en finissant cette discussion, que ceux qui ont adopté les deux Chroniques, ont changé la Devise d'Enguerrand III, pour la faire cadrer avec leur conte. La voici cette Devise fière & modeste, qui annonce une grandeur sans faste & peu jalouse des titres.

Je ne suis Roi, ne Duc, Prince, ne Comte aussi;
Je suis le Sire de Coucy.

Voici maintenant comment on l'a changée: & la seule manière dont cette nouvelle leçon est conçue, indique la copie chargée d'un original simple.

Roi ne puis-je être?
Duc ne veux être,
Ne Comte aussi;
Je suis le Sire de Coucy.

Au reste il est certain que, de tous les Seigneurs ligués contre la Régente, Enguerrand fut le premier qui rentra dans le devoir; & que, depuis, il servit son Maître avec la plus grande fidélité & la plus grande distinction, en signalant également son bras dans les Armées & son

génie dans les Conseils. Voilà ce qu'il fallait louer, & non le refus chimérique d'une Couronne ; dont on ne prouve pas que l'offre lui ait jamais été faite.

Enguerrand III mourut par un accident bien singulier. En passant à gué une petite rivière, son cheval le jeta à la renverse : par la violence du mouvement son épée sortit du fourreau ; Enguerrand tomba sur la pointe qui lui passa au travers du corps. Mort d'Enguerrand III.

Des six enfans qu'il laissa, il s'en trouve quatre dont il est bon de parler. Ses enfans.

1°. Une fille qui fut mariée en premières noces au Roi d'Ecosse ; en secondes noces, à Jean de Brienne, Roi de Jerusalem, & depuis Empereur d'Orient.

2°. Raoul II, qui fut tué à la Massoure, auprès du Comte d'Artois, frère de Saint Louis, jeune Prince dont la témérité causa la perte des Chrétiens dans cette sanglante journée ; car rien n'égalait la folie des entreprises de nos Croisés, que l'imprudence avec laquelle elles étaient conduites. Un Historien dit que *Raoul fit des choses plus qu'humaines pour sauver le frère du Roi.* Raoul II, tué à la Massoure.

3°. Enguerrand IV qui hérita de Raoul II, son frère, & mourut comme lui sans enfans, en 1311. Enguerrand IV.

L'Histoire raconte un fait très-singulier d'Enguerrand IV. Il était excessivement jaloux de sa chasse ; faiblesse de tous les Grands, qui rend si souvent cruels ceux d'entre eux qui sont les plus humains. Trois jeunes Gentilshommes Fla-

mands aïant poursuivi un cerf sur ses terres, il les fit pendre sur le champ, sans autre forme de procès. Saint Louis, toujours juste, parce qu'il était toujours bon, trouva le moyen de faire arrêter Enguerrand, & voulut punir son attentat. Tous les Pairs & Barons étant assemblés pour prononcer sur son sort, on se rappela que les parens ne pouvaient point juger leur parent, & qu'il fallait exclure de l'assemblée les alliés de Coucy. A ce titre tous les Juges furent obligés de se retirer l'un après l'autre. Le Roi resta seul, & s'apperçut qu'il n'aurait pas dû sortir le dernier. D'autres disent que le Roi avait permis au sire de Coucy de *prendre conseil* de ses parens, & que toute l'assemblée s'étant levée pour entourer Enguerrand IV, le Roi sentit qu'il était aussi son parent d'assez près pour pouvoir se mettre lui-même au nombre de ses *Conseillers*. Cette circonstance & les prières de tous les Seigneurs lui firent obtenir sa grace. Mais il fut condamné à une amende très-considérable, qui servit à fonder un Hôpital à Pontoise, & à bâtir des Ecoles publiques à Paris. Saint Louis, comme tous les grands Rois, savait contraindre le mal à produire le bien.

Deuxième race de la branche aînée.

Le quatrième enfant d'Enguerrand III était une fille nommée Alix de Coucy; par la mort de ses frères elle réunit tout l'héritage de sa Maison. Elle épousa Arnould Comte de Guines, à condition que leurs enfans porteraient le nom & les armes de Coucy.

Maison de Guines.

Cet Arnould, Comte de Guines, descendait de l'illustre maison de Gand, qui s'est perpétuée

jusqu'à nous par d'autres branches. Feu M. le Maréchal d'Isenghien en sortait : & Messieurs de Gand, aujourd'hui Officiers dans le Régiment du Roi, Cavalerie, & dans le Régiment de la Sarre, en sont les derniers rejetons.

Messieurs de Gand, aujourd'hui vivans.

Comme la seconde race de la branche aînée des sires de Coucy n'est pas de la descendance masculine de cette Maison, & qu'elle appartient plutôt à la Maison de Guines, elle n'entre pas dans mon objet. Je dirai cependant quelques mots de deux de ses Héros. Le premier était un cadet appellé Raoul de Coucy, & marié à Jeanne de Harcourt. Il vécut sous le Roi Jean, sous Charles V & sous Charles VI. Froissart en parle souvent, comme d'un des plus braves Seigneurs d'un siècle où il y avait tant de braves.

L'autre est le fameux Enguerrand VII, Comte de Soissons, homme très-éloquent, grand négociateur & grand guerrier. Il épousa, en premières noces, la fille du Roi d'Angleterre Edouard III; en secondes noces, la fille du Duc de Lorraine. Il eut du chef de sa mère, Princesse d'Autriche, des prétentions sur le Duché d'Autriche, & des droits certains sur l'Alsace & le Brisgau; droits qui ont passé à la Maison de Bourbon, héritière de la branche aînée des Coucys. (*Voyez le Laboureur, Généalogie des Budes, page 22, & Don Toussaint Duplessis, note 59.*)

Enguerrand VII.

Il fut Maréchal de France, & Gouverneur Général de Picardie. A la mort de du Guesclin, Charles le Sage le choisit pour Connétable de

Refuse de succéder à du Guesclin. Voyez *Froissart*.

France : Enguerrand refusa avec une modestie assez vraie & assez courageuse, pour indiquer au Roi l'homme qui méritait mieux cette haute dignité : c'était Olivier de Clisson. Mais peut-être que le refus de Coucy achève de justifier le premier choix du Monarque.

L'Histoire est remplie des services qu'Enguerrand VII rendit à la France, par ses armes & par ses négociations. Il appaisa seul une révolte des Parisiens. Il combattit en Italie, en Allemagne, en Hongrie. Enfin, pris par Bajazet à la bataille de Nicopoli, il mourut peu de jours après dans les bras du Comte de Nevers, depuis Duc de Bourgogne, qui était aussi prisonnier ; mais qui, pour le malheur de la France, retiré des fers des Ottomans, vint assassiner dans Paris son cousin-germain, le frère de son Roi, & fut puni par un autre attentat dont la ruine du Royaume devint la suite effroyable.

Dernier mâle de sa branche.

Enguerrand VII fut le dernier mâle de sa branche : elle s'éteignit entièrement avec lui en 1397. Il ne laissa que deux filles, Marie & Isabelle. Voyons (& ceci est relatif à mon objet), quel fut le sort des biens de la Maison de Coucy, qui étaient déja passés dans la Maison de Guines.

Où passèrent ses biens.

Marie de Coucy, fille aînée d'Enguerrand VII, avait épousé le Duc de Bar, & en avait des enfans. Le Duc d'Orléans, qui fut depuis si lâchement massacré par le Duc de Bourgogne, eut envie de la Baronnie de Coucy, & des châteaux de Marle, de la Fère & de Folembray. Il força Marie de Coucy à les lui vendre : mais n'aïant pu les payer en entier, il lui rendit,

ou du moins à son fils, Marle & la Fère. La Seigneurie de Coucy fut conservée dans la Maison d'Orléans jusqu'au moment où Louis XII parvint au Thrône de France; & alors elle fut réunie au Domaine de la Couronne. Le reste des biens de Marie de Coucy fut recueilli par Robert de Bar son fils, qui joignit à l'héritage de sa mère celui de sa tante Isabelle morte sans enfans.

A la Maison d'Orléans Valois.

Toute cette succession passa, par différens mariages, de la Maison de Bar dans celle de Luxembourg, de celle-ci dans la Maison de Bourbon-Vendôme; & fut encore réunie à la Couronne par l'avénement de Henry IV, qui comptait une Coucy parmi ses aïeules. Aujourd'hui M. le Duc d'Orléans a dans son apanage la Baronnie de Coucy, & presque toutes les autres dépendances que les anciens Seigneurs y avaient ajoûtées. Qu'il est heureux & glorieux en même tems pour les cadets qui ont conservé le nom, les armes & la valeur héréditaire des Coucys, de voir tous les droits de l'aîné de leur Maison entre les mains d'un Prince si magnanime! Héritier des vertus, & sur-tout de la sublime bonté de Henry IV, il daignera s'applaudir du titre de sire de Coucy, quand il y verra une raison de plus pour protéger les restes d'une famille, toujours digne de lui appartenir.

A la Maison de Bourbon.

Enfin à Monseigneur le Duc d'Orléans.

DEUXIEME PARTIE.

De la branche de Coucy-Vervin, & du malheureux Jacques de Vervin, décapité en 1549.

Idée générale de cette branche.

ON se rappelle ce que j'ai dit du testament de Raoul I, & du partage de ses biens entre ses trois enfans. Thomas, le second, qui avait eu la Seigneurie de Vervin, en tira son nom distinctif qu'il transmit à toute sa descendance.

La troisième branche fut celle de Coucy-Pinon, ainsi appelée du nom d'une autre Seigneurie donnée par Raoul I à son troisième fils. Cette branche s'est éteinte vers l'an 1337, dès la quatrième génération, & je n'en parlerai pas davantage.

Celle de Vervin fut long-tems illustre, & ses alliances la rendirent assez riche; mais elle était loin de la splendeur & de l'opulence de la branche aînée. Thomas de Coucy, auteur de cette seconde branche, fit des prodiges de valeur, ainsi que ses frères, à la bataille de Bovines; & depuis, tous ses successeurs servirent toujours avec la plus grande distinction. Trois d'entre eux, Renault, Enguerrand & Raoul, furent successivement Chambellans des Rois Charles VI, Charles VII, & Louis XII. On se souvenait alors qu'ils descendaient d'une Princesse du Sang; & le crédit de la branche aînée, qui

ſubſiſtait encore, s'étendait toujours ſur eux. Quand elle fut détruite, un vieux reſpect les ſoutint ſous François I; mais le règne de Henry II fut le terme de leur faveur : la plus ſanglante cataſtrophe ſignala leur ruine.

Hiſtoire & Procès de Jacques de Coucy-Vervin.

Jacques de Coucy-Vervin était fils de Raoul, Chambellan de Louis XII, & devint gendre du Maréchal du Biez. En 1544, ſous François I, ce Maréchal étant Gouverneur du Boulonais, le Roi d'Angleterre y vint avec deux armées, & aſſiégea en même tems Montreuil & Boulogne. Le Maréchal ſe jeta dans Montreuil, le défendit pendant quatre mois & fit lever le ſiége. Jacques de Vervin, qui était Lieutenant-Général du Boulonais, fut chargé de la défenſe de Boulogne. Après ſix ſemaines d'une réſiſtance vigoureuſe, il fut obligé de capituler. En 1549, ſous Henry II, il fut accuſé de trahiſon pour avoir rendu cette place, condamné à mort & décapité. Voyons & diſcutons ce que les Hiſtoriens racontent à ce ſujet. Fait principal.

Mézerai dit que Vervin était un jeune homme à qui quelques volées de canon firent tourner la tête; mais que cependant on le crut injuſtement condamné à mort, qu'il n'était pas un traître, qu'il fut jugé par des Commiſſaires, & que ſa mémoire fut réhabilitée. D'autres ont dit qu'il n'y avait jamais eu juſqu'alors d'artillerie ſi terrible ni ſi bien ſervie que celle des Anglais au ſiége de Boulogne, que le ſiége fut très-long,

& que cependant Vervin fut équitablement condamné. Peut-on rien voir de plus contradictoire que ces deux récits?

Et voilà justément comme on écrit l'Histoire.

Dans la vérité ce jeune homme dont parle Mézerai, avait 48 ans (*) : il s'était trouvé en 1515 à la bataille de Marignan, en 1524 à celle de Pavie: de plus, François I aïant en 1543 ravitaillé Landrecy, en retira Lalande & d'Essé qui y avaient commandé depuis le commencement du siége, & qui étaient excédés de fatigues: il leur donna pour successeur ce même Jacques de Vervin, qui réussit à délivrer la place. C'était ce succès qui avait déterminé le Roi & le Maréchal du Biez à lui confier l'année suivante le gouvernement de Boulogne. On juge bien qu'un tel homme n'avait pas peur des premières volées de canon.

Erreur de Mézerai.

Je vois, dans l'histoire de Calais par M. le Févre, ce qui a pu occasionner l'erreur de Mézerai, sans la rendre excusable. La tour de l'Ordre, l'une des défenses de Boulogne, fut rendue le 22 Juillet par *François Bonos* qui y commandait, & qui n'attendit pas que le canon eût tiré. Mais l'Historien de Calais avoue que Boulogne fut battue par cent pièces de gros canons, depuis le 3 Août jusqu'au 29 Septembre. Aussi est-il vrai que la place fut écrasée, & qu'au

Histoire de Calais.

(*) On le prouve par le partage qu'il fit avec ses frères en 1522; & par l'inscription de son tombeau qui porte, *mort en 1549 âgé de 53 ans*.

rapport de Belle-Forêt, auteur contemporain, & de Dupuy, écrivain très-digne de foi, on tira sur Boulogne plus de cent mille coups de canon; que le siége dura sept semaines; qu'après la mort de Philippe Corse, qui commandait sous Vervin, & auquel la malignité attribua cette belle défense, la place tint encore long-tems. En effet Corse fut tué le premier Septembre; & le 11, Vervin soutint & repoussa un assault général donné par quatre brèches & qui dura sept heures. Quelques jours après, la poudre lui manquant, il assembla un Conseil de guerre, de l'avis duquel il se rendit le 14, & selon d'autres, le 29 Septembre: la capitulation fut très-honorable. Je défie de rien dire de plus fort pour sa justification: il faut bien en croire le grand nombre des Historiens, sur toutes ces circonstances, puisqu'en les avouant il y en a qui condamnent encore Vervin. *Belle-Forêt, Dupuy.*

Ajoûtez à cela que ce Seigneur ne fut point inquiété sous François I; & que même il donna un projet pour reprendre la place avant que les brèches fussent réparées: en effet l'expédition fut entreprise: déja la basse-ville étoit emportée; mais on n'envoya pas assez de troupes pour forcer la haute-ville. Fouquesolles, beau-frère de Vervin, fut tué à cette attaque: François I écrivit une lettre de consolation au Maréchal du Biez sur la perte de son second gendre; & cependant on a dit aussi que Fouquesolles était un traître: car que ne dit-on pas, quand on est en train de calomnier? Venons à l'époque du procès.

Véritable cause du procès.

Henry II étant monté sur le Thrône, les ennemis du Maréchal du Biez & de Vervin crurent trouver le moment favorable de les perdre tous deux. Le Gouvernement de Picardie que François I avait donné au Maréchal, & la survivance qu'il en avait accordée à son gendre (*), excitaient l'envie & l'espoir des rivaux puissans auxquels ils s'étaient vus préférés. Un vieux manuscrit de 1576, très-authentique & très-curieux, qui est entre les mains de Messieurs de Coucy, donne cette origine au complot infâme tramé contre Biez & Vervin. En effet, telle est la source de presque toutes les haînes des courtisans : humilier & dépouiller un concurrent est

(*) Je ne vois pas dans nos Historiens que le Maréchal du Biez ait été Gouverneur de Picardie : mais il n'est guère possible d'en douter, puisque dans le procès ce titre lui est donné, & que son gendre y est qualifié *Lieutenant-Général pour le Roi en Picardie.* Il est vrai qu'en 1544 le Maréchal n'était Gouverneur que du Boulonais : mais il avait en 1545 rendu d'assez grands services, qui avaient pu lui mériter une nouvelle grace. Malgré ce que plusieurs Historiens ont écrit contre lui, en interprétant malignement quelques petites expéditions qui ne lui réussirent pas, & sur-tout en lui imputant les fautes de l'Ingénieur qui bâtit le fort *Outreau*, il est certain qu'il défendit toujours ce fort avec la plus grande vigilance & le plus grand succès contre les entreprises des Anglais. Il les chassa vigoureusement de toute la terre d'Oye; il remporta une victoire signalée contre 6000 hommes de leurs troupes qui étaient retranchés sous un fort près de Boulogne, & qu'il osa attaquer, n'aïant sous ses ordres que 4200 hommes. C'est sans doute après cette campagne que François I, qui l'aimait, lui donna le Gouvernement de Picardie : à moins qu'on n'ait confondu dans le procès & dans le manuscrit, ce Gouvernement avec celui du Boulonais ; ce qui n'est pas vraisemblable.

la plus douce volupté de l'ambition. Henry II, n'étant que Dauphin, avait commandé l'armée destinée à faire lever le siége de Boulogne. Si la place eût tenu quelques jours de plus, elle était délivrée. Mais Vervin, enfermé de tous côtés par l'armée & par la flotte Anglaises, ignorait la marche du Dauphin : tous les Historiens conviennent que Jacques d'Albon (depuis le Triumvir, Maréchal de Saint André) fit des tentatives inutiles pour pénétrer dans la ville. Le Dauphin désespéré d'avoir manqué une occasion de se couvrir de gloire, en conserva un ressentiment qui le disposa à être plus facilement trompé.

On accusa donc Vervin de lâcheté & d'inexpérience. Mais comme il avait donné en sa vie trop de preuves de bravoure, & que l'inexpérience n'est pas une raison pour trancher la tête à un Officier, on crut avoir besoin de l'accuser de trahison, lui & le Maréchal du Biez. Ce parti parut d'autant plus nécessaire, qu'on ne pouvait reprocher au Maréchal, ni défaut de courage, ni défaut de science militaire, puisqu'il avait défendu Montreuil quatre mois entiers, & forcé les Anglais à se retirer avec une perte considérable. D'ailleurs, les faits de lâcheté & d'inexpérience dans un Général sont des faits publics, dont l'évidence & la notoriété seules peuvent déposer ; au lieu que les actes de trahison sont toujours réputés des faits cachés ; &, par conséquent, ils donnent plus de facilité aux calomniateurs pour aposter trois ou quatre témoins obscurs, Procès de Vervin.

qui forcent la justice même à condamner l'innocence.

Interrogatoires & dépositions.

Pour jeter un plus grand jour sur toute cette affaire, & dévoiler complettement les manœuvres détestables qu'on employa contre Vervin & son beau-pere, je vais examiner, relativement aux deux chefs d'accusation intentés contre eux, leurs propres interrogatoires & les dépositions des témoins. Le procès a été recueilli par Dupuy, Garde de la Bibliothèque du Roi : il en a donné quelques détails dans un livre imprimé que j'ai déjà cité ; & de plus, il a laissé au Roi des manuscrits, dans lesquels j'ai vu l'extrait de tout le procès : ainsi on peut compter sur la certitude des faits que je vais rapporter.

On fait un crime au Maréchal du Biez de la prétendue inexpérience de son gendre : il répond, *qu'il l'a toujours connu pour un homme habile à la guerre ; que le Roi François I en jugea de même, quand il lui bailla le Gouvernement de Landrecy & celui de Boulogne.* Vervin, à qui on fait le même reproche, oppose trente-cinq années de service : ses succès dans Landrecy, sa longue défense dans Boulogne, l'assault général de sept heures qu'il a essuyé & repoussé, le défaut de poudre, l'avis du Conseil de guerre qui l'a autorisé à se rendre : ces réponses ne pouvaient pas certainement recevoir de répliques.

Le Maréchal, à qui on impute le défaut de poudre, dit, pour sa défense, que, dès avant le siége, il avait averti le Roi de la né-

ceffité de pourvoir Boulogne de munitions de guerre ; mais que, faute d'argent, le Roi ne lui en avait pas envoyé.

Quand on reproche à Vervin d'avoir capitulé contre l'avis des bourgeois, il soutient que leur zèle aveugle & sans expérience ne devait pas être sa règle ; que, s'il eût essuyé sans poudre un nouvel assault, & que par l'événement la ville eût été emportée, & tous les habitans passés au fil de l'épée, selon l'usage de la guerre, le Roi aurait été en droit de punir de mort un Gouverneur assez insensé, assez barbare, pour avoir causé le massacre d'une ville entière, contre l'avis d'un Conseil de guerre qui avait décidé qu'il fallait se rendre. Avouons que cette réponse est encore péremptoire.

Elle devient plus forte, s'il est possible, par une autre circonstance. C'est qu'on avait emprisonné avec Vervin les Officiers qui avaient composé son Conseil de guerre ; c'étaient les Seigneurs de Longueval, des Paux, de Boncourt, des Framezelles, d'Antibes, de Grignan ; le Baron de la Garde, le Général Baïard, & autres. Or ils furent tous absous (*). Donc Vervin devait l'être, puisqu'il s'était rendu par leur avis.

Le voilà, je crois, bien justifié de l'accusation de lâcheté & d'inexpérience. Passons à

(*) Le sieur de Longueval fut le seul à qui on fit payer son absolution. Il possédait la terre de Marchais, près de Laon. Cette terre convenait à un Ministre. Après le supplice de Vervin, on fit peur à Longueval, qui donna sa terre pour être mis en liberté. Le Président de Thou parle de ce pacte infâme, avec l'horreur que tout homme vertueux en doit ressentir.

l'accusation de haute trahison, la seule sur laquelle il fut condamné à mort.

La première preuve de trahison, que l'on allègue contre lui dans le procès, est, *qu'après la capitulation signée*, il survint un orage qui renversa les tentes des Anglais, & inonda une partie de leur Camp; de sorte, dit-on, que les Anglais n'auraient pu, avant deux jours, remonter à l'assault; par conséquent, Vervin devait refuser d'exécuter la capitulation; &, s'il l'a exécutée, ce ne peut être que parce qu'il avait vendu la ville. Vervin dit, au contraire, que l'assault aurait pu être donné dès le lendemain; que l'orage n'avait pas apporté de poudre dans Boulogne, ni rétabli les brèches; & que la pluie ne fait pas manquer un Gentilhomme Français à sa parole & à une capitulation signée.

On l'accuse ensuite d'avoir eu des intelligences avec les Anglais, d'avoir été de nuit dans leur camp, d'avoir reçu dix-huit cents doubles ducats, d'avoir envoyé du vin au Roi d'Angleterre. Il nie, avec indignation, & les intelligences, & les voyages nocturnes, & l'argent reçu : il convient du vin envoyé; &, si c'était un crime capital de faire ces galanteries à des Généraux ennemis, & sur-tout à un Roi, nous avons aujourd'hui plus d'un Prince à qui il faudrait des Lettres de grace.

On l'accuse d'avoir vendu sa poudre. Il répond qu'on sçait bien qu'il ne pouvait pas en avoir à vendre, après sept semaines de siége; l'interrogatoire de son beau-pere, que j'ai déjà rapporté,

porté, fait voir une contradiction odieuse entre ces deux accusations, l'une de ne s'être pas muni de poudre avant le siége, l'autre d'en avoir eu assez pour la vendre après sept semaines.

Autre absurdité plus révoltante. Pendant que des témoins assûrent que Vervin allait, ou envoyait, toutes les nuits, au camp Anglais, pour apprendre à l'ennemi ce qui se passait dans Boulogne, d'autres témoins disent qu'ils ont vu & ramassé des flèches lancées du Camp dans la Ville, avec des billets portant ces mots, *Rendez-vous ;* & des flèches envoyées de la ville au Camp, avec ces mots en réponse, *au jour promis.* Quelle extravagance ! Si Vervin avait toutes les nuits, par lui ou par ses émissaires, des conférences secrettes avec le Monarque Anglais, ce Prince & lui n'avaient donc pas besoin du secours de ces prétendues flèches, qui ne leur auraient rien appris que ce qu'ils sçavaient, & qui l'auraient appris au public. Cette imprudence folle & inutile est incroyable ; on reconnaît bien là les inventions d'une populace aveugle & soupçonneuse, à laquelle on a persuadé un crime, & qui veut ensuite en deviner, en arranger toutes les circonstances.

Quoique la procédure eût été, aux termes de Dupuy, très-longue & *très-animeuse* (c'est-à-dire faite avec animosité); cependant les rêveries dont je viens de rendre compte, ne purent déterminer les Commissaires à condamner Vervin & le Maréchal. Déjà même vingt- Seconde procédure. Faux témoins.

deux de ces Commiſſaires (*) avaient opiné à l'abſolution ; lorſque les ennemis des accuſés trouvèrent le ſecret de faire ordonner un ſurſis, pour acquérir de nouvelles preuves. Pendant ce délai, *on laiſſa écouler les Juges venus des Parlemens de Province ;* & enſuite on expédia une nouvelle Commiſſion à treize autres Juges, *dont on était plus aſſuré que des premiers :* on fit plus ; on avait déjà enlevé à Vervin preſque tous ſes moyens de défenſe, en impliquant dans le procès tous ſes Officiers, tous les Membres de ſon Conſeil de guerre, qui, ſe trouvant accuſés, ne pouvaient plus être témoins & dépoſer en faveur de leur Chef : cette première ruſe d'une chicane infernale fut ſuivie d'une ſeconde. On ſépara le procès du beau-père d'avec celui du gendre, *afin que l'un ne pût ſervir à la juſtification de l'autre.* Ces faits ſont atteſtés, non-ſeulement par Dupuy, mais encore par l'Ange dans ſa pratique criminelle, chap. 20 ; & ce dernier Auteur eſt d'autant plus croyable, qu'il parle plus en Juriſconſulte qui diſcute une procédure, qu'en Hiſtorien qui juge un homme : il cite ce procès comme un monſtre d'irrégularités, & comme l'aſſemblage des noirceurs les plus recherchées.

Condamnation.

Enfin dans ce nouvel état de la cauſe, & devant cette nouvelle Commiſſion, on fit paraître des témoins bien ſtylés, bien endoctrinés, qui dépoſerènt uniformément des faits de trahiſon ; c'eſt-à-dire, de la vente de la poudre,

(*) Ils étaient 28 en tout.

des dix-huit cents ducats reçus par Vervin, & des billets envoyés par le moyen des flèches : alors ce malheureux descendant de tant de Héros fut condamné & exécuté. A Dieu ne plaise que je pense que ses treize Juges fussent des scélérats vendus à ses persécuteurs. Sans doute il y en eut que la force des preuves, que l'accord unanime des faux témoins subjugua, & qui furent obligés, par le devoir de leur état, à signer un Arrêt dont ils gémissaient peut-être intérieurement (*). Quels remords affreux n'éprouvèrent-ils pas, quelques années après, lorsque l'imposture des faux témoins fut reconnue ! Plusieurs de ces scélérats, nommés par Dupuy & par l'Ange, avouèrent leur perfidie & la payèrent du dernier supplice. C'était Médard Pepin, Simon Bequet, le Chanoine Botté, & autres. Qu'après cela nos Historiens viennent répéter encore que ce fut par respect pour le nom de Coucy, & non par justice, que la mémoire de Jacques de Vervin fut réhabilitée.

Faux témoins reconnus & punis de mort.

Ils n'ont pas cependant été tous injustes. M. de Thou compte l'exécution de Vervin au nombre des violences & des cruautés commises sous le règne de Henri II, malgré la bonté de ce Prince. *Violenta regni initia hoc anno veluti recruduerunt.* Il atteste que Vervin nia constamment jusqu'à la mort la prétendue trahison.

Historiens favorables à Vervin.

(*) Le Juge est obligé par les loix à juger selon les dépositions & les preuves, *secundùm allegata & probata.* Or la déposition unanime de deux ou trois témoins bien concertés forme une preuve complette. Voilà le malheur des Juges & le désespoir de l'innocence.

Néanmoins cet Hiſtorien eſt le ſeul qui diſe que Boulogne fut rendue contre l'avis du Conſeil de guerre. Il eſt évident qu'il s'eſt trompé, & qu'il a voulu dire contre l'avis des Bourgeois, puiſqu'il convient enſuite qu'on fit le procès à ce même Conſeil de guerre pour avoir conſenti à la reddition de la Place. Belleforêt, dans ſon Hiſtoire de France, page 1529, dit expreſſément : *quelque cas que depuis on ait mis en avant, on ne ſçaurait dire qu'il y eut ni corruption, ni intelligence quelconque de ce Seigneur avec le Roi d'Angleterre :* il aſſure auſſi que les remparts étaient écraſés par l'Artillerie, & *qu'il ne fallait pas en croire le peu d'expérience des bourgeois en ces choſes.* Le Pere Griffet, dans ſes obſervations ſur Daniel, ſe rend ouvertement le défenſeur de Vervin ; & ſi du Bellay & quelques autres ont penſé que la condamnation était juſte, c'eſt qu'ils n'ont pas été inſtruits ; c'eſt qu'ils ont écrit, pour la plûpart, avant la réhabilitation, dans un temps où il n'était pas permis d'écrire contre l'Arrêt ; & où l'on ſe piquait même d'en pénétrer les motifs, en rendant ſuſpectes toutes les actions des accuſés.

Repentir de Henri II.

Il paraît que, peu de temps après le ſupplice de l'infortuné Coucy, la vérité parvint aux oreilles de Henri II. Ce Prince, ſans avouer hautement ſon erreur, tâcha de la réparer. Il empêcha l'exécution de l'Arrêt de mort prononcé contre le Maréchal du Biez, & même il lui rendit ſes biens & ſa liberté. Il fit reſtituer au fils de Vervin la plus grande partie des biens confiſqués ſur le père. Il voulut aſſoupir une affaire qu'il craignait d'autant plus d'approfon-

dir, qu'il avait été le premier moteur du procès, par le dépit qu'il avait témoigné contre Vervin; dépit fatal qui avait enhardi les perſécuteurs. Tant qu'ils vécurent, toutes les bouches furent fermées en public pour la juſtification de l'innocent condamné. Mais en 1575, elles s'ouvrirent enfin; la vérité ſe fit entendre hautement; Henri III, qui n'avait pas à rougir, comme ſon père, d'avoir laiſſé répandre le ſang du juſte, revit le procès, reconnut l'impoſture des faux témoins, & réhabilita la mémoire de Vervin avec un éclat ſans exemple.

Tous les Princes alliés de la Maiſon de Coucy voulurent honorer la pompe funébre. Henri IV, alors Roi de Navarre; le Cardinal de Bourbon ſon oncle; le Duc de Guiſe (Henri) petit-fils d'une Bourbon, envoyèrent chacun un député chargé de leur pouvoir exprès, pour aſſiſter dans l'Egliſe de Vervin à cette cérémonie ſi intéreſſante. Antoinette de Bourbon, écrivant au Cardinal qui était ſon neveu, lui parlait de Jacques de Coucy fils du décapité, & s'exprimait en ces termes: *Je vous prie que, pour l'innocence de ſon père, ſi bien reconnue, ſa Maiſon, qui nous eſt proche alliée, ſoit remiſe en ſon premier honneur.* On fit élever dans l'Egliſe de Vervin un ſuperbe monument en marbre, dans lequel on renferma les cendres du malheureux. On y grava ſa condamnation & ſa réhabilitation, en y ajoûtant ces mots nobles & ſans faſte, qui portent le caractère de ſimplicité & de grandeur des Coucys. Réhabilitation de la mémoire de Vervin.

Vixi non ſine gloriâ, migravi non ſine invidiâ.

Les Lettres de réhabilitation furent enregiſtrées au Parlement de Paris, au Baillage de Laon, à Reims & à Boulogne. Ce fut une fête générale dans tout le Vermandois. Le Baron de la Bove, Capitaine des Nobles de la Province, aſſiſta avec la plus grande partie de la Nobleſſe à l'enregiſtrement fait au Baillage de Laon; car, dit l'Avocat du Roi, *toute la Nobleſſe y eſt intéreſſée, pour l'injure faite à tout le corps d'icelle, d'avoir mis un tel opprobre en cette excellente & illuſtre Maiſon de Coucy, dans la perſonne de Jacques de Vervin, que* ***LE ROI BIEN INFORMÉ AUROIT ENFIN DECLARÉ PUR ET INNOCENT.***

Je crois, après tous ces détails, que, ſi quelque Hiſtorien parle encore du ſiége de Boulogne, & de Jacques de Coucy-Vervin, ce ne ſera plus en flétriſſant ce nom reſpectable par les épithètes honteuſes qu'un Arrêt inique y avait ajoûtées. Si l'on me demande pourquoi, malgré cette réhabilitation ſolemnelle, malgré un fait auſſi déciſif que la punition des faux témoins, l'accuſation a été répétée par tant d'Hiſtoriens modernes; je répondrai que dans des hiſtoires générales rarement on ſe donne la peine d'éclaircir un fait qui ne regarde qu'un particulier. Si l'on me demande encore pourquoi il reſte des préjugés dans le Boulonais, je répondrai par ces beaux vers:

Obſervation particulière pour les Bourgeois de Boulogne.

Que le menſonge un inſtant vous outrage,
Tout eſt en feu ſoudain pour l'appuyer:
La vérité perce enfin le nuage,
Tout eſt de glace à vous juſtifier. (*M. de Voltaire, Ep. ſur la calomnie*).

Les bourgeois de Boulogne voyaient avec dépit leur Ville rendue au Roi d'Angleterre ; ils croyaient qu'ils se seraient bien défendus sans poudre ; ce sentiment généreux, ce noble désespoir a ouvert leurs esprits aux impressions qu'on leur a données contre leur Gouverneur. Les scélérats, qui ont déposé faussement contre lui en Justice, qui l'ont accusé d'avoir vendu la Ville & les munitions, ont répandu les mêmes calomnies parmi les habitans ; & ces monstres ont été crus, sur-tout quand l'Arrêt eut confirmé les bruits qu'ils avaient semés. Il est même prouvé, par des écrits du temps, qu'on avait sourdement imputé à Jacques de Vervin d'avoir fait assassiner sur la brèche Philippe Corse qui commandait sous lui. Cependant du Bellay, qui n'est pas suspect, atteste que *Philippe Corse fut tué d'un éclat d'artillerie venu du Camp*. D'ailleurs, il n'est pas même question dans le procès de cet exécrable assassinat. C'était donc encore une calomnie évidente & atroce, semée habilement pour appuyer les autres. Qu'on juge par ce trait seul de la confiance que méritaient toutes ces accusations ! Que ce terrible exemple fasse frémir les arbitres de la vie des hommes ; qu'ils apprennent à se défier de toutes les voix qu'ils entendent, & même de leurs propres yeux.

Pour moi, la fraternité qui a toujours régné entre les Calaisiens & les Boulonais, m'a fait trouver un nouveau plaisir à développer les preuves de l'innocence de Jacques de Coucy : & je ne me crois pas moins heureux d'avoir

vengé la mémoire du Gouverneur de Boulogne, que d'avoir célébré celle des braves bourgeois de Calais.

Suite & fin de la postérité de Jacques de Vervin.

Le fils de Jacques de Vervin, qui portait le même nom que son père, se distingua à la prise de Thionville, & au second siége de Calais; lorsque le Grand Duc de Guise (François) rendit à la France cette Ville, qui en était démembrée depuis deux cents ans. Jacques II de Coucy-Vervin ne voulut point se mêler de toutes les intrigues qui agitèrent la Cour & le Royaume sous les trois derniers Valois. Il vécut en sage dans ses terres, & mourut adoré de ses vassaux. Il ne laissa qu'un fils en bas âge, qui mourut depuis sans postérité; & deux filles qui firent passer tous les biens de sa branche dans des familles étrangères qui n'en avaient pas besoin. La cadette épousa Robert de Cominges, dont le nom seul annonce l'illustre origine. L'aînée, Guillemette de Coucy, fut mariée deux fois; en premières noces, à Louis de Mailly: leurs enfans prirent le nom de *Mailly-Coucy*. Que de titres d'honneur en deux mots! Leur fille aînée épousa Charles, Comte d'Apremont; la cadette, Charles de Joyeuse, Comte de Grandpré; & leur petite-fille, le Duc de Lorraine: c'était la seconde alliance des Coucys avec cette auguste Maison. Partout on voit le sang des Coucys mêlé au plus beau sang de la France, ou des Princes étrangers.

Ses biens passent dans les Maisons de Cominges, de Mailly, & de Croy.

En secondes noces, Guillemette de Coucy se maria avec Philippe de Croy *, Comte de Solhre, l'un des ancêtres de M. le Duc de Croy & de M. le Duc d'Havré. Ce Philippe de Croy était un des premiers Seigneurs des Pays-Bas, Chevalier de la Toison d'or, Grand-Ecuyer de l'Archiduc d'Autriche, & Gouverneur de Tournay & du Tournaisis. Sa famille est une des heureuses acquisitions que la France ait faite par la conquête de l'Artois. Tous les rejetons nombreux de cette race illustre savent être à la fois sujets fidèles, patriotes zélés, citoyens vertueux, guerriers intrépides & philosophes sensibles. Ils font gloire d'avoir des mœurs dans un siècle où l'on croit qu'il en faut rougir. Ils savent se faire des plaisirs de tous leurs devoirs. Ils cultivent les arts agréables; mais ils n'en font que les jeux de leur loisir & le juste délassement de leurs travaux utiles. Nouveaux Français, ils sont les modèles des anciens. . . . . . Mais les anciens n'ont pas encore tous besoin de modèles. Maison de Croy.

(*) Il paraît que les Maisons de Croy & de Coucy avaient encore entre elles des alliances plus anciennes. On voit à Saint Omer dans l'Église de Saint-Bertin le mausolée d'un Croy tué à la bataille d'Azincourt, & enterré derrière le Chœur. Les quartiers de famille de ce Seigneur sont gravés ainsi sur le marbre:

Croy, Renty, Pecquigny & Brimeux,
Craon, Flandres, Chastillon & Coucy:
Priez pour l'ame du Chevalier preux,
Donnez obsèque à la Dame qui gît ici.

TROISIEME PARTIE.

De la branche cadette de Coucy-Vervin actuellement subsistante.

Filiation bien reconnue jusqu'à Jacques de Vervin.

JUSQU'ICI il n'y a rien de contesté dans la Généalogie de la Maison de Coucy : tous les Auteurs qui en ont écrit sont d'accord, depuis l'Allouëte, qui est le plus ancien, jusqu'à Don Toussaint Duplessis dont l'ouvrage n'a que 40 ans de date. Duchêne est le seul qui se soit arrêté à la troisième génération de la branche de Vervin en 1302 : *n'aïant pas*, dit-il, *les preuves nécessaires pour la suite.* Il est surprenant qu'il ne les ait pas cherchées. Duchêne écrivait en 1631, & il y avait alors 56 ans que Henry III, par les lettres de réhabilitation de Jacques de Vervin, données en 1575, avait reconnu les Coucys-Vervin pour ses parens. De plus, Henry IV, en 1609, en faisant un don de droits seigneuriaux à Guillemette de Coucy-Vervin, l'avait encore déclarée sa parente dans les lettres de concession. Ainsi il n'y avait pas de difficulté pour se procurer les preuves d'une filiation si publiquement établie. Excusons cependant Duchêne par une raison. Son livre paraît avoir pour objet principal la Maison de Gand & de Guines, dans laquelle j'ai dit plus haut que la branche aînée des Coucys s'était perdue.

Au reste, je le répète, rien n'arrête dans la descendance depuis Albéric de Coucy, en 1042 & 1059, jusqu'à Jacques I de Vervin, en 1549. Cela est universellement reconnu; & c'est pour cette raison que j'ai évité de détailler à mes lecteurs les noms & surnoms de chaque degré. Mais nous arrivons bien-tôt au seul point de difficulté, né de l'ignorance de ce pauvre l'Allouëte (*).

Raoul frère de Jacques de Vervin auteur de la branche existante.

L'extinction de la postérité masculine de l'infortuné Jacques de Vervin, n'était ni l'extinction entière de la Maison de Coucy, ni celle de la branche de Vervin même. Ce Jacques I de Coucy-Vervin avait eu trois frères : Raoul, Jean, & Robert. Raoul servit avec le courage de ses ancêtres; il fut Chambellan de François I. Jean & Robert aïant embrassé le parti de l'Église, furent Aumôniers de ce Monarque & obtinrent de riches Abbayes. On rapporte aujourd'hui le partage des biens du père commun, fait entre les quatre frères en 1522; & une transaction sur ce partage passée en 1534. Jean, Abbé de Bonne-Fontaine, avait eu dans son lot les terres de Chéhéry, de la Besace, & singulièrement celle de Polecourt, située en Champagne, qui était déja depuis long-tems dans la Maison de Coucy-Vervin (**). Il en était encore

(*) Si l'on est curieux de voir un beau recueil des sottises de l'Allouëte, on peut lire le Mémoire de M. de Zurlauben sur Enguerrand VII.

(**) Les anciens titres écrivent *Polecourt*, les titres plus modernes *Poillecourt*; mais la première prononciation a prévalu.

Au reste, je le répète, rien n'arrête dans la descendance depuis Albéric de Coucy, en 1042 & 1059, jusqu'à Jacques I de Vervin, en 1549. Cela est universellement reconnu; & c'est pour cette raison que j'ai évité de détailler à mes lecteurs les noms & surnoms de chaque degré. Mais nous arrivons bien-tôt au seul point de difficulté, né de l'ignorance de ce pauvre l'Allouëte (*).

Raoul frère de Jacques de Vervin auteur de la branche existante.

L'extinction de la postérité masculine de l'infortuné Jacques de Vervin, n'était ni l'extinction entière de la Maison de Coucy, ni celle de la branche de Vervin même. Ce Jacques I de Coucy-Vervin avait eu trois frères: Raoul, Jean, & Robert. Raoul servit avec le courage de ses ancêtres; il fut Chambellan de François I. Jean & Robert aïant embrassé le parti de l'Église, furent Aumôniers de ce Monarque & obtinrent de riches Abbayes. On rapporte aujourd'hui le partage des biens du père commun, fait entre les quatre frères en 1522; & une transaction sur ce partage passée en 1534. Jean, Abbé de Bonne-Fontaine, avait eu dans son lot les terres de Chéhéry, de la Besace, & singulièrement celle de Polecourt, située en Champagne, qui était déja depuis long-tems dans la Maison de Coucy-Vervin (**). Il en était encore

(*) Si l'on est curieux de voir un beau recueil des sottises de l'Allouëte, on peut lire le Mémoire de M. de Zurlauben sur Enguerrand VII.

(**) Les anciens titres écrivent *Polecourt*, les [illegible] plus modernes *Poillecourt*; mais la première prononciation a prévalu.

en possession en 1536; on le prouve par un titre original, portant constitution d'Officiers de Justice.

Il est Seigneur de Polecourt.

En 1538, l'Abbé de Bonne-Fontaine, se trouvant assez riche des biens de l'Église, crut qu'il était juste de rendre le patrimoine de sa famille à Raoul son frère qui servait l'État. Il lui donna ces trois terres par acte du 14 Janvier; on produit cette donation en forme. On produit les actes originaux de la prise de possession de la terre de Polecourt, & les différentes constitutions d'Officiers qui y furent faites par Raoul de Coucy en 1539 & 1556: il y a entre autres un *Jean de Martignicourt* établi pour Receveur & Greffier, dont il sera bon de se souvenir.

Difficulté sur sa descendance.

C'est ce Raoul de Coucy qui est l'auteur de la branche de Coucy-Polecourt aujourd'hui subsistante; & voici l'article devenu litigieux. L'Allouëte avance que Raoul de Coucy ne laissa que trois filles bâtardes, & qu'il mourut sans s'être marié. A ce propos il fait une belle harangue sur l'incontinence, mère de la bâtardise. Ce sermon est au fol. 258; & on en lit un autre encore plus grossier & plus stupide contre les femmes en général, au fol. 179. On peut croire qu'il les haïssait par représailles; son style prouve qu'il était trop ennuyeux pour leur plaire.

Par la sottise de l'Allouëte.

Raoul eut un fils nommé *Louis*.

Il écrivait en 1577, & dès 1560 Raoul de Coucy avait marié son fils *Louis*, & lui avait donné en mariage la terre de Polecourt. Comment l'Allouëte a-t-il donc pu écrire que Raoul n'avait pas eu d'autre enfant que des filles bâtardes?

On prouve que Louis était fils de Raoul par plusieurs titres. 1°. Par les cueillerets de la terre de Polecourt, tenus en forme par *Jean de Martignicourt*, & écrits en entier de sa main. Il dit expressément à la tête de deux de ces cueillerets de l'année 1561, faits après la mort de Raoul, qu'il reçoit les différens droits de la terre de Polecourt, *pour M. Louis de Coucy, Seigneur de Polecourt, comme aïant cette Seigneurie par donation, par contrat de mariage, de M. Raoul de Coucy, son père.* Cela est positif. Preuves.

2°. Par un acte du 26 Novembre 1571, dans lequel Jean de Coucy, Abbé de Bonne-Fontaine, Raoul & Louis sont nommés comme s'étant succédés l'un à l'autre dans la propriété & possession de la terre; & sont également qualifiés *honorés Seigneurs.*

3°. Par les registres de la terre continués en 1552, 1553 & jusqu'en 1594, contenant la même preuve de la succession des trois Seigneurs, Jean, Raoul & Louis.

4°. Par plusieurs contrats de vente de différentes portions de la terre de Polecourt faits par Louis de Coucy & Marie de Bezanne sa femme: tous actes originaux. Il y en a qui sont signés de la propre main de Louis de Coucy & de celle de Marie de Bezanne. Il y en a même où la terre est énoncée comme *propre naissant* de Louis de Coucy, ce qui appuye encore la qualité de fils portée dans deux des actes précédens. Car cette terre était un acquêt dans la personne de Raoul, qui la tenait de son frère; & elle n'a pu devenir un *propre naissant* dans la

personne de Louis, que parce qu'il était fils de Raoul de qui il la recevait. Il n'y a qu'une succession ou donation *de père à fils* qui puisse faire un *propre naissant*. Si Louis eût été seulement neveu de Raoul, la terre n'aurait été qu'un acquêt pour Louis. Donc la qualité de *propre naissant* prouve & énonce positivement la qualité de fils. On peut défier qui que ce soit de réfuter cette preuve démonstrative.

5°. Par un grand nombre d'autres titres qui attestent que Louis de Coucy resta en possession de la terre jusqu'à sa mort arrivée en 1602, & qu'il la transmit à son fils & à leur postérité.

6°. Le seul fait, que Louis de Coucy ait succédé à Raoul dans la terre de Polecourt, prouve que Louis était fils de Raoul; car sans cela la terre aurait appartenu de droit, en 1560, après la mort de Raoul, à son frère l'Abbé de Bonne-Fontaine, ou à son neveu Jacques de Coucy, fils du décapité. Cela est encore incontestable.

Démonstration contre l'Allouëte.

On demandera comment l'Allouëte, Auteur contemporain, a ignoré tout ce que je viens de dire. Je n'en sais rien : voilà les titres, & il n'en dit pas un mot. Bien plus, il annonce l'Abbé de Bonne-Fontaine comme aïant toujours possédé jusqu'en 1577 la terre de Polecourt; & voilà une donation en forme, des registres, des actes de toute espèce, qui prouvent qu'en 1538, l'Abbé avait donné la terre à Raoul; & qu'en 1577, il y avait seize ans que Louis, fils de Raoul, en était propriétaire & possesseur. Une ignorance aussi bien démontrée doit ôter tout crédit à ce plat Écrivain; & je n'imagine

pas qu'un pareil témoignage puiſſe déſormais en impoſer à perſonne.

Mais s'il eſt établi que Louis de Coucy était fils & ſucceſſeur de Raoul ; peut-être la malignité voudra-t-elle ſe perſuader qu'il n'était pas fils légitime, & que l'Allouëte en diſant, Raoul n'a laiſſé que des bâtardes, ne s'eſt trompé que ſur le ſèxe. Louis était fils légitime.

A cet égard je commencerai par faire une queſtion à ceux qui voudraient adopter ce préjugé dénué de preuves ; préjugé que l'on élève toujours contre les branches négligées d'une race illuſtre ; & que par conſéquent il eſt eſſentiel de détruire ici. Où prendrait-on cette idée de l'illégitimité de Louis de Coucy ? On la prendrait dans l'Allouëte, qui, s'étant trompé ſur l'exiſtence d'un fils, n'eſt plus croyable ſur l'état de ce même fils. Pourquoi voudrait-on faire tomber l'infidélité de l'Auteur plutôt ſur un fils bâtard qu'il n'a pas connu, que ſur un fils légitime ? Dès qu'il a menti ſur une partie du fait, il faut rejeter ſon témoignage ſur l'autre partie ; & ce témoignage une fois rayé, il ne reſte plus une ſeule autorité, une ſeule parole de qui que ce ſoit au monde, qui combatte la poſſeſſion conſtante où Louis de Coucy a été toute ſa vie de ſon état de fils légitime ; poſſeſſion confirmée & continuée juſqu'à préſent, ſans trouble, dans toute ſa poſtérite.

Allons plus loin. Les perſonnes qui connaiſſent les Loix du Royaume ſavent quelle eſt la force, quels ſont les droits de la poſſeſſion d'état. L'Édit de 1690, ſur la Nobleſſe, veut Poſſeſſion d'état.

expressément que *la possession d'état noble* constitue & assûre la noblesse jusqu'à ce qu'on apporte des titres contraires. Celui qui est en possession n'a rien à prouver, sa possession est sa preuve ; c'est à celui qui combat la possession, à prouver contre elle. De-là il résulte que dans tous les Tribunaux de France Messieurs de Coucy, étant aux droits *de Louis*, l'un de leurs aïeux directs, & rapportant des titres qui constituent la possession que *Louis* a eue toute sa vie de son état de fils légitime, cet état serait reconnu & consacré par la Justice, à moins qu'on ne produisît contre eux un titre juridique. Or l'allégation isolée d'un Auteur n'est pas un titre, sur-tout quand il est prouvé que cet Auteur a menti sur le fait même dont il parle. Cet argument doit paraître invincible à tous les gens de Loi.

Preuves du Mariage de Raoul.

Mais je ne veux pas me renfermer dans cette règle stricte, qui quelquefois décide le Juge sans persuader l'homme. Je ne veux pas laisser dans l'esprit ces nuages qui pèsent à l'ami de la vérité & dont la malice aime à se repaître. Démontrons par pièces authentiques, & le mariage de Raoul de Coucy, & la légitimité de Louis son fils.

L'Allouëte dit donc que Raoul est mort sans s'être marié. Messieurs de Coucy produisent un titre juridique & en bonne forme qui prouve le contraire. C'est un contrat de donation que Raoul fit en 1553 de la terre de Chéhéry à Pierre du Lys. Cette terre venait aussi de l'Abbé de Bonne-Fontaine & de la succession

paternelle ;

paternelle ; les partages le justifient. Raoul l'avait considérablement augmentée par différentes acquisitions ; il y avait bâti le château de Rocan, qui est encore aujourd'hui une espèce de forteresse. Or il donne cette terre avec tous les *acquêts & conquêts*, qu'il y a faits. Il avait donc été marié : car les *conquêts* sont les acquisitions d'un homme en communauté de biens avec sa femme : jamais Notaire n'a employé ni pu employer ce mot pour exprimer les acquisitions d'un homme qui aurait été célibataire toute sa vie. Voilà donc le démenti le plus formel donné *juridiquement* à l'Allouëte.

Le récit même de cet Auteur vient encore à l'appui du titre dont je parle. Selon l'Allouëte, ce n'est que dans les dernières années de sa vie que Raoul de Coucy *s'enamoura* d'une jeune bourgeoise de Vervin ; & cela est vrai. Il en eut trois filles qu'il laissa en bas âge, & qui furent élevées, après la mort de leur père, dans la maison de Jacques de Coucy, leur cousin-germain, fils du décapité. Ce fut Jacques qui les maria avec les biens que Raoul lui avait laissés pour cet objet : cela est encore vrai. Mais Louis de Coucy avait été marié en 1560, avant la mort de son père, & par son père même ; il n'était donc pas né de cette fille dont Raoul s'était *enamouré* neuf ou dix ans avant sa mort. Joignez à ce fait l'acte qui prouve que Raoul avait été marié, puisqu'il avait fait des conquêts ; il en doit résulter que ce n'est que depuis son veuvage qu'il avait eu ses bâtardes ; & que le fils étant né long-tems avant l'époque où le

père avait pris cette maîtresse, était donc né pendant le mariage.

Preuve invincible de la légitimité.

Venons à quelque chose de plus décisif. La donation faite par Raoul à Louis son fils, de la terre de Polecourt, établit la légitimité de Louis, par une circonstance qui lève tous les doutes. C'est que la Coutume de Vermandois, sous l'empire de laquelle Raoul demeurait, & qui régit la terre de Polecourt, défend expressément de donner des biens fonds, même par contrat de mariage, *à autres enfans qu'à ses hoirs procréés en légitime mariage.* Il n'y a plus d'équivoque.

Addition à la preuve.

J'ajoûte encore à cette preuve. La Coutume de Vermandois a été rédigée en 1556, cinq ans avant le mariage de Louis de Coucy; & son père Raoul est nommé dans le procès-verbal, comme un de ceux qui avaient présidé à cette rédaction. Aurait-il fait à son fils, cinq ans après, une donation qu'il aurait su être nulle de plein droit? Un Notaire l'aurait-il écrite?

Il ne paraît pas sans doute qu'il soit possible de rien dire de plus fort. Eh bien! nous le pouvons cependant. Raoul de Coucy savait si parfaitement qu'une donation de biens fonds faite par un père à son bâtard était nulle, que, lorsqu'il voulut pourvoir au sort de ses filles naturelles, il usa de la ressource du fidei-commis. C'est l'explication toute simple que la famille a toujours faite de cette singulière donation de la terre de Chéhéry, dont j'ai parlé il n'y a qu'un moment. Pierre du Lys, à qui Raoul donne cette terre, était son fondé de procuration,

son régisseur dans la terre de Polecourt, comme l'attestent des titres de 1556. Quelle raison pour donner à un pareil homme un bien tel que la terre de Chéhéry ? La nécessité où était Raoul de faire un don indirect à ses filles naturelles, auxquelles la Loi lui défendait de donner directement. On ne voit pas d'autre interprétation de ce contrat si bizarre.

D'un autre côté, selon l'Allouëte même, Raoul laissa à Jacques de Vervin son neveu 50000 liv. de ce tems, qui font 200000 liv. d'aujourd'hui, *pour marier ses bâtardes*. Cette somme ne fut pas laissée en argent comptant, la fortune de Raoul ne le lui aurait pas permis ; mais il donna encore une terre à son neveu, & celui-ci en paya le prix aux filles. Ainsi quand on voit qu'il fait des dons déguisés à ses bâtardes, & qu'au contraire il fait à son fils publiquement une donation en nature d'une terre considérable, cette différence prouve évidemment la légitimité du fils.

On dira peut-être que Raoul avait obtenu des lettres de légitimation en faveur de son fils, pour le rendre capable de recevoir une donation. A cela deux réponses encore victorieuses. 1°. Louis, dans le cours de sa vie, a vendu des portions considérables de la terre de Polecourt : on rapporte jusqu'à treize de ces contrats de vente, sans ceux que l'on ne connaît pas, tous faits à ses voisins, à des gens du pays. Or si Louis eût été un bâtard légitimé, les lettres de légitimation auraient été mentionnées dans ces contrats ; car sans les lettres,

Point de lettres de légitimation.

les contrats étaient nuls, ainsi que la donation: ces lettres étaient donc le titre des acquéreurs, la seule sûreté de leur acquisition. Louis de Coucy n'aurait eu aucune raison de les cacher: si son père n'avait jamais été marié, c'était un fait bien connu dans le pays: il n'y avait pas moyen de dissimuler la bâtardise; & au contraire on avait intérêt de faire connaître la légitimation. Rien n'est plus clair. Par conséquent les lettres n'étant point mentionnées dans les contrats de vente, c'est une preuve qu'elles n'ont jamais existé.

Cette preuve acquiert une nouvelle force, quand on considère que dans ce siècle l'état d'un bâtard n'était point honteux, & qu'on ne rougissait pas de l'avouer publiquement. J'ai donné à la suite de ma Tragédie de Gaston & Baïard l'ordre de bataille de l'armée de France devant Ravenne, écrit dans le tems même, & où l'on a vu plusieurs Commandans naïvement appelés *le bâtard de Clèves*, *le bâtard de la Balme*, *le bâtard de Rieux*, &c. Or jamais Louis de Coucy n'à été ainsi qualifié, & au contraire ses sœurs naturelles ont toujours été publiquement nommées bâtardes.

2°. J'ai fait moi-même les recherches les plus exactes à la Chambre des Comptes. Il est vrai que l'incendie de 1737 a causé beaucoup de perte & de désordre dans ce dépôt: mais on conserve à la Bibliothèque du Roi un registre fait il y a 60 ans, & dès-lors très-antérieur à l'incendie. Ce registre contient le relevé bien complet de toutes les légitimations accordées depuis cinq siècles. J'y ai cherché

avec le plus grand ſoin, en commençant à l'année 1500, & pourſuivant juſqu'à l'année 1630; c'eſt-à-dire que j'ai vu depuis la naiſſance de Raoul de Coucy, juſqu'à la trentième année après la mort de ſon fils; & je n'ai point trouvé de légitimation de Louis de Coucy. Il eſt donc démontré qu'il n'y en a jamais eu; & par conſéquent la donation portée en ſon contrat de mariage devient une preuve invincible de ſa légitimité.

Conclusion des preuves.

Ainſi voilà cette légitimité établie de toutes parts ſur des fondemens inébranlables. 1°. Le père a fait des conquêts: preuve judiciaire qu'il a été marié. 2°. Il a donné à ſon fils, par contrat de mariage, une terre ſituée en Vermandois: preuve judiciaire que le fils était légitime. 3°. Le fils a eu un *propre naiſſant*, nouvelle preuve judiciaire de ſa légitimité; les bâtards n'ont pas de propres. 4°. Ramenons ici, pour faire un tout de nos preuves, & la poſſeſſion d'état & la poſſeſſion de la terre. Louis a joui de la terre après ſon père Raoul: donc il a été ſon héritier ou ſon donataire: donc il fallait en Vermandois qu'il fût légitime. Enfin il a joui ſans aucun trouble, par lui & par ſes deſcendans, pendant plus de 200 ans, de ſon état de légitimité: par conſéquent cet état ſerait encore confirmé dans tous les Tribunaux, quand il ne ſerait pas juſtifié par les titres authentiques dont je viens de rendre compte. Concluons donc que ſous quelque point de vue que l'on conſidère le fait dont il s'agit, cent l'Al-

louëte ne pourraient plus le rendre douteux.

Les titres ont été vérifiés & reconnus.

A toutes ces preuves, à toutes ces raisons, joignez encore, par surabondance, une suite continuelle d'actes dans lesquels Louis de Coucy est toujours nommé avec son père en parité de qualification, *Chevalier*, *honoré Seigneur*; ce que jamais un bâtard n'eût obtenu. Voyez avec moi que son fils, Jacques de Coucy-Polecourt, a été qualifié de même. De génération en génération, les titres de ses descendans ont été produits & reconnus valables. Benjamin de Coucy, petit-fils de Louis, après avoir soumis ses titres à l'examen de l'Intendant

En 1641.

de Champagne en 1641, est nommé par le Roi pour assembler & commander la Noblesse du pays. François & Henry, fils & petit-fils de Benjamin, voient encore leurs titres vérifiés & reconnus dans différentes circonstances; &

En 1687.

notamment en 1687, par M. de Caumartin, Intendant de leur Province. Le même Henry, père de M. de Coucy aujourd'hui vivant, fait

En 1712.

ses preuves en 1712 devant M. d'Hozier, Juge d'armes de la Noblesse Française, & ses preuves sont admises. Enfin celles de M. de Coucy lui-

En 1762 & 1769.

même le sont en 1762, & deux fois en 1769. On connaît l'exactitude & les lumières de M. d'Hozier de Sérigny; ainsi les titres de cette illustre famille ne pouvaient être confirmés d'une manière plus éclatante & qui méritât mieux la confiance du Public.

Dernière vérification des titres.

Il faut convenir que cette dernière fois les titres ont été bien plus nombreux, l'examen beaucoup plus sévère. L'incendie du château de

Polecourt aïant privé Messieurs de Coucy d'une partie de leurs papiers, ils ont eu le bonheur de trouver des titres précieux, & dont même ils ignoraient l'existence, entre les mains de M. le Duc d'Havré leur parent, qui s'est empressé de leur en faire le sacrifice. Ils ont bien voulu me les confier tous: je les ai examinés avec soin, j'ose dire même avec scrupule; & je n'ai rien avancé dans ce Mémoire que je n'aie vu par mes yeux. J'ai pensé qu'il serait intéressant pour la Nation de connaître le détail des preuves, qui lui rendent cette famille chérie dont elle se croyait privée. J'ai pensé qu'il était essentiel pour Messieurs de Coucy, qu'on ne pût pas jeter des doutes sur leur état, & prétexter de la faveur dans un jugement qui n'a été que le résultat de l'équité la plus rigoureuse. On doit regarder ce Mémoire comme un compte rendu des motifs qui ont déterminé M. le Juge d'Armes de la Noblesse de France à certifier au Roi que *les titres de Messieurs de Coucy sont à l'épreuve de la critique la plus sévère, & qu'il en résulte incontestablement qu'ils descendent en ligne masculine de la très-illustre Maison de Coucy, connue par Charte dès l'an 1042.* Ce sont les propres termes de son Certificat. Maintenant récapitulons, en deux mots, cette dernière partie du Mémoire.

Récapitulation du Mémoire.

Depuis Albéric de Coucy, vivant en 1042, si l'on descend jusqu'à Jacques de Vervin décapité en 1549, & à Raoul son frère mort en 1561; si de Messieurs de Coucy d'aujourd'hui on remonte jusqu'à Louis fils de ce même Raoul, il

n'y a pas la plus légère interruption, la moindre incertitude dans toute la Généalogie: la seule difficulté, grace au bavardage de l'ignorant l'Allouëte, était le point de réunion de Louis à Raoul; mais cet article est éclairci par les preuves authentiques du mariage de Raoul, & de la légitimité de son fils.

700 ans de filiation bien prouvée.

Voilà donc plus de 700 ans d'une descendance directe, & de mâle en mâle; avantage que n'a pas eu la branche aînée, qui ne laissant plus de mâle dès la troisième génération après Raoul I, le Héros de ma Tragédie, s'est perdue dans la Maison de Guines, & n'a conservé qu'en partie les armes de Coucy. Messieurs de Coucy-Polecourt les portent encore sans aucun mélange, sans aucune altération. Mais c'est l'ame de leurs aïeux qu'ils ont conservée encore plus entière. Que l'on juge s'ils ont dégénéré de leur race illustre. Gruningue, Laufeldt, Rocoux, Fontenoy, d'Ettingue, Philisbourg, Parme, Guastalle, Malplaquet, Turin, Fleurus, Nervinde, &c. ont toujours vu des Coucys, ou vainqueurs, ou morts, ou blessés.

Armoiries conservées.

État actuel de la Maison de Coucy.

Si la branche de Coucy-Polecourt est aussi inférieure par l'opulence à la branche de Coucy-Vervin, que celle-ci l'était à la branche aînée des sires de Coucy; c'est un de ces jeux de la fortune que les substitutions, je le répète, auraient pu empêcher. Bel exemple, sur-tout dans ce siècle, où l'infâme intérêt personnel rend cette précaution des pères de famille plus nécessaire que jamais! D'ailleurs Raoul de Coucy-Polecourt, auteur de cette branche, a ruiné son fils

pour établir ses bâtardes. La terre de Chéhéry & les 200000 livres dont j'ai parlé, retranchées de son patrimoine de cadet, réduisirent Louis de Coucy à la seule terre de Polecourt. Il est vrai que cette terre était encore un objet assez important; mais Louis de Coucy aïant voulu vivre comme son père, quoiqu'avec une fortune diminuée de plus de moitié, entama prodigieusement ses fonds ; & l'on voit par une multitude de contrats de vente, qu'il démembra la plus grande partie de la terre de Polecourt, le seul héritage de ses descendans. Eux-mêmes ont été obligés, pour se soutenir dans le service, de faire de nouveaux démembremens de cette terre patrimoniale : ce qui leur a fait préférer dans la suite le séjour de la terre d'Ecordal, qu'ils ont acquise par une alliance honorable, & qui est dans le voisinage de Polecourt.

Une décadence si accablante avait jeté dans cette Maison infortunée la triste indifférence que l'on a pour des titres qu'on ne peut plus soutenir avec l'éclat qu'ils exigeraient. Messieurs de Coucy se sont bornés à servir la Patrie, à prouver leur nom par leur courage. Ils ont passé successivement l'un 30, l'autre 40, l'autre 60 années dans les premiers Régimens du Royaume ; *vieillissant* tour à tour *dans les honneurs obscurs de quelque légion :* tout ce que la fortune donne, leur a été interdit ; tout ce que la valeur mérite, ils l'ont obtenu. Le grade de Brigadier des armées du Roi, ce terme de l'ambition de la Noblesse qui n'a que des ver- Ses services militaires.

tus, a borné la fortune militaire de l'oncle & du père de M. de Coucy. Lui-même, père de quinze enfans, dont six vivent encore, il a été obligé de quitter le service, après 30 années, pour donner à la France, par l'éducation de sa famille, des Coucys aussi dignes que lui du beau nom qu'ils portent. Son fils aîné, âgé de 24 ans, compte déja douze années de service, & a fait cinq campagnes.

Je sais qu'il y a plusieurs anciennes familles qui languissent ainsi oubliées dans des coins du Royaume. C'est un malheur pour la Patrie.... c'est peut-être une ressource. En relevant les anciennes colonnes de la Monarchie, on la soutient plus fortement, on prolonge plus sûrement sa durée & sa splendeur. Les vieilles races ramènent les vieilles vertus, & raffermissent les premiers fondemens d'un État que des vices nouveaux pourraient ébranler. Mais parmi tant de familles délaissées, y en a-t-il une qui réunisse ces trois avantages, de descendre de nos Princesses du Sang, d'avoir donné des aïeules aux Bourbons (*), & de voir les biens immenses de ses ancêtres possédés, à titre d'héritage, par les fils mêmes de nos Rois. Telle est la seule Maison de Coucy. Que de grandes ames j'outragerais, si je croyais sa disgrace éternelle!

(*) La maison Royale descend de Louis le Gros, par les mâles, & de Raoul de Coucy, par les femmes. Messieurs de Coucy descendent de Louis le Gros, par les femmes, & de Raoul, par les mâles. Cette double alliance mérite bien de n'être pas oubliée.

FIN.

MÉMOIRE
HISTORIQUE
SUR LE CHATELAIN DE COUCY
ET
LA DAME DE FAÏEL,

Avec le précis d'un ancien Manuscrit qui est à la Bibliothèque du Roi.

CHAPITRE PREMIER.

Notions préliminaires.

L'HISTOIRE nous retrace en vain les cruautés sanglantes dont l'Amour a souillé si souvent les mains des hommes : malgré l'expérience de tant de siècles, nous sommes toujours prêts à douter que le plus tendre des sentimens de la Nature puisse conduire aux actions les plus dénaturées. Ce forfait atroce imputé au Seigneur de Faïel, ce prodige d'horreur qui renouvelle les abominations des Atrées & des Progrnés, rencontre beaucoup d'incrédules. On aime à se

perſuader qu'un crime ſi monſtrueux n'a pu être conçu que par une imagination oiſive. Pourquoi ne pas penſer qu'il a été enfanté par le délire de la paſſion ? L'Humanité peut-être en aurait moins à rougir. Il ſerait trop affreux que de certaines horreurs euſſent été imaginées de ſang-froid : quelle ſerait l'excuſe de l'ame noire qui les aurait créées par amuſement ? Je crois même qu'il y a des genres d'atrocités que les Écrivains n'inventèrent jamais ; & qui répugnent ſi fort à l'ame, qu'elle n'a pu les produire que lorſqu'elle a été emportée hors d'elle-même par un violent accès de colère ou de jalouſie. L'homme eſt capable de tout dans ces momens terribles : il oublie la Nature ; il ceſſe d'être homme, il devient un tigre ; & ne conſerve rien de ſon premier être, que la malheureuſe facilité de ſurpaſſer les animaux les plus féroces, par le rafinement de ſes barbaries. Sans doute l'on a vu & l'on verra ſouvent des Auteurs raſſembler & combiner, dans une hiſtoire feinte, des cruautés éparſes dans les archives de nos crimes : mais faire manger à une femme le cœur d'un homme, eſt une idée qui ne peut être venue qu'à celui qui l'a exécutée.

Je comprends bien, & mes lecteurs le concevront comme moi, que, lorſqu'un pareil attentat a une fois déshonoré la Nature, la perverſité humaine a pu le répéter : & que tel homme qui, dans le calme de ſa raiſon, n'aurait jamais voulu croire qu'on eût commis une action auſſi épouvantable, ſera pouſſé par l'égarement de ſes paſſions juſqu'à ſe faire un plaiſir de la com-

mettre une seconde fois. C'est peut-être ce qui est arrivé au Seigneur de Roussillon, à qui plusieurs Écrivains attribuent le crime du Seigneur de Faïel. Entrons dans le détail des monumens qui nous restent de ces deux horribles aventures.

Chansons du Châtelain de Coucy.

Les amours du Châtelain de Coucy & de la Dame de Faïel sont connus par une tradition très-ancienne. Le Président Fauchet, dans son livre des Poëtes Français, rapporte quelques fragmens de quatre Chansons faites par le Châtelain pour sa Dame, & recueillies dans un vieux manuscrit appartenant à M. de Mesmes, Conseiller d'État. Ce manuscrit contenait les Poésies de 64 de nos premiers Auteurs : celles du Châtelain de Coucy y étaient placées immédiatement après celles du Roi de Navarre. Les recherches immenses que M. de Sainte-Palaye a faites dans les manuscrits de France & d'Italie, lui ont procuré plus de vingt Chansons du Châtelain : la passion y respire, y parle avec la naïveté de ces tems où l'on savait aimer & le dire. J'aurai bien-tôt occasion d'en citer quelques traits.

Chronique du Président Fauchet.

C'est dans le même livre du Président Fauchet qu'on trouve une Chronique ancienne, contenant le détail de l'affreuse catastrophe qui termina les longues amours du Châtelain, & qui les rendit si tristement célèbres. Fauchet est un des Écrivains les plus accrédités : on sait qu'il ne hasarde jamais un fait témérairement; & quand il garantit que sa Chronique est digne de foi, on peut compter sur son témoignage. Il

assure qu'*elle est écrite il y a deux cents ans*, c'est-à-dire vers 1380, car Fauchet écrivait avant 1580 : & en effet le langage de cette pièce est celui du quatorzième siecle : il suffit, pour s'en convaincre, de la comparer avec les ouvrages de Froissard.

Roumans manuscrit.

Cette Chronique parle d'une Histoire plus ancienne des amours du Châtelain de Coucy. L'inventaire des livres de Charles V, annonçait aussi que ce Prince avait un manuscrit intitulé *du Châtelain de Coucy & de la Dame de Faïel*. La Bibliothèque des Romans indiquait le même manuscrit ; mais on n'a pu parvenir à le retrouver dans la Bibliothèque du Roi. Cependant on y a découvert, au mois de Juin dernier, une autre copie de la même Histoire, copie très-ancienne & portant le même titre de *Roumans du Châtelain de Coucy & de la Dame de Faïel*. On lit sur la première feuille que ce *Roumans a été fait vers 1228* : mais je dois observer que la certitude de cette date n'est constatée que par le style de l'ouvrage. Ce style, qui s'entend beaucoup plus difficilement que celui de Froissard & que celui de la Chronique de Fauchet, paraît être le vrai langage du treizième siecle. Ainsi le *Roumans* doit être postérieur de très-peu de tems aux faits qui y sont racontés. Remarquons encore que le mot *Roumans* ou *Romans*, ne signifiait pas autrefois ce que nous entendons aujourd'hui par Roman, un tissu de fables imaginées pour l'amusement des lecteurs ; mais une Histoire particulière écrite en *langue Romance*, Histoire où le fond des événemens était vrai, &

où les Auteurs ne se permettaient l'invention que dans le détail des circonstances. Quelques-unes de ces Histoires étaient rimées, & celle-ci l'est en effet. On sait que l'Histoire de Philippe-Auguste par Guillaume le Breton est en vers hexamètres.

Comme la Chronique du Président Fauchet est fort connue, je me dispenserai de la copier ici. Mais je vais donner un extrait du Romans conservé à la Bibliothèque du Roi. Je crois que ce manuscrit jettera un grand jour sur les faits que j'entrepreends de discuter; & je préviens mes lecteurs qu'il va bien changer les idées que nos Historiens modernes nous ont données de cette sanglante Tragédie.

CHAPITRE II.

Extrait du Romans manuscrit.

LE commencement du récit, & même l'Histoire entière, jusqu'à l'effroyable catastrophe qui la termine, ne nous offre que des événemens très-simples, & quelquefois assez plaisans. On voit clairement que ce n'est point un amas d'aventures romanesques inventées par une imagination triste & sombre, qui aurait cherché à rendre toute sa fable analogue au dénouement. On y trouve par tout la Nature & le caractère de la vérité: jamais le Héros n'y est échâssé, comme dans nos vieux conteurs.

Ce Héros est appelé *Renault de Coucy*, *Châtelain de Coucy*, & représenté comme un *Chevalier célèbre, beau, courtois, plein de savoir, qui faisoit Chants & Poésies, mais qui n'étoit pas fort riche d'avoir.* La Dame n'est point nommée de son nom de fille ; on dit que Coucy n'en devint amoureux que lorsqu'elle était déja mariée *au sire du Châtel que on appeloit de Faïel.* Elle assistait souvent aux tournois, où son mari était un des Preux ; c'est-là que Coucy l'avait vue. D'ailleurs le château de Faïel étant à la porte de la ville de Saint-Quentin, & par conséquent très-près de la Fère, de Coucy, de Marle, & de toutes les autres possessions de la Maison de Coucy ; le voisinage seul suffisait pour lier le Châtelain avec la famille des Faïels.

On retrouve bien dans cette Histoire l'amour héroïque des siècles de l'Honneur. Coucy ne fonde ses espérances que sur la réputation de son courage & de sa vertu, sur ce que sa Dame entend dire de ses exploits & de *sa loyauté.* Il travaille à accroître encore sa renommée, quand il a déclaré son amour, quand la Dame de Faïel sait enfin que c'est à elle seule qu'il fait hommage de ses lauriers. Elle est émue au récit de la gloire de son amant : c'est l'Honneur qui le rend plus aimable ; & il faut avouer que l'Amour devait être bien puissant, bien dangereux, quand il se présentait sous une forme si séduisante. Hélas ! c'est un péril dont nos mœurs ont su nous affranchir ; & la gloire n'est plus guères le piège où l'Amour prenne les femmes. Ce que j'en dis n'est pas pour les humilier, &

pour

pour flatter les hommes: il ſerait difficile de décider quel eſt celui des deux ſèxes que le relâchement des mœurs a le plus avili.

Coucy ſe ſert de toutes ſes armes pour vaincre la Beauté qu'il adore: & tandis que ſes triomphes parlent pour lui, il fait parler encore ſes talens. Il envoie à la Dame de Faïel des Chanſons tendres & ingénieuſes par un *Méneſtrel* (un Muſicien) du pays, qui allait ſouvent chanter chez les Seigneurs d'alentour. La plûpart des Chanſons de Coucy, qui nous reſtent dans les vieux manuſcrits découverts par M. de Sainte-Palaye, ſe trouvent placées dans le Roman, à l'époque préciſe de l'événement pour lequel elles ont été compoſées: elles ſervent de preuves aux faits que l'Hiſtorien raconte, & doivent donner encore plus d'autorité au récit. Il y en a une où je remarque une idée qu'il eſt bon de rapporter, parce qu'elle peint bien le génie du tems. Coucy ſe compare à un enfant, qui voit une belle étoile au firmament, & qui la demande avec fureur: il regarde la poſſeſſion de ſa Dame comme une choſe preſque auſſi impoſſible à obtenir. Dans une autre Chanſon, eſt ce morceau cité par le Préſident Fauchet, & qui prouve que la Dame de Faïel combattit long-tems contre ſon propre cœur.

Les délais, en amour, ſont un cruel tourment;
Différer ſes dons, c'eſt les vendre.
Ah! la moindre faveur qu'on fait courtoiſement,
Touche & flatte plus un cœur tendre,
Que le bonheur ſuprême arraché lentement
Et qu'on a fait payer par l'ennui de l'attendre.

E

Je traduis un peu : car il n'y a guères de Lecteurs qui comprissent les termes *démaïe*, *délaïe*, *ensement*, *ennuiaument*, &c.

Il paraît que Coucy allait souvent au château de Faïel : le Seigneur l'y recevait avec toute la courtoisie des Chevaliers ; &, comme il arrive à tant de maris de notre siècle, il se donnait tous les soins possibles pour rendre sa maison agréable à l'amant de sa femme. Il l'engagea même une fois à rester avec elle, & à la *compagnier*, pendant un petit voyage qu'il était obligé de faire. Ce n'est point du tout ce mari farouche & cruel, enfermant son épouse comme un jaloux de Florence ; tel, en un mot, que quelques personnes se sont représenté Faïel, en confondant plusieurs Histoires dont elles n'ont fait qu'une seule : c'est un bon mari Français, bien confiant, bien sûr de la vertu de sa femme, & à qui il ne vient pas seulement dans l'idée qu'on en veuille à son honneur : mais qui, tenant encore aux mœurs sévères de son tems, deviendra terrible quand il se croira trompé.

Ce séjour du Châtelain à Faïel, pendant l'absence du mari, avance un peu son bonheur, mais ne l'achève pas. On est tendrement affecté de la sagesse douce & charmante avec laquelle la Dame de Faïel résiste à son amant & se défend d'elle-même. Tout ce qu'il peut obtenir, est un bracelet qu'il veut porter au bras droit, pour être reconnu de sa Dame, dans un grand tournois que le sire de Coucy prépare avec une pompe royale entre la Fère & Vandeuil. La Dame le lui promet ; & ce n'était point s'en-

gager encore : car, ſelon les uſages de la Chevalerie, *une Dame pouvait aimer honnêtement un Bachelier, & lui donner quelque joïau qu'il portait en ſouvenance d'elle & pour être plus preux.*

Le Roman donne une brillante deſcription du tournois. C'eſt le Sire & la Dame de Coucy qui en font les honneurs. On ne les nomme pas ; mais ce doit être Raoul I & Alix de Dreux ſa femme ; du moins ſi l'on en juge par les autres circonſtances que j'aurai occaſion de relever. Ce tournois paraît un trait hiſtorique : on nomme les grands Seigneurs qui s'y trouvèrent ; le Duc de Limbourg, le Comte de Flandres, Philippe, Comte de Namur ; & tous les principaux Chevaliers : on fait même le détail de leurs armoiries. Le Seigneur de Faïel eſt du nombre, & on le cite comme un des plus braves. Sa femme donne au Châtelain la *mance* (le bracelet) qu'elle lui avait promiſe, qu'elle avait travaillée elle-même, & avec laquelle il combat & triomphe à ſes yeux.

L'Auteur dit que ce tournois n'a pas nui aux affaires du Châtelain. La réſiſtance de la Dame de Faïel fut pourtant encore longue & opiniâtre. Le jour même fixé pour un rendez-vous dans les formes, la pudeur l'emporta ſur l'amour, & la porte fatale indiquée au Châtelain reſta impitoyablement fermée : il paſſa la nuit dans le parc de Faïel, & fut contraint de retourner à Saint-Quentin comme il était venu. Quelque tems après, une maladie terrible, qui fit trembler pour ſes jours, acheva d'attendrir & de vaincre ſon amante ; & il ne vit plus ſon

triomphe différé que jusqu'à sa convalescence.

L'Auteur ne nous apprend pas combien dura le bonheur paisible de Coucy & de sa Dame. Ce fut sans doute un engagement de plusieurs années : car il dit que le Châtelain *servit longtems armes & amours ;* qu'il n'y avait ni guerre ni tournois où il ne fût *chercher aventures ;* & que, lorsqu'il était revenu dans le pays, il le faisait savoir à la Dame ; non par un de ses gens qui aurait pu être reconnu, mais par *un garçon de Saint-Quentin*, qui portait ses lettres à la chambrière & recevait d'elle les réponses. On voulait que le commissionnaire même crût que c'était la chambrière dont Coucy était amoureux. Le Chevalier avait une maison à Saint-Quentin ; c'est de-là qu'il partait à pied, le soir, quand tout son monde était couché ; il prenait un manteau pour cacher ses armes ; & le matin, au point du jour, il revenait avant que ses gens fussent levés.

Le mérite du Châtelain, les charmes de sa figure, les graces de son esprit, l'éclat de sa valeur, qui le rendaient si heureux, causèrent enfin son infortune en donnant une rivale à la Dame de Faïel. Une femme, que le Roman ne nomme pas, peut-être parce qu'elle vivait encore en 1228, dans le tems où l'on dit qu'il a été écrit, conçoit pour le Châtelain la plus ardente passion. Elle lui fait des avances auxquelles il ne répond pas. Elle trouve qu'il est trop beau, trop digne Chevalier, pour n'être pas amoureux ; & qu'il a l'air trop content pour n'être pas aimé. Mais comme on ne lui

connaît point de Dame, elle soupçonne un grand mystère, & se jure à elle-même de le découvrir. La jalousie a cent yeux : & l'ingénieuse mythologie n'imagina Argus, que pour peindre la vigilance d'une femme jalouse. La Dame en question, dans un grand souper, qui se donne après un tournois, surprend quelques regards entre Coucy & la Dame de Faïel : elle croit tout deviner ; & pour être plus sûre de son fait, elle charge un espion de suivre Coucy au premier voyage qu'il fera à Saint-Quentin. En effet le Chevalier y va quelques jours après ; mais il a beau prendre ses précautions ordinaires quand il part le soir pour Faïel, il est suivi jusqu'à la porte : on sait que le mari est absent : on le voit entrer chez son amante, & on court en instruire la rivale.

Furieuse, elle ne trouve pas d'autre moyen de se venger & de les punir de leur bonheur, qu'en révélant ce mystère, quelques jours après, au Seigneur de Faïel qu'elle voyait souvent. Elle ose lui faire cet aveu, dans la crainte, dit-elle, que l'aventure ne vînt à éclater, & qu'il ne l'apprît trop tard par la voix publique. Faïel rejète cette accusation avec horreur, il ne doute point du cœur de sa femme ; mais on lui propose de s'éclaircir par lui-même, & alors le soupçon naît dans son esprit. Désolé, il confie tout à Gobert son écuyer. Celui-ci lui jure que c'est une calomnie ; que la Dame de Faïel est la plus vertueuse des femmes ; que s'il y a quelque amitié entre elle & Coucy, *en tout honnour & tout bien est*. (On voit que ce proverbe

n'eſt pas nouveau). Mais enfin les détails qu'on a faits au mari des précautions des deux amans, lui montrent la voie sûre de les ſurprendre.

Il ſe ſert de cette ruſe ſi ſimple, qui a toujours réuſſi & qui réuſſira toujours. Il feint un voyage d'une ſemaine, & il revient le ſoir même. Il prend la réſolution d'aſſaſſiner Coucy; mais Gobert lui remontre le danger de cette action qui l'expoſerait à la vengeance de la famille la plus puiſſante du Vermandois : *le Châtelain eſt trop bien parenté*, &c. Faïel ſe cache près de la petite porte par laquelle il ſait que Coucy vient ordinairement. Il le voit arriver, entend ouvrir; & dans l'inſtant que le Chevalier entre, il s'élance & entre avec lui. Mais le bonheur des deux amans, leur adreſſe, celle de la chambrière qui ſe ſacrifie pour ſa maîtreſſe dont elle eſt parente, les fait échapper à ce danger preſque inévitable; & Faïel à qui on ſoutient que le Châtelain ne vient que pour la femme-de-chambre, eſt réduit à conſerver ſes ſoupçons, à les voir augmenter même, ſans avoir pu acquérir de preuves.

Une nouvelle Chanſon de Coucy qui ſe plaint des médiſans & des maux qu'ils lui cauſent, vient encore à l'appui du récit de cette aventure intéreſſante. Cependant la jalouſie de Faïel, les dangers auxquelles elle expoſe ſa femme, obligent l'amant à un exil prudent & néceſſaire. Le mari ne ſort plus : il ſe borne, pour s'aſſurer de la vertu de ſon épouſe, à ſe gêner lui-même en ne la quittant point. Il affecte cependant d'être la dupe des prétendus amours de Coucy

avec la chambrière qu'on a chassée. Il feint cent prétextes pour éviter les tournois ; & consent que Gobert son écuyer, pour ne pas perdre chez lui son tems, son talent & sa gloire, aille servir le Châtelain même dans ses joûtes guerrières. Il croyait donner un surveillant au Châtelain ; mais celui-ci gagna l'écuyer dès qu'il fut à son service, & Gobert porta dans différentes occasions des lettres à la Dame de Faïel.

Enfin le mari veut se débarrasser du poids affreux de la honte & de la douleur dont il est accablé ; & voici le stratagême dont il se sert. Il déclare à sa femme qu'il a le projet de faire le voyage de la Terre-Sainte & de la conduire avec lui, à l'exemple de tant de Chevaliers qui emmenaient leurs épouses. La Dame de Faïel ne tarde point à écrire ce dessein à son ami, qui n'en est pas autrement inquiet ; il croit voir le remède en même tems que le mal. Le Roi d'Angleterre, Richard I, (& tout ceci est très-vrai, ou tient parfaitement à l'histoire du tems) avait fait publier un grand tournois où se rendaient en foule les Chevaliers de la Chrétienté. Coucy ne manquait pas de telles occasions ; il y vole. A la fin du tournois, Richard prend la croix ; tous les Chevaliers l'imitent, comme il s'y attendait bien : il n'avait même donné le tournois que pour cet objet. Coucy se croise un des premiers : l'amour l'y invitait autant que la gloire. Il comptait avoir sa Dame pour témoin de ses triomphes : il n'avait pas l'air de ne se croiser que pour la suivre, puisqu'il s'engageait avant le Seigneur de Faïel : car celui-ci

n'avait point été en Angleterre. Mais le même Légat qui y avait prêché la croisade, étant ensuite passé en France, la Dame de Faïel fut confondue, quand elle vit son mari refuser de prendre la croix, & s'excuser sur une maladie : elle sentit enfin qu'il l'avait trompée, & qu'il la soupçonnait toujours.

Le désespoir s'empare de son ame; elle mande en pleurant cette horrible nouvelle au Châtelain; il en est frappé comme d'un coup de foudre. L'excès de la rage & de la douleur égare son esprit dans vingt projets différens. Quelquefois il ose concevoir la pensée de ne point partir : mais il se rappèle sa gloire, sa parole, & sa parole donnée à Dieu; la réputation & le bonheur même de son amante, qui sera infailliblement déshonorée & persécutée, s'il ne part point : car Faïel & le Public, après leurs soupçons, ne pourront plus douter que c'est pour elle seule qu'il aura osé rester en France malgré sa promesse. Tout le confirme donc dans la résolution d'accomplir ce fatal voyage : il borne ses desirs à dire à sa Dame un cruel adieu, qui sera peut-être le dernier.

Aux premiers transports de son désespoir succède une douleur plus douce, qu'il exprime dans plusieurs Poésies dont on aimera à voir ici quelques fragmens. Elles peignent les mœurs du siècle; elles font honneur à l'ame & à l'esprit du Châtelain. « Je ne partirais pas si j'en » croyais mon amour; mais ma Dame est in- » capable d'exiger de moi une lâcheté. . . . je » m'en vais soupirant en Syrie, mon ame reste

» à Faïel.... Je pars pour ſervir Dieu; ſi je
» reviens, ce ſera pour vous ſervir...... Je
» doute que vous me revoyiez jamais; ah!
» quelque part où le corps puiſſe aller, penſez
» au cœur.... J'atteſte Dieu & l'amour que je
» vous prouverai à quel excès je vous ai aimée...
» Je donnerais tout au monde, pour la tenir
» encore une fois entre mes bras ».

Coucy trouve le moyen d'aller prendre congé de ſa Dame. Leurs adieux tendres & déchirans ſont mêlés des doux ſouvenirs de leur bonheur paſſé. Une ſéparation ſi longue, & qui ſera peut-être éternelle, ſemble en cet inſtant enchaîner leurs cœurs par des nœuds plus forts. Ils ſe font ces préſens ſi chers, par leſquels l'amour croit tromper l'abſence. La Dame de Faïel donne à ſon amant un anneau précieux qu'elle avait toujours porté; elle coupe une treſſe de ſes cheveux qu'il reçoit en pleurant, & qu'il jure de garder juſqu'au dernier ſoupir. Ces gages douloureux & conſolans nourriſſent & ſoulagent le chagrin qui les oppreſſe. Leurs pleurs & leurs ames ſe confondent. Ils s'arrachent enfin des bras l'un de l'autre. L'eſpoir de ſe revoir un jour, & peut-être avec plus de liberté, rappèle leur courage & leur fait ſupporter l'horreur de ce cruel moment.

Le Châtelain part. Il s'embarque à Marſeille ſur la flotte du Roi d'Angleterre avec lequel il avait pris la croix. Il arrive à Acre, qu'il trouve déja ſoumis aux Chrétiens. Il combat & triomphe avec le Roi Richard à la célèbre journée de Céſarée & au ſiége d'Aſçalon; portant tou-

jours ſur ſon caſque un *couvre-chief ou bourlet de ſoie & de fin or*, que ſa Dame lui avait donné. Il paſſe deux ans en Syrie toujours avec Richard, qui en effet y reſta un an de plus que Philippe-Auguſte. Enfin les Sarraſins veulent ſurprendre un château où Richard faiſait ſa réſidence; les Chevaliers Chrétiens, & Coucy le premier, repouſſent l'ennemi, le pourſuivent avec trop d'ardeur; & c'eſt-là que l'infortuné Châtelain reçoit le coup de la mort par *un quarrel envenimé qui le perce fort avant entre les côtes.* On le porte auprès du Roi d'Angleterre. Ce Prince fait venir tous ſes *mirès* (Médecins) qui, après avoir retiré la flèche, aſſûrent que l'entière guériſon ne peut tarder plus de vingt jours; à moins que le fer ne ſoit empoiſonné, ce dont ils ne peuvent répondre. Mais, quelle qu'en fût la cauſe, le malade dépériſſait de jour en jour, quoique pourtant aſſez lentement. Il ſe laſſe enfin d'une langueur qu'il ne croit pas mortelle: il demande à revenir en France, eſpérant que l'air natal & la vue de ſon amante pourront le rétablir.

On l'embarque ſur un vaiſſeau dans lequel un des Cardinaux, Légats de la croiſade, repaſſait en Italie. La mer augmente les maux du Châtelain; en peu de jours il ſe trouve à la dernière extrémité. Alors il fait approcher Gobert de ſon lit; il lui parle de ſon amante, comme on en parle quand c'eſt pour la dernière fois. Il ſe fait apporter un petit coffre d'argent, où il enfermait les dons de la Dame de Faïel; il les arroſe de larmes, les baiſe avec ivreſſe; com-

mande à Gobert de les rendre à la Dame; & le prie d'y joindre un présent plus terrible & plus cher : ce présent est son cœur, qu'il lui fait jurer de prendre après sa mort, & de porter, dans le même coffret, à celle pour qui seule ce cœur avait soupiré. Ensuite il dicte une lettre pour la Dame de Faïel; il s'évanouit plusieurs fois en la dictant; il la signe, il la cachette lui-même, & jète son cachet dans la mer. Enfin, après s'être confessé au Cardinal, il meurt en recommandant encore à son écuyer d'exécuter ses ordres & de consoler sa Dame. Cette circonstance montre toute la bizarrerie du mélange continuel que l'on faisait alors de la religion avec l'amour. C'est de nos passions celle qui a toujours sû le mieux composer avec la piété même. J'en trouve un singulier exemple dans une des Chansons que Coûcy fit avant son départ pour la Terre-Sainte : il y parle avec l'enthousiasme de son tems, de cette grande entreprise qui doit *venger le Créateur*, & dont l'amour est la récompense.

> Car on conquest *paradis* & honour,
> Et prix, & los, *& l'amour de sa mie.*

Le paradis & la mie forment un assemblage plus digne des Musulmans, que d'un Chrétien qui allait combattre Mahomet. Autre trait encore plus bizarre : « les graces, dit Coucy » dans ses vers, que Dieu garde aux Guerriers » qui vont combattre pour sa défense, se ré- » pandront & sur les femmes qui seront loya-

» les à ces Guerriers, & ſur les gens d'Égliſe » qui feront des aumônes pour les frais de la » guerre ». (c'eſt ce qu'ils n'entendaient pas, puiſqu'ils ſe faiſaient donner, à titre d'aumônes, les biens des Chevaliers qui partaient). Mais quelle ſingulière inconſéquence, que de recommander, de la part de Dieu, à une femme mariée, d'être fidèle à ſon amant!

Voici l'inſtant de frémir. Nous touchons à la cataſtrophe. L'écuyer, avec un autre domeſtique, nommé Ideux, ouvre le corps de ſon maître, y répand *du ſel & des épices*, ainſi que ſur le cœur. Trois jours après, le vaiſſeau arrive à Brindes, où l'on enterre le Chevalier. Gobert revient en France, & vole droit à Faïel. Il s'arrête à deux lieues du Château, s'informe de ce qui s'y paſſe, croit le moment propice, prend une route détournée à travers ce bois qu'il connaiſſait ſi bien; mais malheureuſement il y rencontre le Seigneur de Faïel, qui revenait chez lui par un autre chemin; & qui, aïant appris pendant l'abſence de Coucy, que l'écuyer avait ſervi les amours de ſa femme, court à lui & menace de le tuer, s'il ne lui avoue pour quelle raiſon il vient à ſon château, & en quels lieux eſt le Chevalier. Gobert lui apprend la mort de ſon maître: Faïel n'en veut rien croire, & lui ordonne de ſe dépouiller pour voir s'il n'a pas quelque lettre ſur lui: alors l'écuyer eſt obligé de déclarer le ſecret de ſon meſſage, & de remettre au Seigneur de Faïel le petit coffre qui contient le cœur, la lettre & les autres effets. Faïel les reçoit avec une joie mêlée de rage,

& chaſſe Gobert, en lui jurant qu'il le fera pendre; ſi jamais il le retrouve ſur ſes terres. Il rentre dans le château, donne le cœur à ſon cuiſinier, & lui recommande en ſecret de faire un effort de ſon art,

Qu'il ſe peine efforciément,

pour apprêter ce cœur de manière qu'il puiſſe être mangé. Le cuiſinier ſe donne tant de ſoins & accommode le cœur avec tant d'adreſſe, qu'il en fait un très-bon mets.

À tant diluec le queus s'en tourne
Ce mets appareille & atourne,
Le mangiers fu trés délitable.

J'inſiſte ſur ces circonſtances, & on en devine peut-être les motifs; mais pourſuivons. Je retrouve par-tout les mœurs & les uſages du ſiècle. On ſert à la Dame de Faïel, *pour ſa portion*, le mets horrible qui lui était deſtiné; & l'on ſert au mari, pour la ſienne, d'autre viande hachée & accommodée de la même manière. Quand la Dame a mangé, Faïel lui demande, ſi elle a trouvé *cette viande bonne;* elle lui répond qu'elle l'a trouvée *excellente.* « Je le crois, » dit-il, elle doit être délicieuſe pour vous, car » c'eſt le cœur du Châtelain de Coucy ». Elle ne peut croire cette atrocité: elle ſait que ſon amant eſt en Syrie, & n'imagine pas comment ſon cœur aurait été apporté à Faïel. Le barbare époux conſomme ſa vengeance en lui jetant ſur

la table la lettre, le coffret & les joyaux qu'il contenait. La Dame de Faïel eſt convaincue de toute ſon infortune; elle en voit les détails; elle en reconnaît & examine les triſtes gages. Les ſanglots lui étouffent la voix; elle eſt comme anéantie par cette première ſtupidité de la douleur extrême : elle pouſſe enfin quelques accens plaintifs, & retrouve la parole pour faire le juſte ſerment de ne jamais manger après ce funeſte repas.

Je vous affi certainement
Qu'en nul jour mets ne mangierai,
D'autre morcel ne metterai
De ſure ſi gentil viande.

Elle tombe évanouïe : on la porte ſur ſon lit: on lui donne des ſecours: elle revient, jète des cris de déſeſpoir; jure cent fois de ne pas ſurvivre à cette horreur: ſa vue s'égare & ſe perd: les évanouiſſemens ſe ſuccèdent, & ſont interrompus par des convulſions effroyables que l'Auteur peint avec des couleurs aſſez fortes:

Les points ſe tors & ſe déchire
Les œuils lui tournent. . . . .

Ce tableau paraît être celui de la Nature; il préſente l'effet néceſſaire du ſaiſiſſement affreux qu'une telle abomination a du produire ſur une amante. On a vu des femmes mourir à l'inſtant en apprenant une nouvelle funeſte: qu'on juge s'il y eut jamais un coup auſſi terrible, auſſi

capable d'exciter une révolution entière, & de tuer dans le moment une infortunée, que rien ne préparait à son malheur! Enfin elle expire baignée des pleurs de son indigne époux; qui n'est pas plutôt vengé qu'il sent toute l'atrocité de sa vengeance, & le désespoir de perdre ce qu'il aime.

L'Auteur finit en disant que les parens & amis de la Dame voulurent tirer raison de sa mort: qu'on trouva moyen de les appaiser; que le Seigneur de Faïel s'éloigna du pays; qu'il alla passer deux ans outre mer: & qu'après son retour il vécut dans une morne tristesse, & ne vécut pas long-tems. Je vois en effet par les Cartulaires des Abbayes voisines (de Fervaques & de Saint-Prix), qu'Eudes de Faïel, à qui cette aventure est imputée, & qui était Seigneur de Faïel en 1192 & 1193, fit à-peu-près dans le même tems plusieurs de ces dons pieux, si communs alors, & par lesquels les coupables croyaient racheter les plus grands crimes.

CHAPITRE III.

Réflexions sur cette Histoire.

J'AI déja observé une vraisemblance générale dans les faits que rapporte ce manuscrit, jusqu'à l'instant du dénouement: c'est leur simplicité; & cela dans un siècle où toutes nos Histoires

ſont pleines de merveilleux. Ici l'on ne voit pas une aventure extraordinaire & hors de la vie commune. Rien n'eſt chargé dans la peinture de la valeur de Coucy : car, à l'exception du tournois dont j'ai parlé au commencement, il n'y a pas une ſeule deſcription de ſes faits d'armes, ni dans les autres joûtes, ni à la guerre. Un ſimple éloge de ſa valeur en Syrie, mais nul détail. J'avoue que cela m'inſpire une grande confiance, parce que cela eſt entièrement oppoſé au génie des anciens Romanciers, chez qui tous les Héros ſont des pourfendeurs giganteſques; & même au génie des Romanciers de tous les tems, qui ne négligent jamais les occaſions de décrire des batailles, des ſiéges, & qui en inventent quand l'Hiſtoire ne leur en fournit pas.

Mais relativement à la cataſtrophe, qui eſt l'objet intéreſſant, & celui que je m'attache à éclaircir, je trouve des caractères de vérité auxquels je crois qu'il eſt bien difficile de ſe refuſer.

1°. Il eſt aſſez dans l'artifice de la jalouſie, & ſur-tout d'une jalouſie honteuſe & concentrée, que Faïel ait tendu un piége à Coucy pour ſe débarraſſer de lui en l'engageant adroitement à ſe croiſer. Ce trait paraît même indiqué par la Chanſon dont j'ai parlé, & dans laquelle Coucy annonce qu'il avait eu un motif caché pour prendre la croix : car il dit, *je ne partirais pas, ſi j'en croyais mon amour; mais ma Dame eſt incapable d'exiger de moi une lâcheté.* Mais pourquoi ſerait-il lâche en reſtant ? Mille autres

Chevaliers

Chevaliers n'avaient pas pris la croix, & restaient en France sans être des lâches. Pourquoi donc l'avait-il prise, malgré l'intérêt de sa passion ? Ce n'était pas par l'ordre du Roi, puisqu'alors Coucy ne serait pas le maître, comme il le dit, de rester & d'en croire son amour. Il est donc clair qu'il avait eu une raison pour se croiser, & une raison secrette qu'il n'ose avouer. Le Romans nous explique la Chanson; & la Chanson étant l'ouvrage de Coucy même, cet accord donne le plus grand poids au récit du Romans.

2°. Que Coucy ait pris la croix en Angleterre, qu'il soit parti avec le Roi Richard, qu'il soit resté avec lui en Syrie; ce sont des faits qu'on doit regarder comme véritables, parce que l'Historien, loin d'avoir aucun intérêt de les inventer, en avait un très-grand au contraire de les changer. En effet ce ne sont pas des ornemens qu'il ait cherchés pour embellir son récit; car il n'a décrit, ni le grand tournois apres lequel Coucy se croise, ni ses exploits à la bataille de Césarée & au siége d'Ascalon: il n'y a pas même un seul mot à l'éloge du Roi Richard, dont les Auteurs contemporains rapportent tant de merveilles. Un Romancier se serait ouvert un bien plus beau champ, en faisant prendre la croix au Héros dans la Cour même de Philippe-Auguste son Roi légitime, & avec le sire de Coucy Raoul I, qui fut tué dans cette croisade au siége d'Acre. Il est déja parlé dans le Romans de ce même sire de Coucy; un Conteur n'aurait pas manqué de le

faire reparaître au dénouement, puiſque le ſiége d'Acre lui en offrait l'occaſion : il n'aurait pas manqué de repréſenter le Châtelain à ſes côtés, faiſant des prodiges de valeur pour ſauver ſon ami, ſon Seigneur, le chef de ſa famille. Mais je vois une bonne-foi ſingulière dans l'aveu que fait notre Auteur, que le Châtelain arriva quand la ville d'Acre était déja priſe. C'eſt un fait connu que Richard, s'étant arrêté à conquérir le Royaume de Chypre, aborda devant Acre vers la fin du ſiége, & préciſément, comme dit M. Hume, pour en partager la gloire. Rien n'était donc ſi facile à l'Hiſtorien de Coucy, que de faire débarquer ſon Héros avec Richard ; & cependant il dit bonnement que Coucy ne vint qu'avec les derniers vaiſſeaux Anglais, quand tout était déja fait. Je ne vois rien qui annonce mieux l'exactitude ſcrupuleuſe de l'Écrivain. Il faut que ce fût une vérité connue de ſon tems pour qu'il ſe ſoit aſſujetti à la dire au détriment, en quelque ſorte, de ſon Héros.

3°. On trouve encore ici une foule de ces faits indifférents, inutiles même, qui portent l'empreinte de la vérité, & que n'écrit jamais un Auteur qui invente, parce qu'il a toujours un objet en inventant. Tel eſt par exemple la circonſtance du cachet que le Châtelain jette à la mer, après avoir ſcellé ſa dernière lettre à la Dame de Faïel. Telle eſt la confeſſion du Châtelain au Cardinal, & le paſſage de ce Cardinal ſur le même vaiſſeau. Quelle raiſon pour inventer ces faits ? Ce n'eſt ni pour mora-

lifer, ni pour décrire; car l'Auteur ne dit pas un mot de plus que ce que je dis ici moi-même. Telle eſt encore la mort de Coucy dans le vaiſ-ſeau: il était fort égal à l'Auteur de le faire mourir ſur terre, ſoit en Syrie, ſoit à ſon arrivée en Italie. Il ne tire pas le moindre avantage, dans ſa narration, de tout ce que lui préſentait ce voyage ſur mer. On ne trouve aucun tableau, aucune deſcription. Cette ſimplicité eſt l'indice d'un récit vrai, & n'eſt pas le caractère d'un conte ſuppoſé. Ceux qui ſont accoutumés à peſer les probabilités en fait d'Hiſtoire, trouveront celles-ci aſſez fortes & aſſez perſuaſives.

Maintenant ſi nous venons au fait principal, & d'abord à l'ordre que donne le Châtelain, de porter ſon cœur à ſa maitreſſe; toute extraordinaire que cette idée puiſſe nous paraître aujourd'hui, elle eſt très-croyable dans un homme enivré d'une de ces paſſions violentes qui voudraient s'éterniſer & ſurvivre à notre deſtruction: elle eſt conforme aux mœurs de ces tems, où le fanatiſme entrait dans l'amour comme dans la religion. Je remarque en particulier que tous les ſires de Coucy morts dans les croiſades ont ordonné de porter leur cœur en France à telle ou telle Abbaye. Les gens pieux l'envoyaient à l'Égliſe, un amant paſſionné l'envoie à ſa maitreſſe; cela eſt également dans la Nature. Il y a des femmes dont l'ame forte chérit ces gages terribles & tendres, qui feraient horreur à d'autres: elles ont beſoin d'entretenir, de fatiguer, d'uſer leur douleur: elles jouiſſent

encore de l'objet qu'elles ont aimé, en contemplant ſes triſtes reſtes. Nous en voyons tous les jours, qui conſervent avec délices des cheveux de leur amant, de leur frère. Un des Aminiſtrateurs généraux des Poſtes m'a aſſuré qu'on lui avait adreſſé d'Italie une boëte contenant un cœur & une lettre, qu'une Dame, à l'article de la mort, avait donné ordre d'envoyer à un Français qu'elle avait aimé.

L'uſage que Faïel fait du cœur de Coucy eſt effroyable, eſt dénaturé, & n'en eſt pas moins vraiſemblable. Qu'on ſe repréſente ce furieux, qui, pour la première fois, eſt aſſuré & convaincu de ſa honte, par la lettre qui accompagne le cœur. Il n'a plus de vengeance à exercer ſur ſon rival : il veut ſe venger ſur ce qui en reſte, & par la voie que ce rival même lui indique : « tu lui envoies ton cœur ? Eh bien ! elle l'aura ». Je friſſonne de cette horreur; mais je la conçois de la part d'une ame noire & forcenée.

Quant à l'impoſſibilité que quelques perſonnes trouvent à faire manger un cœur deſſéché, embaumé, *qui devait*, diſent-elles, *ſentir la boutique d'un Apothicaire ;* elles n'ont pas réfléchi ſur le fait, tel qu'il a dû ſe paſſer dans l'exacte vérité. L'écuyer du Châtelain n'était pas un Droguiſte : il ne pouvait d'ailleurs confier qu'à lui-même le funèbre miniſtère dont il était chargé. S'il eût fait embaumer ce cœur par des gens de l'art, on aurait pu lui demander un jour ce qu'il en avait fait, en quelle Égliſe il l'avait porté. Le bon-homme n'eut d'autre ſecret pour le conſerver, que celui avec lequel on conſerve

toute espèce de chair. Il le mit dans *du sel* & dans *des épices :* voilà les propres termes du Manuscrit & de la Chronique. On pouvait donc le faire manger aussi facilement & avec les mêmes apprêts qu'une autre viande salée. Tout l'art du cuisinier fut d'en changer la forme, de le préparer avec un mélange trompeur & d'une façon agréable, pour mieux remplir le projet de son exécrable maître. Chaque mot que j'écris me révolte ; mais comment éclaircir un fait historique, sans en discuter les détails ?

Mademoiselle de Lussan & les autres Écrivains modernes ont cru avoir besoin, pour rendre ce repas vraisemblable dans nos mœurs, de feindre que le mari ne mangeait pas ordinairement avec sa femme, & qu'il vint ce jour-là assister à son dîner ; ou bien qu'il prétexta une incommodité, un défaut d'appétit. Mais nos Écrivains du tems ne persuadent pas moins le fait, en le disant simplement tel qu'il s'était passé. On servait alors à chacun sa portion toute prête, comme on fait encore chez les Moines ; & par ce moyen, ainsi que je l'ai dit, le mari mangea selon sa coutume à la même table que sa femme ; mais il mangea *d'autre viande hachée & accommodée tout pareillement.* Cet usage était si constant, que je me souviens d'avoir lu dans un autre écrit ancien, qu'à l'occasion de je ne sais quelle fête où il y avait beaucoup de monde, on servit, contre l'ordinaire, une écuelle pour deux.

La mort de la Dame de Faïel, telle que je l'ai décrite d'après le Romans & la Chronique, pa-

raît encore marquée à ce coin de vérité que la fiction n'imite guère. Presque toutes les femmes sentent que, si elles éprouvaient une semblable horreur, elles parleraient & finiraient de même. Nos Écrivains postérieurs ont encore décelé leurs inventions romanesques, en voulant se rendre plus croyables, & en disant que la Dame de Roussillon s'était jetée par la fenêtre, ou tuée d'un coup de poignard.

CHAPITRE IV.

Autres autorités qui prouvent le fait principal.

Chronique du Président Fauchet.

A Toutes ces vraisemblances tirées du Manuscrit même, joignons présentement des autorités concluantes; & d'abord le récit de la Chronique du Président Fauchet, qui s'accorde dans toutes les circonstances avec le récit du Romans. Il y en a quelques-unes de moins dans la Chronique; mais il n'y en pas une qui contredise en rien celles du vieux Manuscrit. Cette conformité entre deux Écrivains si anciens, est bien propre à constater la certitude de l'événement.

Le Chevalier de la Tour.

2°. Le Chevalier de la Tour, dans une instruction à ses filles, écrite en 1371, & imprimée à Paris en 1514, parle des mariages *qui ont été défaits & péris par l'amour auquel des femmes mariées se sont abandonnées*; & il cite pour un des

plus terribles exemples, *l'amour de la Châtelaine de Vergie pour le Châtelain de Coucy.* Cela ſuppoſe évidemment que l'Hiſtoire du cœur était un fait conſtant & connu : car juſqu'à ce triſte dénouement, les amours de Coucy & de la Dame de Faïel n'avaient occaſionné aucun malheur capable d'épouvanter les femmes. Les Poéſies du Châtelain en font preuve.

3°. Chriſtine de Piſan, qui vivait ſous Charles V, fait mention de la Dame de Faïel & de ſa réſolution opiniâtre *à ne vouloir, pour rien, vivre & manger*, après ſon horrible repas. Chriſtine de Piſan. mſſ. Bibl. du Roi. 7692.

4°. Voici l'autorité la plus forte. C'eſt celle de Froiſſart, le fameux Hiſtorien, qui vivait auſſi ſous Charles V, & qui vraiſemblablement connaiſſait l'Hiſtoire de la Dame de Faïel, exiſtante alors à la Bibliothèque de ce Prince. J'ai lu dans un manuſcrit des Poéſies de Froiſſart, une pièce de vers intitulée *la Priſon d'amour*, dans laquelle j'ai trouvé les vers ſuivans. Froiſſart. Poéſies manuſcrites. Bibliothèque du Roi. no. 7214. fol. 152.

La Châtelaine de Vergy,
Et le Châtelain de Coucy,
Qui outre mer mourut de doël,
Tout pour la Dame de Faïel :
Après la mort du Baceler 1,
On ne le peut, ne doit celer,
Pour ce qu'on vouloit ſe vangier,
Des vrais amans, on fit mangier
La Dam', le cœur de ſon ami.... :
Jamais plus boire ne me faut,

1. Bachelier, jeune Chevalier.

2. Morceau.

Car ſur morcel 2. ſi précious,
Si doux & ſi délicious,
Nul boire ne pourai prendre.
On ne l'y put puis faire entendre
3. Voulût. Qu'elle voſiſt 3. manger, ni boire;
4. Vraie. Cette mattere eſt toute voire 4.

On voit que cet Auteur qui, en ſa qualité d'Hiſtorien, craignait qu'on ne prît pour une invention poétique le trait qu'il raconte dans ſes vers, s'attache par deux fois à en affirmer la vérité. *On ne le peut, ni doit celer. . . . . cette matière eſt toute vraie.* Dès-lors cela devient un témoignage hiſtorique, & l'on ſait de quel poids eſt toujours celui de Froiſſart.

5°. Si vous réuniſſez à cette autorité celles que j'ai déja citées, & qui ſont toutes du même tems, je veux dire celles du Chevalier de la Tour, de Chriſtine de Piſan, de la Chronique de Fauchet écrite auſſi vers 1380; ſur-tout du vieux Manuſcrit de Charles V, qui pouvait être beaucoup plus ancien que ce Prince; & qui l'était effectivement, à en juger par le ſtyle comparé au ſtyle de Froiſſart; cette ſuite, cette liaiſon de témoignages ſi anciens forme le corps d'autorités le plus impoſant.

Hiſtoriens modernes.

6°. Une foule d'Écrivains plus récens, la Croix du Maine, Mézerai, Jovet, l'Abbé Vély, Hémeré, Hiſtorien de la Ville de Saint-Quentin; M. l'Abbé Carlier, Hiſtorien du Valois, ont raconté le même événement. Ils ſe ſont trompés ſur le nom du Héros, qu'ils ont appelé

Raoul, ſire de Coucy, au lieu de Renault Châtelain de Coucy : l'éloignement des tems a cauſé cette erreur que j'expliquerai dans un moment. Mais le fait principal & toutes ſes particularités ſont atteſtées unanimement, ſans aucune altération. C'eſt toujours, le cœur d'un Coucy envoyé à la Dame de Faïel, & ſurpris par le mari, qui en fait à ſa femme un abominable feſtin.

Tradition.

7°. Tant d'autorités écrites annoncent la tradition conſtante & publique de cette Hiſtoire. Il ne faut pas compter pour rien la tradition particulière qui s'eſt perpétuée à Saint-Quentin, & à Faïel, où les enfans répètent encore cette aventure d'après leurs pères. On ſe montre dans un mur du Château de Faïel une très-ancienne figure de pierre, que l'on dit être le portrait de la malheureuſe amante du Châtelain de Coucy.

Concluſion des preuves.

En un mot, je ne crois pas qu'on puiſſe raſſembler plus de preuves ſur un fait ſi reculé, & qui n'étant pas un événement public, comme une bataille, un ſiége, une mort de Prince, n'a pas dû être conſtaté par des monumens publics ; ſur un fait qui a dû même être caché avec ſoin & aſſoupi dès le premier moment, par égard pour les familles qu'il intéreſſait. Le Manuſcrit & la Chronique diſent en effet également que *la choſe fut rappaiſée du Roi & des Barons du pays.* Mais la vérité a percé, parce qu'elle perce toujours ; parce qu'on n'aura pu impoſer ſilence que pour un tems, à l'écuyer, au cuiſinier, & à tous les domeſtiques, témoins

de la mort étrange de la Dame de Faïel. Concluons donc qu'il y a dans l'Hiſtoire peu d'événemens particuliers auxquels on puiſſe ajoûter foi, ſi celui-ci ne paraît mériter aucune croyance.

CHAPITRE V.

Remarques ſur le lieu & ſur les perſonnes.

Le lieu de la ſcène.

L'HISTOIRE manuſcrite, & la Chronique de Fauchet, ne laiſſent aucun doute ſur le lieu qui fut le théâtre de cette ſcène atroce. C'eſt le château de Faïel *en Vermandois*, ſitué à une demi-lieue de Saint-Quentin ; & qu'Hémeré appelle *Dinaſtya ſuburbana.* Il y a encore, en face du château, une allée du parc qui répond directement à la tour de Coucy. On allumait des feux ſur cette tour, afin d'avertir les payſans de l'arrivée des ennemis : & alors ils ſe retiraient dans les ſouterrains du voiſinage. Quelqu'un, qui eſt deſcendu depuis peu dans ceux de Faïel, m'a aſſûré qu'ils étaient très-vaſtes.

Famille des Faïels.

Je n'ai connaiſſance de la famille des anciens Seigneurs de Faïel, que par les Cartulaires des Abbayes voiſines ; & le premier Faïel que j'y voye eſt nommé *Rogon*, & qualifié Chevalier, *Miles*, en 1144. Son fils qui était Seigneur de Faïel en 1191, s'appelait *Odo* (Eudes) : & c'eſt lui que ſa jalouſie a rendu l'Atrée de la

France. Le dernier Faïel nommé dans ces Cartulaires, s'appelait *Renault* & vivait en 1324. La terre n'était plus dans la même famille dès l'année 1340, & elle appartenait à une Jeanne de Fienne, de qui elle paſſa en 1538 à Marguerite de Roye, Châtelaine de Beauvais. Elle eſt poſſédée actuellement par M. Laillier, beau-père de M. le Préſident de Bonneuil. Elle relève immédiatement de la Baronnie d'Eſtrées, & médiatement du Duché de Guiſe, appartenant à M. le Prince de Condé. On dit qu'il y a encore des deſcendans des anciens Faïels du Vermandois, établis actuellement en Champagne dans le voiſinage de Meſſieurs de Coucy.

Au reſte la conformité de nom a fait croire à pluſieurs perſonnes que le lieu de notre ſcène était le château *du Fayel* en Valois, ſitué près de Verberie (*). Mais il eſt évident que Coucy ne pouvait pas aller & revenir à pied, en une nuit, de Saint-Quentin à Verberie, & de Verberie à Saint-Quentin ; il aurait fait 36 lieues. Ainſi notre Manuſcrit fixe irrévocablement la ſcène *à Faïel en Vermandois.* La Chronique de Fauchet dit de même, que Coucy, *Chevalier du Vermandois*, aimait *une Dame du pays*, & non une Dame du Valois.

C'eſt une invention ridicule, ou une ignorance groſſière en fait d'Hiſtoire & de Généa-

(*) Cette Seigneurie qui appartient à Madame la Maréchale de la Motte-Houdancourt, fut érigée en Duché par Louis XIV. Le Duché s'eſt éteint, faute de deſcendance maſculine du Maréchal de la Motte, en faveur duquel l'érection avait été faite.

logie, que d'avoir avancé, comme on l'a fait, que les Faïels fussent de la Maison de Mailly. J'ai vu le sceau des Faïels du Vermandois, attaché à plusieurs titres du Chapitre de Saint-Quentin. Cette famille portait des chevrons sans nombre. Quant aux Fayels du Valois, dont le nom s'écrivait par un *y*, c'était une famille toute différente; elle portait un sautoir cantonné de quatre fers de lance : on en voit encore l'empreinte en cire attachée à une chartre de l'année 1231 : cette chartre est à l'Abbaye de Sainte-Corneille de Compiegne, d'où l'on m'en a envoyé une copie avec la figure exacte du sceau. Quel rapport ces deux armoiries ont-elles avec celles de la Maison de Mailly ? Au reste les Faïels du Valois & du Vermandois ont été de braves Chevaliers, de bons Gentilshommes; mais ils n'ont jamais été illustrés ni par de grands talens, ni par de grands services, ni par de grandes places; puisque l'Histoire de France, ni les Archives du Royaume, n'ont rien conservé de remarquable sur ces deux Familles. Revenons à l'amant de la Dame de Faïel.

Nom de l'amant de la Dame de Faïel.

Son nom est fixé par le Manuscrit du Roi & par la Chronique de Fauchet. C'est *Renault de Coucy, Châtelain de Coucy*. Tous les anciens Auteurs, & en particulier Froissart & Christine de Pisan, ne l'ont jamais appelé autrement que *le Châtelain de Coucy ;* & cela devait prouver clairement aux Historiens modernes qu'il n'était pas *sire de Coucy*. On nommait Châtelain le Gouverneur d'un château, & non pas le Concierge comme l'a cru Hémeré : car le fameux

Enguerrand III de Coucy était Châtelain de Cambray; & certainement ce Seigneur, dont la puiſſance égalait celle des Souverains, n'était pas un Concierge. On voit même que les ſires de Coucy choiſirent ſouvent leurs Châtelains dans leur famille. Enguerrand I donna ſa fille en mariage au Seigneur de Torote & le fit Châtelain de Coucy. Il y en eut un depuis, nommé Roger de Coucy, qui épouſa une fille du Connétable Mathieu de Montmorency. Dans la liſte que Ducheſne donne de quelques-uns de ces Châtelains, on n'en trouve pas qui porte le nom de Renault; mais cette liſte n'eſt ni exacte, ni ſuivie: il n'y a point de Généalogie en règle; & du Cheſne ne garantit rien ſur cet article. On lit dans Ville-Hardouin qu'un *Guy Châtelain de Coucy* partit pour la croiſade de 1198. Peut-être était-ce le frère ou le neveu de notre Renault. Mais ce qu'il y a de poſitif, c'eſt que l'exiſtence d'un Châtelain de Coucy amant de la Dame de Faïel ne peut être conteſtée, puiſque l'on a ſes Poéſies, qui n'ont jamais porté d'autre nom que le ſien. Cela eſt évident.

Je vois ce qui a occaſionné l'erreur de nos Hiſtoriens modernes. Ils ont appris par la Tradition publique, & par la Chronique de Fauchet, que le Héros de notre aventure avait été tué à un ſiége, dans la croiſade de Philippe-Auguſte & de Richard Cœur-de-Lion: enſuite ils ont vu dans les anciens Hiſtoriens, que Raoul I, ſire de Coucy & de Marle, avait été tué au ſiége d'Acre. Dès lors ils ont cru que c'était le même homme. Ils ont auſſi confondu Acre & Aſca-

lon, parce que plusieurs des Historiens Latins du siècle de Philippe-Auguste ont appelé Acre *Acharon*. Le Président Fauchet est tombé le premier dans ces deux erreurs de nom, qui sont bien excusables. Cependant si on eût fait réflexion que les Chansons de Coucy pour la Dame de Faïel n'ont jamais été appelées autrement que les *Chansons du Châtelain de Coucy*, on aurait vu clairement que ce n'était pas *le sire* de Coucy qui avait aimé la Dame de Faïel.

D'ailleurs, (& c'est ce qui me choquait toujours avant que je fisse toutes mes recherches,) comment concevoir qu'en 1192 Raoul I, âgé de plus de 50 ans, & qui avait été marié deux fois, qui l'était assez récemment à une jeune Princesse du Sang, eût conservé pour la Dame de Faïel une passion assez violente pour lui envoyer son cœur après sa mort? Il n'y a qu'une jeune ame & de jeunes amours qui enfantent de pareilles idées. C'est peut-être l'âge de Raoul I, qui a engagé Mézerai à attribuer cette aventure à Raoul II tué à la Massoure: mais au lieu de corriger l'erreur, il en a commis une seconde; puisque l'événement s'est passé sous Philippe-Auguste & non sous Saint-Louis; & que Raoul II, *sire* de Coucy, n'était pas plus l'Auteur des Chansons du *Châtelain* que Raoul I.

Nom de famille de la Dame de Faïel.

A l'égard du nom de fille de la Dame de Faïel, on ne le trouve ni dans le Manuscrit, ni dans la Chronique. Le Chevalier de la Tour & Froissart sont les premiers qui l'appèlent de *Vergy*, *de Vergie*. Il ne faut pas s'effaroucher des différentes orthographes dans ces anciens tems:

ſouvent dans le même acte on trouve le même nom écrit de trois façons ; & Ducheſne, à la tête de ſon Hiſtoire de la Maiſon de Vergy, indique cinq manières différentes dont ce nom a été écrit & prononcé : *Vergé*, *Vergy*, *Vergié*, *Vergey* & *Vergier :* j'en ai vu ailleurs une ſixième, *Verzier*.

J'avoue que je ne pouvais croire que, dans ces tems où les alliances étaient proportionnées, & où les Seigneurs n'allaient guère chercher des gendres dans les provinces éloignées, à moins qu'ils ne fuſſent de la plus haute Nobleſſe, une fille de la puiſſante Maiſon de Vergy de Bourgogne eût épouſé un petit Seigneur de Faïel en Vermandois. C'eſt même dans le deſir de m'éclairer ſur cet article, que j'ai entrepris des recherches qui, de l'une à l'autre, m'ont conduit ſi loin, & ſe ſont heureuſement terminées par la découverte des deſcendans de Raoul de Coucy. Ducheſne qui a écrit avec le plus grand détail & la plus grande exactitude ſur la Maiſon de Vergy, qui en a indiqué ſcrupuleuſement toutes les alliances, n'a parlé d'aucune fille de cette Maiſon mariée à un Faïel. Eh ! comment aurait-il pu oublier la plus célèbre des Vergys ? Je voyais d'ailleurs que, du tems de Philippe-Auguſte, il n'exiſtait que trois filles de la Maiſon de Vergy ; l'une nommée *Alix*, de la branche de Vergy-Autrey, était femme du Duc règnant de Bourgogne ; la ſeconde était de la branche de Vergy-Châlons, & fut mariée au Comte Souverain de Bourgogne & d'Auſſonne ; la troiſième, fille d'Hervé de Vergy-Donzy, Comte de

Nevers, épousa le petit-fils de Philippe-Auguste, l'héritier présomptif de la Couronne de France. Il n'y avait point d'autre Vergy, fille; & s'il y en avait eu, on juge facilement qu'un simple Seigneur du château de Faïel n'aurait pu y prétendre.

J'écrivis donc à Saint-Quentin, pour savoir si l'on aurait dans le pays quelque notion particulière sur cet objet. On me manda qu'il y avait à deux lieues de Faïel un village appelé *Levergies*; je crus recevoir un trait de lumière: & je ne fus pas déconcerté de ce qu'on me marquait en même-tems, que cette seigneurie de *Levergies* appartenait au Chapitre de Saint-Quentin, soixante années environ avant Philippe-Auguste. Je conçus sans peine qu'il était très-possible qu'un dévot eût donné son bien au Chapitre; & que cependant sa famille se fût perpétuée dans le pays. En effet j'ai poursuivi mes recherches, & j'ai vu une famille de *Levergies*, bien existante en Vermandois, à l'époque même de notre événement & long-tems encore après.

Mss. de la Bibliothèque du Roi.

J'ai vu dans le Cartulaire de l'Abbaye de Claire-fontaine, en 1147, un *Jean, un Anselme & un Robert de Levergies*, pere, fils, & petit-fils: dans celui du Mont Saint-Martin, en 1207, *un Robert & un Baldouin de Levergies:* dans le *Gallia-Christiana*, en 1213, un *Othon de Levergies*, Abbé de Saint-Prix, à Saint-Quentin: dans Hémeré, un *Guillaume de Levergies*, Custode de l'Eglise de Saint-Quentin, en 1249, *ex nobili Familiâ*. Les Cartulaires des Abbayes sont

font les tréfors des titres de ce tems-là, & j'y ai rencontré à tous momens des *Levergies* & des *Faïels*, également qualifiés du titre de Chevaliers, *Milites :* dès-lors je n'ai plus douté que la Dame de Faïel ne fût une Levergies du Vermandois, donnée en mariage au Seigneur de Faïel, fon voifin ; puifqu'il eft prouvé d'ailleurs que la Maifon de Vergy de Bourgogne n'avait point alors de fille mariée en Vermandois.

Voilà ma découverte, que l'extrême vraifemblance me fait regarder comme une vérité. Froiffart & le Chevalier de la Tour auront retranché la fyllable *le*, en croyant que c'était un article, & auront dit fimplement la Châtelaine *de Vergy*, *de Vergie*, au lieu de *Levergies ;* cette petite erreur aura jeté dans l'embarras les Hiftoriens poftérieurs, qui, voyant bien que la Dame de Faïel n'était point une Vergy de Bourgogne, ont évité de la nommer de fon nom de Fille. Mais les conteurs modernes l'ont attachée hardiment à la branche des Vergy-Autrey.

Au refte, de quelque famille que fût la Dame de Faïel, fa malheureufe aventure eft trop conftatée, ce me femble, pour qu'on puiffe la révoquer en doute. Venons à celle de la Dame de Rouffillon, qui eft la même atrocité, ou imitée par un autre mari féroce, ou copiée par des Conteurs plagiaires. Mais il faut auparavant dire deux mots de la Châtelaine de Vergy & de la Fille de Tancrède.

CHAPITRE VI.

De la Châtelaine de Vergy, & de la fille de Tancrède.

I.

L'Hiſtoire de la Châtelaine de Vergy, n'a rien de commun avec celle de la Dame de Faïel : mais la reſſemblance du nom de l'Héroïne a cauſé la mépriſe de plus d'un Ecrivain. Voici le fait en peu de mots.

Fait hiſtorique.

Une ancienne Ducheſſe de Bourgogne, femme du Duc Hugues I, étant devenue amoureuſe d'un jeune homme de ſa Cour, & n'aïant pu l'engager à répondre à ſa paſſion, oſa, comme une autre Sténobée, l'accuſer d'avoir attenté à ſon honneur. Cette calomnie cauſa la mort du jeune homme & celle d'une tendre amante dont il était adoré. Le Duc, apprenant tout-à-coup & l'infidélité & la noire barbarie de ſa femme, par un billet qu'elle même avait écrit, la poignarda publiquement : & quelque tems après, il ſe retira à Cluny, où il ſe fit Moine & Prêtre en 1078.

Heptameron. Nouvelle 70.

La Reine de Navarre a conté cette aventure d'après un ancien Hiſtorien, qu'elle regarde comme très-digne de foi, & dont l'écrit paraît avoir été contemporain de l'événement, puiſque cette Princeſſe en trouve le ſtyle très-vieux & difficile à entendre. Nous ne connaiſ-

ſons pas cet hiſtorien : mais j'ai vu un ancien Romans en rimes qui eſt à la Bibliothèque du Roi, & dans lequel la même hiſtoire eſt contée très-ſimplement & avec un grand air de vérité. Il eſt intitulé *de la Châtelaine de Vergy*. L'Héroïne eſt le ſeul perſonnage qui y ſoit nommé : on la dit Nièce du Duc de Bourgogne, qu'on ne nomme point.

Mſſ. de Notre-Dame. n°. 2.

Dans ce Romans, il eſt parlé du Châtelain de Coucy, & de ſon amour pour la Dame de Faïel ; ce qui prouve encore combien leur hiſtoire était connue. Il réſulte d'ailleurs de cette circonſtance que ce Romans n'a pas été compoſé dans le tems du fait qui y eſt décrit ; puiſque le crime de la Ducheſſe de Bourgogne fut commis dans le onzième ſiècle, & celui du Seigneur de Faïel, à la fin du douzième. Dès-lors il eſt vraiſemblable que ce Poëme manuſcrit n'eſt pas l'ouvrage ancien dont parle la Reine de Navarre.

Romans en rimes.

Cette Princeſſe s'accorde cependant avec le Romans en rimes ſur tous les détails de ſon récit : mais elle ne nous apprend pas non plus le nom des Perſonnages. Au reſte on ne peut douter que le Duc de Bourgogne dont il eſt queſtion dans cette funeſte hiſtoire, ne ſoit Hugues I, petit-fils du Roi Robert, & arrière-petit-fils de Hugues Capet. Car la Reine de Navarre dit expreſſément que le Duc dont elle parle ſe fit Moine ; & il n'y a, parmi les Duc de Bourgogne, que Hugues I, qui ait eu cette dévotion. Le Pape même condamna le zèle de ce

Preuves que le fait s'eſt paſſé ſous Hugues I.

Prince, & fit des reproches très-vifs à l'Abbé de Cluny, ſur ce qu'il avait reçu dans

Détails ſur ce Prince.

ſon Cloître un Souverain vertueux, *né pour être utile à ſes Sujets & digne de travailler à leur bonheur*. Je remarque avec plaiſir cette morale d'un Pontife éclairé. Quand la Tiare eſt ſur la tête d'un Philoſophe Chrétien, l'empire des Moines eſt reſſerré dans des limites étroites.

Hugues I avait été un Prince également ſage & courageux. En 1075 il avait mené en Eſpagne une puiſſante armée, pour ſoutenir Don Sanche, Roi d'Arragon, dont le Père avait été déthrôné & cruellement écorché par les Sarraſins. Hugues fut vainqueur de ces Barbares, & eut la gloire de rétablir Sanche ſur le thrône. *Voyés* Ducheſne, *Hiſtoire de Bourgogne.* La Reine de Navarre dit auſſi un mot de cet événement.

Conte de Bandel.

Bandel, ou Bandella, ce Religieux Italien qui a fait un recueil ſi célèbre d'Hiſtoires tragiques & galantes, a longuement raconté celle-ci. Je ne ſais pourquoi, dans un des derniers Mercures, en parlant de la Tragédie d'Hamlet, on a voulu faire honneur à Bandel de l'invention des Hiſtoires qu'il a contées : car il les a preſque toutes priſes dans les Fabliaux & les anciens Contes. Il vivait en 1515, & par conſéquent dans le même tems que la Reine de Navarre. Or nous voyons clairement par rapport à l'Hiſtoire de la Châtelaine de Vergy, que l'ancien Hiſtorien cité par la Reine, & que le Romans en rimes avaient devancé Bandel de deux ou trois ſiècles.

Belle-Forêt n'a fait que traduire Bandel; mais il a donné un nom à l'amant de la Châtelaine: il l'appèle Charles de Vaudray. Belle-Forêt. Nouv. 84. tom. 5.

En 1722, le Commandeur de Vignacourt a voulu récrire la même aventure en langage plus moderne; mais, en changeant les noms, il l'a rapprochée de nous de près de deux siècles. Il a nommé le Duc de Bourgogne, Eudes III; & sa femme, Alix de Vergy: il conserve seulement le nom que Belle-Forêt a donné à l'amant, c'est toujours Charles de Vaudray: il fait de la jeune amante une nièce du Duc de Bourgogne, veuve d'un Comte de Vergy, & née Princesse de Lorraine. Son Roman, appelé *la Comtesse de Vergy*, moins agréable que la Nouvelle de la Reine de Navarre, mieux fait que le Conte de Bandel & de Belle-Forêt, a le défaut de tout ramener aux mœurs de notre tems, & de choquer presque par-tout les usages & le costume du siècle qu'il veut nous peindre. Je trouve sur-tout fort étrange qu'il ait fait tuer la Duchesse Alix de Vergy par Eudes III son époux, elle qui lui survécut 33 ans, & qui éleva avec tant de gloire les enfans qu'elle avait eus de lui. La liberté des Romanciers doit-elle aller jusqu'à diffamer & calomnier la vertu, jusqu'à représenter comme un monstre de scélératesse, une femme qui a laissé la mémoire la plus chère & la plus révérée? Roman de la Comtesse de Vergy en 1722.

En 1766, on s'est avisé de faire réimprimer le Roman du Commandeur de Vignacourt, sans y remettre son nom. On en a un peu resserré le style, qui était assez lâche; & cependant à force Nouvelle édition falsifiée en 1766.

de séparer les lignes & d'aggrandir les marges ; on est parvenu à faire deux volumes *in-12* de ce qui n'avait formé d'abord qu'un demi-volume *in-16*. Cette honnêteté typographique a été accompagnée d'une autre honnêteté littéraire. On a changé le nom de l'amant *Charles de Vaudray* en celui *de Raoul de Coucy*. On suppose que Raoul fait ses premières armes en 1214 à la bataille de Bovines, & il était mort en 1191, âgé de plus de 50 ans. On le représente comme un jeune Page de la Duchesse de Bourgogne, lui qui avait eu des Pages, un Chambellan & tous les grands Officiers d'un Prince Souverain. Pourquoi tout ce bouleversement dans l'Histoire ? Pourquoi ce travestissement du seul personnage de Charles de Vaudray en Raoul de Coucy ?

La raison en est simple : les papiers publics annonçaient alors que les Comédiens se préparaient à donner la Tragédie de Gabrielle de Vergy. Un de nos contrebandiers littéraires imagina qu'il pourrait, à la faveur de cette Tragédie, revendre le Roman du Commandeur de Vignacourt, en falsifiant le titre & en faisant croire aux curieux qu'on leur présentait l'Histoire de Raoul & de Gabrielle. Voilà tout le secret. Voilà comme on vole sans pudeur les Auteurs & le Public.

II.

De la fille de Tancrède.

On trouve encore dans le Décaméron de Bo-

cace (Nouvelle 2, de la quatrième Journée) un Conte qui a plus de rapport avec l'Histoire de la Dame de Faïel; & qui, s'il était vrai, serait l'original que nos Auteurs auraient copié. Tancrède, Prince de Salerne, qui en est le principal personnage, est en effet bien plus ancien que les Seigneurs de Faïel & de Roussillon.

Ce Prince a une fille appellée Sigismonde, qui, étant restée veuve dans l'âge des passions, ne peut déterminer son père à la remarier & à avoir pitié de son veuvage. Elle prend le parti de se consoler avec un jeune homme de sa Cour, nommé Guiscard. Le père les surprend sans qu'ils s'en apperçoivent. Quelques jours après, il arrête l'amant, & vient faire à sa fille un long sermon, auquel elle répond fort naïvement: qu'elle est jeune, que la Nature lui parle, qu'elle ne l'a point caché à son père, qu'il a refusé de la marier, qu'il a été insensible à ses besoins, & qu'elle a été forcée d'y pourvoir. Elle ajoûte que son père a grand tort de lui reprocher de l'avoir déshonoré, puisqu'elle s'est conduite avec les plus grandes précautions, & puisqu'il est seul instruit du mystère. Tancrède n'est point touché de ses raisons: il sort, va faire égorger Guiscard; & envoie dans une coupe d'or, son cœur tout palpitant, à la malheureuse Sigismonde. Cet aspect la saisit d'horreur: peu-à-peu elle s'y accoutume, & l'objet ne devient plus que tendre & douloureux pour elle: son désespoir s'exhale en plaintes très-

touchantes : elle arrose le cœur de larmes, & finit par s'empoisonner.

Réflexions. J'avoue que voilà, de toutes ces Histoires, celle qui me paraît la moins vraisemblable. Un père concevoir une barbarie aussi dénaturée, l'exécuter, & venir lui-même repaître ses yeux de ce monstrueux spectacle! La jalousie d'un mari peut égarer sa raison ; la rage peut le conduire à la férocité : mais qu'un père punisse ainsi une faute qui ne l'offense pas personnellement, & encore un père que Bocace assûre avoir été jusqu'alors *d'une humeur très-bénigne :* non, les témoignages les plus authentiques pourraient à peine me le persuader, & nous n'avons ici que Bocace pour garant.

On a vu dans ma Tragédie que j'ai employé deux ou trois pensées de cet Auteur. Si je compte pour rien son autorité en fait d'Histoire, je n'en aime pas moins sa manière de narrer ; & il m'a fait trop de plaisir, pour que j'entreprenne de porter atteinte à sa réputation de Conteur agréable & intéressant.

CHAPITRE VII.

Hiſtoire de la Dame de Rouſſillon & de Cabeſtang.

CABESTANG eſt le nom d'un Poëte Provençal, qui vivait au commencement du treizième ſiècle. Iſſu de l'ancienne Maiſon des Servières, il avait été attaché dans ſa grande jeuneſſe à un des Seigneurs de Cabeſtang, & il en avait pris le nom. Ces Seigneurs étaient maîtres d'une petite ville, ainſi nommée Cabeſtang, parce qu'elle était défendue par un château fort qui commandait à un grand étang: *caput ſtagni.* La ville & l'étang ſubſiſtent encore aujourd'hui entre Narbonne & Béziers, près du canal de Languedoc. Véritable Hiſtoire de Cabeſtang.

Le Poëte Cabeſtang était un très-brave Chevalier; le Moine de Mont-Maïor, le plus ancien Auteur qui en ait parlé, convient que ſa célébrité était égale dans les armes & dans l'art des vers. Ces deux profeſſions étaient ſouvent réunies. M. de Sainte-Palaye a recueilli une grande quantité des Chanſons de Cabeſtang, elles ſont pleines de graces & de ſentiment. On y trouve quelques-unes de ces idées du tems, qui ſont devenues très-plaiſantes pour nous. En voici une: *Si la foi me rendait auſſi fidèle à Dieu, que l'amour me rend fidèle à ma Dame, j'entrerais ſans faute en Paradis.* C'était

annoncer bien honnêtement à quel Paradis il en voulait.

Cette Chanſon & preſque toutes les autres étaient faites pour la Dame de Rouſſillon, qui y fut ſenſible; mais dont l'amour devint funeſte à Cabeſtang. Rouſſillon eſt une Seigneurie ſituée en Provence à quelques lieues d'Aix & de Taraſcon. Le Seigneur de cette terre trouva fort bon que Cabeſtang chantât ſa femme : les Troubadours honoraient un mari en célébrant les charmes de ſon épouſe; mais ils devaient s'en tenir là. Et Guillaume dé Rouſſillon, voyant que le Poëte paſſait ſes privilèges, l'aſſaſſina aſſez lâchement.

Prouvée par les Auteurs anciens.

Voilà l'exacte vérité de l'Hiſtoire de Cabeſtang, telle qu'elle eſt rapportée par les premiers Ecrivains de ſa Province qui ont fait mention de lui, & qui, étant voiſins du tems & des lieux où il avait vécu, devaient être bien inſtruits. Le Moine de Mont-Maïor que j'ai déja cité, celui des Iſles d'or, Saint-Céſari qui était un Troubadour célèbre, diſent ſimplement que Cabeſtang *fut tué en trahiſon*; le premier de ces Auteurs aſſûre même que *Cabeſtang ſe laiſſa égorger comme un pourceau, lui qui avait été ſi fameux par ſa valeur.*

Pétrarque, Triomphe d'amour. Ch. 4.

Pétrarque n'en dit pas davantage : *les Chanſons de Cabeſtang causèrent ſa perte à la fleur de ſon âge.*

E quel Guglielmo
Che per cantar ha'l fior de ſuoi dì ſcemò.

Il eſt vrai que le Traducteur Françaìs ajoûte que ſon cœur fut mangé par ſa maîtreſſe; mais ce *Docteur-ès-loix* ne ſavait pas

les loix de la Traduction, qui ne permettent pas de falsifier ainsi le texte. Les Commentateurs de Pétrarque, le Tassoni, Muratori; Pasquier même, qui, dans ses recherches, a disserté sur ce passage particulier, ont été plus réservés, & n'ont pas dit un mot de cette prétendue Histoire du cœur de Cabestang.

Recherches de Pasquier. Tom. 1. pag. 692.

Matfrès, Ermengaud de Béziers, Écrivain du treizième siècle, & presque contemporain de Cabestang, fait l'éloge de ce Poëte dans un ouvrage intitulé *Breviari d'Amor*, & ne parle pas non plus de cet étrange événement: il dit, comme Pétrarque, que *Cabestang mourut à la fleur de son âge.*

Mss. du Roi n°. 7227.

Ce sont des Écrivains postérieurs qui ont imaginé de coudre à l'Histoire de Cabestang celle du Châtelain de Coucy. Ils ont trouvé une conformité entre ces deux Chevaliers, renommés par leurs exploits & par leurs Poésies: la rivalité ancienne qui existait entre les Poëtes Provençaux & les Poëtes Picards, a excité quelque Provençal à attribuer à son pays l'horrible événement arrivé en Picardie. Voilà, a-t-il dit, un Poëte tué par un mari jaloux: il est tout simple d'ajoûter que ce mari a fait aussi manger à sa femme le cœur du Poëte. Car un Conteur qui veut être lû, se rend intéressant par toutes sortes de voies; & cela se conçoit aisément. Mais ce que je ne conçois pas, c'est que des gens indifférens soient jaloux de conserver à leur Province *la propriété d'un tel crime.* Il me semble qu'on devrait plutôt être tenté d'en rejeter l'infamie sur ses voisins; mais on envie

même la célébrité de la honte : & je connais des Provençaux qui ne me pardonneront pas cette dissertation, si elle enlève à leur Patrie le déshonneur d'avoir produit un second Seigneur de Faïel. Ce sera cependant le résultat des éclaircissemens dans lesquels je vais entrer, & qui, je l'espère, n'ennuieront pas les Lecteurs.

Conte de Bocace.

Bocace est le premier Auteur connu qui ait transporté ce crime en Provence. C'est dans sa Nouvelle 9 de la quatrième Journée, qu'on lit cette Histoire assez longuement racontée. Mais il est très-bizarre de voir d'abord que le Héros n'en soit pas Cabestang : c'est un Seigneur de Gardastaing, que Bocace n'annonce point du tout comme un Poëte Troubadour ; circonstance qu'il n'eût pas oubliée, si elle eût été vraie. Donnons le précis de sa Nouvelle.

Guillaume de Roussillon & Guillaume de Gardastaing étaient deux Seigneurs Provençaux, tous deux célèbres par leurs faits d'armes, & dont le voisinage avait fait deux amis intimes. Mais leur liaison en avait produit une plus tendre entre Gardastaing & la Dame de Roussillon. Un jour le mari surprend des preuves non équivoques de cet amour trop imprudent. Il renferme sa rage au fond de son cœur, continue de témoigner à Gardastaing la même amitié, à sa femme une égale tendresse ; & quelques jours après, il fait inviter Gardastaing à souper, sous prétexte d'aller ensemble le lendemain à un grand tournois. Il va l'attendre au coin d'un bois, par où il devait passer pour se rendre à Roussillon ; il l'assassine, lui arrache le cœur, apporte ce cœur

tout sanglant à son cuisinier; lui dit que c'est un cœur de sanglier, & lui ordonne de le mettre en hachis. On le sert à la Dame de Roussillon: elle le mange: son mari lui tient les mêmes discours que nous avons vus dans l'Histoire du Seigneur de Faïel: la Dame se lève de table & se jète par la fenêtre. Le Seigneur de Roussillon, épouvanté du funeste effet de son crime, & redoutant sur-tout la colère du Comte de Provence, fuit & disparaît sans retour. Le Comte fait enterrer la femme & son amant dans un même tombeau, sur lequel cette aventure fut gravée en vers.

Bocace était contemporain de Charles V: l'aventure de la Dame de Faïel était écrite avant Charles V, puisque le manuscrit était dans la Bibliothèque de ce Monarque: d'ailleurs la Chronique de Fauchet, écrite du tems de Bocace, atteste que le *Romans propre* du Châtelain de Coucy était ancien: les Œuvres de Froissart, de Christine de Pisan & du Chevalier de la Tour, tous contemporains de Charles V & de Bocace, prouvent à quel point cette Histoire était publique de leur tems; sur-tout puisque les deux derniers se contentent d'indiquer ce fait comme une chose trop connue pour exiger qu'on la décrive. Ainsi il est plus que vraisemblable que le Conte Italien n'est qu'une copie de cette autre Histoire, qui avait acquis une autorité certaine avant Bocace. Réfutation.

Cet Auteur ne garantit pas même la vérité de son Histoire: il avance simplement que *les Provençaux la content.* Mais les Provençaux

instruits, mais les Auteurs contemporains ne la contaient pas, puisque le Moine de Mont-Maïor, Matfrès & Pétrarque n'en avaient pas parlé. Je ne crois donc pas qu'il soit possible de mettre en balance le témoignage d'un faiseur de Contes, d'un Italien qui récite un fait arrivé en France, & qui ne le récite que sur un *oui-dire* ; avec le témoignage d'un véritable Historien, tel que Froissart, qui assûre, qui affirme à deux reprises la certitude de l'Histoire de la Dame de Faïel.

Bien plus. Il y a deux défauts de vraisemblance dans le récit de Bocace, & qui le rendent plus que suspect. 1°. Puisque le mari veut faire croire au Cuisinier que le cœur qu'il lui présente est un cœur de sanglier ; puisqu'il le fait aussi manger à sa femme *comme cœur de sanglier, parce qu'elle aimait la sauvagine* ; pourquoi faire servir ce cœur en *hachis* ? quelle nécessité de le déguiser ? Cette circonstance ne prouve-t-elle pas qu'on a copié sans réflexion l'histoire de la Dame de Faïel, où le déguisement du mets avait été nécessaire, puisqu'on ne l'avait pas présenté comme le cœur d'un animal ? 2°. Il est incroyable que dans ces tems, où régnait la superstition la plus scrupuleuse, on ait enterré la femme & l'amant dans le même tombeau. Les particuliers ont souvent concilié la dévotion avec l'adultère : mais on ne trouvera pas d'exemple que l'Eglise ait pensé de même ; & l'on persuadera encore moins qu'elle ait célébré & consacré publiquement un adultere tel que celui de la Dame de Roussillon,

qui était devenu doublement criminel, puisqu'il avait fini par un suicide. Héloïse & Abailard eurent une même sépulture; mais ils avaient été unis par un mariage très-canonique, avant la cruauté du Chanoine Fulbert. L'histoire de la Duchesse de Bourgogne dit que Vaudray & la veuve de Vergy avaient été enterrés ensemble: mais loin d'être adultères, ils étaient secrettement mariés. C'est dans le Romans de la Châtelaine de Vergy que Bocace a pris cette idée de la sépulture commune, ainsi qu'il avait pris celle de ce cœur en hachis dans l'histoire de la Dame de Faïel. En général, des Conteurs comme lui rassemblent de côté & d'autre des circonstances, pour former un tout plus pathétique: & c'est ce qui leur ôte la confiance des Lecteurs judicieux.

Nostradamus, dans ses Vies des Poëtes Provençaux, a enchéri, comme de raison, sur le Conte de Bocace; & cette seconde leçon est assez curieuse. Il attribue l'événement au Troubadour Cabestang. Il annonce que ce Poëte était né pour être malheureux par l'amour. Sa premiere inclination fut une Dame de Marseille, nommée Bérengere de Baux. Elle l'aima avec tant de violence, que, dans la crainte de s'en voir abandonnée, elle lui fit prendre un philtre qu'une Sorcière avait préparé, & qui devait, jusqu'au dernier soupir, préserver Cabestang du danger de l'inconstance. En effet, le remède était infaillible; c'était du poison: & sans le secours d'un très-habile Médecin, Cabestang rendait le dernier soupir, & n'avait pas

Nostradamus, vies des Troubadours.

trahi sa Dame. On imagine bien que le Troubadour se dégoûta d'être tant aimé : il renonça promptement à une tendresse aussi dangereuse, & il alla chanter la Dame de Roussillon. Nostradamus nous dit que le nom de fille de cette nouvelle Beauté était *Tricline Carbonelle* ; il répète ensuite tout le Conte de Bocace. Mais voulant copier mieux que lui l'action de Faïel, & voulant remplacer la lettre que ce mari barbare jeta sur la table pour prouver à sa femme qu'elle avait mangé le cœur de Coucy ; le nouveau Conteur ajoûte un trait terrible, qu'il emprunte du repas de Térée dans les Métamorphoses d'Ovide. *Raimond de Roussillon*, dit-il, *tira de dessous la table la tête sanglante de Cabestang, & la porta aux yeux de sa femme* épouvantée. Nostradamus change aussi le genre de mort de la Dame, & assure qu'elle prit *un couteau qu'elle avait sous sa robe, & perça sa tendre poitrine*. Pourquoi sous sa robe ? Elle était à table. Les Conteurs vont souvent chercher bien loin d'eux ce qu'ils ont sous la main.

Vies manuscrites de Cabestang.

M. de Sainte-Palaye a rapporté d'Italie trois Vies manuscrites du Poëte Cabestang, dans lesquelles cet événement est conté d'une manière toute différente, & par des Ecrivains dont l'imagination était plus fertile en événemens : aussi s'est-elle donné carriere ; & même ils ne sont pas d'accord entr'eux sur les principales circonstances. Chez eux, le lieu de la scène n'est plus le village de Roussillon en Provence ; c'est le Comté même de Roussillon, au pied des Pyrénées. Le mari n'est pas, à la vérité, le

Comte Souverain du Rouſſillon, mais un Seigneur très-puiſſant de la Terre de Caſtel-Rouſſillon. Ils appèlent la femme Marguerite de Toriſmonde, de Soremonde : cela eſt bien loin de Tricline Carbonnelle, & bien près de la Sigiſmonde, fille de Tancrède. Il y a un de ces Manuſcrits où l'hiſtoire eſt racontée avec des détails infinis, & que leur ſingularité rend très-piquans. Détails curieux.

Cabeſtang, ſelon cet Auteur, n'eſt point un illuſtre Chevalier, l'égal du Seigneur de Rouſſillon; c'eſt un jeune Gentilhomme, Ecuyer de la Dame, & auquel par conſéquent elle eſt obligée de faire les avances que la qualité doit à la jeuneſſe. On retrouve dans ce récit une converſation toute entière de la Ducheſſe de Bourgogne avec Vaudrai ſon Page; converſation tirée de ce Romans en rimes de la Châtelaine de Vergy, dont j'ai déja tant parlé. Il eſt clair dès-lors que l'Auteur de la Vie de Cabeſtang a compilé les deux Hiſtoires de la Châtelaine de Vergy & de la Dame de Faïel, pour n'en faire qu'une ſeule qui fût plus chargée d'événemens. Ce qu'il y a de plus agréable dans ce Manuſcrit, c'eſt qu'on y a rapporté quelques traits des vraies poéſies de Cabeſtang. Mais ſuivons le récit.

Le mari ſe doute de l'intrigue de ſon épouſe & du jeune Ecuyer. Un jour il le tire à l'écart, dans une partie de chaſſe, & veut le forcer à lui déclarer quel eſt l'objet qu'il célèbre dans ſes poéſies. L'Ecuyer refuſe long-tems de s'ex-

pliquer, & cite à son maître ce passage de Bernard de Ventadour, autre Poëte Provençal:

Mais un Amant fidèle
Doit tout dire à sa Dame & ne rien dire d'elle.

Cependant le Comte insistant avec menace, Cabestang s'avise de lui dire qu'il est amant aimé de la sœur de la Dame de Roussillon. Aussitôt le jaloux prend le jeune homme au mot, lui promet de le servir dans ses amours, & le mène chez son beau-frère Robert de Tarascon, dont le château était voisin. Là Cabestang, fort embarrassé, trouve moyen de conter son malheur à la Dame de Tarascon, qui, par bonté d'ame, pour sauver sa sœur & l'amant, fait à celui-ci toutes les prévenances imaginables, & renvoie le Comte de Castel-Roussillon bien convaincu qu'elle est l'héroïne des chansons de Cabestang, & que leurs amours ne sont pas des chansons.

Le Troubadour a l'imprudence, quelques jours après, de faire de nouveaux couplets pour la Dame de Roussillon, & de les adresser au mari même. C'était, dit-on, l'usage général de ce tems-là. J'en conviens; mais ce n'était pas l'usage particulier de faire des chansons pour la femme, quand on voulait persuader au mari qu'on était amoureux d'une autre: ce n'était pas l'usage, quand le mari était jaloux & rempli de soupçons, de dire en sa présence: » Si je parais » renoncer au bien qui m'est le plus cher, ce » n'est qu'une feinte, pour mieux tromper le

» jaloux qui ſoupçonne mon amour. Je feins » de ne point vous aimer, ô vous que j'aime » ſeule au monde! » Avouons que cette circonſtance n'eſt point vraiſemblable. Le Conteur aura voulu, en imitant l'Hiſtorien du Châtelain de Coucy, placer les poéſies de Cabeſtang dans le cours des événémens; mais celles-ci y ſont très-mal encadrées.

Le Comte de Rouſſillon, à qui l'on a ſi bien dit *ſa déconvenue*, en parlant à ſa perſonne, reconduit encore Cabeſtang à la chaſſe, l'égorge, lui ouvre le corps, arrache le cœur, & coupe la tête. Dans les trois Manuſcrits, on fait auſſi ſervir le cœur à la Dame comme un morceau de ſauvagine, qu'elle aime beaucoup. Elle le mange pour ſauvagine; & apparemment que les Auteurs ont ſu par quelque Anthropophage que la chair humaine ſentait la venaiſon. Il ſerait ſingulier cependant que, l'homme vivant de nourritures ſi différentes de celles des bêtes fauves, ſa chair eût le même goût que la leur: mais les Conteurs n'y regardent pas de ſi près. Le dialogue après le repas, entre le mari & la femme, eſt encore, mot pour mot, celui du Seigneur & de la Dame de Faïel. La tête de Cabeſtang remplace encore la lettre de Coucy. Mais deux Manuſcrits diſent que la femme au déſeſpoir ſe jeta exprès par la fenêtre; l'autre dit que le mari voulut la tuer à coups d'épée, & qu'en reculant, elle tomba par-deſſus le balcon.

On n'a pas manqué de prêter au récit de Boccace de nouveaux ornements, qui puſſent lui

donner un air d'authenticité. Tous les parens de la Dame de Rouſſillon & de Cabeſtang, tous les amans de la province déclarent la guerre à ce mari barbare. Il leur tient tête intrépidement ; parce que ſans doute tous les maris faiſaient cauſe commune avec lui. Enfin on fait venir en Rouſſillon Alphonſe Roi d'Arragon, qui aſſiége le coupable dans ſon château, le force de ſe rendre, l'enferme au fond d'une tour, diſtribue tous ſes biens entre les parens de la femme & ceux de Cabeſtang, fait enterrer les deux amans dans le même tombeau, à la porte de l'Egliſe de Saint-Jean de Perpignan. Là, ſur un marbre blanc, leurs amours & leurs malheurs ſont douloureuſement tracés ; là, tous les ans, par ordre du Roi, on célèbre un ſervice pompeux en l'honneur de ces illuſtres morts : là, tous les Chevaliers du Rouſſillon, de la Cerdagne, du Narbonnois, &c. vinrent, pendant longues années, faire des jeux funéraires & des fêtes mémorables.

Voilà bien des détails qui affichent une publicité capable d'en impoſer au Lecteur : & c'eſt préciſément ce qui va détruire de fond en comble toute cette fable, qu'on veut tant échaffauder.

Réfutation. 1°. Les Auteurs avouent que l'événement qu'ils racontent eſt très-ancien, même par rapport à eux, puiſqu'ils diſent qu'on l'avait célébré *pendant longues années*, & qu'on ne le célébrait plus dans le tems où ils écrivaient. Donc ils n'ont pas cette autorité antique & contemporaine qu'on aurait beſoin de leur

donner, même pour les préférer à Bocace, dont ils renversent entièrement le récit (*).

2°. Il paraît que ces Manuscrits sont l'ouvrage de gens qui ne connaissaient pas seulement le pays dont ils parlaient. Ignorant qu'il y avait en Provence une Seigneurie appelée Roussillon, ils ont transporté la scène dans le Comté de Roussillon même, & ont substitué le Roi d'Arragon au Comte de Provence. Mais ils n'ont pas pris garde qu'ils mettaient tout près de Perpignan le château de Tarascon; tandis que le Tarascon de Provence en est à cinquante lieuës, & celui du pays de Foix à plus de vingt: au lieu qu'en plaçant, comme Bocace, la scène en Provence, la Seigneurie de Roussillon se trouve très-près de la ville de Tarascon. Cette méprise frappante décèle des Ecrivains bien peu instruits.

3°. Le Roi Alphonse, qu'ils font venir en Roussillon pour venger Cabestang, ne peut être qu'Alphonse II, à qui le Roussillon fut donné

(*) Dans ce moment il me tombe sous la main un Pétrarque imprimé à Venise en 1533, & commenté en Italien par le Docteur *Giovanni Andrea Jesualdo*. Ce Commentateur, à propos du vers que j'ai cité, raconte la prétendue Histoire du Poëte Cabestang, qu'il avait lue sans doute dans les Mss. d'Italie rassemblés par M. de S. P. Mais ce sage Italien, plus judicieux que l'Avocat dont j'ai parlé, ne garantit en aucune façon cette Histoire, qu'il sent bien que Pétrarque eût contée, si elle eût été vraie. Il la rapporte seulement comme *un ouï-dire*, comme un récit sans preuves: *Alcuni dicono*. Il oppose même à ce récit celui de Bocace, en observant que Bocace impute l'aventure à un Seigneur de Gardastaing qui n'était pas Poëte.

en 1175 (*) par Gérard III, dernier Comte de Rouſſillon. Car Alphonſe III, Roi d'Arragon, ne poſſédait plus cette province, elle avait paſſé à des Cadets ; & d'ailleurs il ne régna qu'en 1285, c'eſt-à-dire, ſoixante-douze ans après la mort de Cabeſtang. Mais ſi c'eſt Alphonſe II par qui l'on veut que Cabeſtang ait été vengé, on fait donc reſſuſciter ce Roi tout exprès ; car il était mort en 1196, & Cabeſtang ne mourut qu'en 1213. Y a-t-il une démonſtration plus complette de la fauſſeté de tout le récit ? Que Cabeſtang ſoit mort en 1213, c'eſt un fait certifié, non ſeulement par Noſtradamus auquel je ne me fierais guère ; mais par le Moine de Mont-maïor, par celui des Iſles d'or, par le Troubadour Saint Céſari : ils atteſtent unanimement que *Cabeſtang fut tué en trahiſon, en 1213, au tems que Raimond Comte de Toulouſe était pourſuivi par le Roi de France & par le Pape Innocent III.* Cela eſt poſitif, & la Croix du Maine dit la même choſe (**).

4°. Il paraît donc certain que Cabeſtang a été aſſaſſiné pour l'indiſcrétion de ſes amours, vingt ans après la mort du Châtelain de Coucy. Mais ſi ſon cœur eût été mangé par ſa maîtreſſe, ſi cette aventure eût été auſſi publique qu'on le dit, il eſt impoſſible que les anciens Auteurs n'en euſſent point parlé. Je demande ſur-tout ſi tous les Troubadours n'auraient pas

(*) *Voyez le Marca Hiſpanica & Mariana.*

(**) Obſervez que la Croix du Maine ne dit pas un mot de l'Hiſtoire du cœur de Cabeſtang, & qu'il raconte celle du Châtelain de Coucy.

chanté avec éclat un événement qui offrait les grands tableaux de la Poésie ; un événement qui aurait été consacré par les pélérinages continuels des Chevaliers de toutes les provinces voisines ; un événement enfin qui faisait tant d'honneur à ces Poëtes, puisqu'un Roi en personne était venu venger leur confrère ? Ce silence est une nouvelle preuve de la supposition.

5°. Qu'on veuille placer la scène en Roussillon ou en Provence, nos Conteurs sont également démentis par la chronologie ; car s'il n'y avait pas d'Alphonse qui fût Souverain du Roussillon en 1213, comme je l'ai prouvé, il n'y en avait pas non plus qui fût Souverain de la Provence. Ce Comté avait appartenu à Alphonse II, Roi d'Arragon, mort en 1196. Son fils aîné était monté sur le thrône d'Arragon ; & le cadet, nommé Alphonse, avait eu le Comté de Provence en partage : mais il était mort en 1209, quatre ans avant Cabestang ; & en 1213, Raimond Bérenguier, V du nom, était Comte de Provence. Il est donc faux qu'un Alphonse, Comte de Roussillon ou de Provence, ait pu venger Cabestang.

V. Bouche, Hist. de Provence, t. II. p. 188.

6°. J'ai fait faire à Perpignan & en Provence les recherches les plus exactes, par les personnes les plus dignes de foi, & les mieux instruites de l'histoire de leur pays. On a bien entendu parler de ce conte dans les deux provinces : mais remarquez d'abord que ces deux petites traditions se détruisent l'une par l'autre. D'ailleurs, (ce qui est décisif) non seulement le

tombeau en queſtion n'exiſte ni dans la vieille Egliſe de Saint-Jean de Perpignan, ni dans la Seigneurie de Rouſſillon; mais les Hiſtoriens des deux provinces, les archives publiques, les cabinets particuliers des curieux, ne conſervent pas le moindre veſtige, pas la moindre notice de l'ancienne exiſtence de ce monument qu'on ſuppoſe ſi fameux, & où l'on avait fait tant de prétendus *pélérinages pendant ſi longues années.* Nouvelle démonſtration de la fauſſeté de toute cette hiſtoire. Plus on annonce la célébrité d'un fait; plus on reçoit un démenti éclatant, quand il n'y en a pas la plus légère trace ni dans les Hiſtoriens, ni dans les monumens du pays.

CHAPITRE VIII.

Réſumé général, & comparaiſon des deux Hiſtoires du Châtelain de Coucy & du Poëte Cabeſtang.

SI nous voulons, en réſumant les faits & les preuves, comparer l'hiſtoire de l'horrible feſtin de la Dame de Faïel & de celui de la Dame de Rouſſillon, il ne paraît plus poſſible de douter que ce dernier ne ſoit un vrai *réchauffé* de l'autre. Le plagiat ſe découvre en ce que le premier évènement avait été rapporté par des Auteurs plus anciens; qu'il avait été écrit dès le treizième ſiècle, & publiquement connu dans le quatorzième, avant que Bocace l'altérât &

le déguisât sur la foi des Provençaux. Le plagiat se découvre en ce que toutes les circonstances qu'on a ajoûtées dans la seconde aventure, telles que le goût de sauvagine qu'on donne au cœur humain, la sépulture commune des deux adultères, la vengeance exercée par Alphonse Roi d'Arragon, sont autant d'invraisemblances choquantes, ou de faussetés prouvées. Il se découvre par la variation continuelle sur les noms, sur le lieu, sur les circonstances. Dans la première histoire, on voit toujours uniformément, chez les anciens Auteurs, le Châtelain de Coucy, la Dame de Faïel, le Vermandois. Dans l'autre, même en la prenant chez les premiers qui l'ont contée avec l'épisode du cœur, tantôt c'est Gardastaing, Chevalier & non Poëte; tantôt Cabestang, Page & Poëte; c'est Tricline Carbonnelle, Marguerite de Torismonde, de Soremonde; c'est Raimond, puis Guillaume de Roussillon, & encore de Castel-Roussillon; c'est en Provence, c'est à Perpignan : que sais-je? instabilité perpétuelle sur tous les détails, indice évident de la fiction.

A l'égard de la tradition, elle est constante dans tous les Historiens Français, relativement à l'aventure du seigneur de Faïel, quoique cette aventure ait été assoupie dès le premier moment. Au contraire, celle du seigneur de Roussillon, que l'on suppose avoir été publique & célébrée par des monumens publics, n'a laissé aucun vestige que quelques bruits populaires répétés par des Conteurs étrangers, & que les Historiens du pays n'ont jamais adoptés.

Mais ſur-tout, & voici le point capital, les anciens Auteurs qui ont parlé de la mort du Châtelain de Coucy, le Romans manuſcrit, la Chronique de Fauchet, Froiſſard, le Chevalier de la Tour, ont tous parlé de l'hiſtoire de ce cœur ſervi à la dame de Faïel par ordre de ſon époux. Jamais on n'a écrit ſur les amours du Châtelain de Coucy, ſans écrire cette affreuſe cataſtrophe; au-lieu que les premiers Auteurs qui ont parlé de la mort de Cabeſtang, n'ont pas même indiqué que cette vengeance eût été exercée ſur ſon cadavre par l'ennemi qui l'avait aſſaſſiné. Rien ne peut mieux achever de démontrer que c'eſt une ſuite ajoûtée après coup à ſa triſte avénture par des Conteurs récens & plagiaires.

Enfin arrêtons mes lecteurs ſur une dernière obſervation priſe dans le cœur humain, & qui leur en rappelera une que j'ai déjà faite. Dans l'Hiſtoire de Faïel, tout ſe ſuit, tous les faits ſont dépendans l'un de l'autre. Faïel cherche à ſe venger de ſon ennemi mort, parce qu'il n'a pu s'en venger pendant qu'il vivait, & parce que Coucy l'outrage encore après ſa mort: c'eſt l'idée du cœur envoyé, qui ſuggère à Faïel l'idée de faire ſervir ce cœur à ſa vengeance. Quand la Dame de Faïel a achevé ce repas effroyable, & que le mari lui en revèle l'affreux myſtère, il eſt naturel qu'elle ne puiſſe y ajoûter foi, elle croit ſon amant en Syrie; il eſt auſſi naturel que le barbare lui jète la lettre de Coucy pour la convaincre de ſon malheur. Mais dans la Fable de Cabeſtang, c'eſt Rouſſillon qui aſſaſ-

ſine ſon ennemi ; le voilà vengé. Il va plus loin. Il conçoit de lui-même, ſans que rien l'y conduiſe, il crée le déteſtable projet de faire manger à la maitreſſe le cœur de l'amant. Quand il a accompli cette abomination, il a encore ſous la table la tête de Cabeſtang. Il faut donc qu'il ſe ſoit dit d'avance, elle ne voudra pas croire qu'elle aura mangé le cœur, j'aurai la tête toute prête pour le lui prouver. Quelle recherche d'atrocités ! l'homme va-t-il ainſi dès le premier pas creuſer & fouiller dans toutes les profondeurs du crime ? J'avoue qu'il me faudrait les preuves les plus fortes pour me contraindre à le croire. Oui, lorſque de deux récits, j'en vois un moins atroce, où une idée a enfanté l'autre, & dont les faits ſont atteſtés par des Hiſtoriens & par une tradition conſtante ; que l'autre récit au contraire accumule, ſans liaiſon, toutes les horreurs poſſibles & impoſſibles ; qu'il n'a pour garants qu'un Conte de Bocace & d'autres écrits pleins de contradictions & de mépriſes évidentes ; je rejette le dernier avec plaiſir, & je crois le premier en gémiſſant.

Cependant ſi quelqu'un ſe plaiſait à penſer que les Auteurs de la vie de Cabeſtang n'en ont impoſé que ſur les circonſtances, & que le fond en eſt vrai (ce qui ne paraît pas impoſſible) ; alors il faudrait convenir que le crime du Seigneur de Rouſſillon eſt néceſſairement un crime répeté, comme on n'en voit que trop dans l'Hiſtoire du Genre-Humain. Et puiſque Coucy eſt mort en 1192, & Cabeſtang en 1213,

il s'ensuivrait que le Seigneur de Roussillon aurait été instruit de l'horrible vengeance du Seigneur de Faïel, & aurait cherché, en imitant cet époux féroce, à le surpasser en barbarie. Alors un rafinement de cruauté m'étonnerait moins : l'homme est jaloux de mettre du sien dans tout ce qu'il imite, & les crimes du second coupable sont plus composés que ceux du premier.

P. S. Il est important d'observer qu'il y a en Champagne une famille noble appelée *Coussy*, & dont le nom, comme on voit, s'écrit différemment de celui de la grande Maison dont j'ai tracé l'Histoire. Aussi cette Famille ne porte pas les armes des Coucys, & ne prétend pas leur appartenir.

Mais il y a en Gascogne une Famille de *Coucy*, portant exactement le nom & les armes de l'ancienne Maison du Vermandois, comme les portent Messieurs de Coucy-de-Polecourt. On dit que cette Famille a des titres qui constatent qu'elle s'est établie en Gascogne pendant que la première race de la branche aînée subsistait ; mais qu'elle ignore l'époque précise de cet établissement. Il est très-vraisemblable que c'est une branche issue de quelques cadets de la première race : car Duchesne, & Don Toussaint Duplessis en nomment plusieurs, dont ils disent que la destinée & la postérité leur sont inconnues.

F I N.

MÉMOIRE
HISTORIQUE
SUR EUSTACHE DE S. PIERRE,
ET SUR PLUSIEURS ÉVÉNEMENS
DU SIÉGE DE CALAIS.

LES Sages se sont permis de tromper l'Humanité pour son bonheur & pour sa gloire. Quel nom donner à ceux qui ne la trompent que pour l'affliger & pour l'avilir ? Quand l'Histoire de la Grèce n'offrait pas encore ces grands modèles de courage & de vertu, qui élèvent les ames d'une Nation entière ; on imaginait des Héros fabuleux ; on les annonçait au Peuple comme des Citoyens qui avaient réellement existé, & qu'il fallait rendre à la Patrie. En France, au contraire, dès que notre Histoire nous présente un vrai Héros, il y a des gens qui la traitent de Fable ; ils ne veulent pas que notre pays ait pu produire un grand homme ; ils semblent avoir peur que l'exemple n'en fasse renaître.

Depuis trois ans, les bruits les plus injurieux ont été semés avec affectation contre la mémoire d'Eustache de Saint-Pierre. Un ouvrage

lû à l'Académie des Belles-Lettres a servi de prétexte à ces déclamations. Chargé par le Gouvernement de faire quelques recherches dans le dépôt de la Tour de Londres, M. de Bréquigny y a découvert, par occasion, plusieurs pièces concernant le siége de Calais; & il a cru devoir les rendre publiques. Ce judicieux Académicien ne s'était pas douté qu'on en abuserait, disons mieux, qu'on les falsifierait au point d'accuser Eustache de Saint-Pierre d'avoir livré la ville de Calais au Roi Edouard, *moyennant une Pension.* On a débité hautement cette infamie: des gens qui se disent Français me l'ont soutenue à moi-même d'un air triomphant. D'autres, qui se croyaient plus modérés, assuraient que, si Eustache de Saint-Pierre n'avait pas vendu sa Patrie, il s'était vendu lui-même: que le prétendu héroïsme de son dévouement avait été la suite d'un marché conclu avec Edouard, & que cette vérité constante était démontrée par le Mémoire de M. de Bréquigny.

Deux accusations formées contre Eustache.

En 1769, quand le Siége de Calais a été remis au théâtre, on a renouvelé ces bruits avec plus de chaleur que jamais. On les a répandûs par préférence dans tous les Caffés où s'assemblent le plus grand nombre des personnes qui fréquentent nos Spectacles. On a cru dégoûter de ma Tragédie, en flétrissant mon Héros. Il est triste d'avoir échoué dans un si noble projet: j'en fais mon compliment de condoléance à ceux qui l'avaient formé. Mais j'avoue que je n'avais pas prévu qu'en célébrant la gloire du généreux Eustache de Saint-Pierre, j'inspirerais

la fureur de troubler ses cendres, qui jouissaient en paix depuis quatre siècles des hommages de toute l'Europe. J'ai peine encore à concevoir une phrénésie aussi bizarre. Pour affaiblir le succès d'un ouvrage de théâtre, calomnier la vertu la plus pure! s'efforcer d'enlever à la Patrie l'honneur d'une des plus grandes actions qui embellissent nos fastes! Quelle ressource honteuse & cruelle l'Envie a inventée contre moi! N'en tirons pas vanité. Parmi les calomniateurs d'Eustache, je compte des Français: & je sens que leur déshonneur m'humilie.

Je me suis toujours proposé de venger mon illustre concitoyen. Comme j'avais des armes sûres pour y réussir, j'ai cru que le moment de les employer pouvait être indifférent. J'ai attendu l'occasion des nouveaux ouvrages que je mets sous les yeux du Public: & c'est dans le Mémoire même de M. de Bréquigny, c'est sur-tout dans les pièces qui y sont rapportées, que je vais puiser la justification d'Eustache de Saint-Pierre. L'Auteur a bien voulu me communiquer ce Mémoire & les pièces: j'y ai trouvé précisément le contraire de ce qu'on débitait avec tant de suffisance. Que le Public juge par cela seul de la bonne-foi des détracteurs de mon Héros!

Quant au premier chef d'accusation; comment serait-il possible qu'Eustache de Saint-Pierre eût livré Calais? Il n'avait pas la qualité de Maire, que je lui ai donnée dans ma Tragédie: il n'était qu'un simple bourgeois sans autorité: la capitulation a été faite par Jean de Vienne, Gouverneur de la place, sur lequel on

Première accusation réfutée.

n'ose pas jeter le moindre soupçon. Ainsi cette calomnie est contre toute vraisemblance. Mais voyons ce que disent les pièces découvertes par M. de Bréquigny, l'accusation deviendra encore plus révoltante.

Plusieurs lettres d'Edouard & de ses Officiers, font le détail des forces immenses avec lesquelles Edouard assiégeait Calais. On y trouve le dénombrement de sa grande Armée de terre, dans laquelle il comptait 1067 Seigneurs particuliers, sans parler des Princes de son Sang, des Comtes Anglais, ni des Chevaliers Allemands & Flamands qu'il avait à son service. Outre cela, le Port était bloqué par une Flotte de 737 vaisseaux, portant 15545 hommes. On voit par ces lettres, qu'après dix mois de siége le Roi de France fit faire une tentative par mer pour avitailler la place ; & que 44 bâtimens qu'il envoya furent dissipés par la Flotte Anglaise.

Le 25 Juin, une barque Génoise s'échappa de Calais. Elle fut vivement poursuivie. Le Capitaine, se voyant contraint de se rendre, jeta à la mer les dépêches dont il était chargé ; & prit la précaution de les attacher à une hache, pour les faire couler à fond. Mais, à la marée basse, on les retrouva sur le sable, & elles furent portées au Roi d'Angleterre. Dans ces dépêches les Calaisiens faisaient à Philippe de Valois la peinture de la famine affreuse qui désolait leur ville. Après avoir dit qu'ils ont mangé les chevaux, les chiens & les chats, ils ajoûtent : « Nous ne pouvons plus trouver de vivres en

» la

» la ville, si nous ne mangeons chair d'hom-
» mes: . . . . avons pris accord entre nous que,
» si nous n'avons en brief secours, nous sorti-
» rons hors la ville tous aux champs, pour
» combattre & pour mourir: car nous aimons
» mieux mourir aux champs honourablement,
» que nous manger l'un l'autre ».

Je n'en voudrais pas davantage pour prouver l'innocence d'Eustache de Saint-Pierre. Etait-ce là une ville qu'il fût nécessaire de vendre ? L'extrémité où elle était réduite ne la livrait-elle pas mieux que toutes les trahisons possibles ? Au moins, s'il y avait eu des gens capables de vendre Calais, ils auraient conclu leur marché peu de jours après cette lettre, qui justifiait si bien la nécessité de capituler. Mais au contraire, on attendit encore cinq semaines, en supportant les horreurs de la famine que chaque jour rendait plus insupportable; on donna le tems à Philippe de Valois de venir avec une formidable Armée pour délivrer la place. Ce ne fut que le 3 Août, après la retraite de ce Prince, qui avait tenté inutilement de secourir Calais, ce ne fut qu'alors pour la première fois que l'on parla de se rendre. Tous ces faits sont attestés par les lettres du Roi d'Angleterre, aussi-bien que par le récit de Froissart. Où est donc la lâcheté, où est la perfidie d'Eustache ? Aussi a-t-on renoncé à cette première accusation: l'évidence a forcé de se retracter. Petit malheur, dont on se dédommage par l'indigne Roman dont je vais rendre compte.

I

Seconde accusation.

C'est à l'instant de la capitulation, qu'on veut faire croire qu'Eustache a été gagné par Mauny. On suppose que, lorsque Mauny entra dans Calais pour exiger qu'on lui livrât six Bourgeois, il parla à l'oreille d'Eustache, & lui dit : « Livrez-vous vous-même, & ne craignez rien ; » vous allez conserver Calais à Edouard, en » empêchant par votre dévouement volontaire » que les Bourgeois désespérés n'accomplissent » la menace qu'ils ont faite, de mettre le feu » à la ville & de s'y brûler tous. Ainsi Edouard » vous aura la plus grande obligation ; & loin » de vous faire périr, il vous récompensera ». De-là on conclut qu'Eustache aïant été payé pour se dévouer, est un faux brave, & non pas un Héros.

Réponses.

Trois réponses victorieuses détruisent cette imposture si subtile & *si artistement travaillée*. Il faut avoir une noirceur bien rafinée pour aller chercher si loin un prétexte infâme à l'action la plus honorable.

PREMIÈRE RÉPONSE. M. de Bréquigny a combiné dans tout son Mémoire les pièces qu'il a recueillies à la Tour de Londres, avec le récit de Froissart : parce que ces pièces ne le contredisent jamais, & qu'elles l'appuient dans plusieurs circonstances. Or il est prouvé par le récit de Froissart, conforme d'ailleurs aux usages du tems, qu'il est physiquement impossible que Mauny ait parlé à Eustache de Saint-Pierre au moment de la capitulation. La raison en est claire. C'est que Mauny n'entra point dans la ville, ni lui, ni aucun autre Anglais. « Quand

» le Roi de France se fut retiré, les Bourgeois » prièrent le Gouverneur de demander à capi» tuler. Jean de Vienne *monta aux crénaux des » murs*, & *fit signe à ceux de dehors qu'il voulait » parler à eux.* On porta cette nouvelle à » Edouard, qui envoya Monseigneur Gau» thier de Mauny & Messire Basset. Les pro» positions furent faites *du haut du mur* à ces » députés qui étaient en bas. Ils en allèrent » rendre compte à leur Roi. Mauny revint en» suite *à la même place*, apporter la réponse » d'Edouard à Jean de Vienne *qui attendait sur » les murs.* Cette réponse était l'ordre de livrer » six Bourgeois, pour racheter les autres. Alors » le Gouverneur dit à Mauny : *Je vous prie » qu'il vous plaise cy demeurer, tant que j'aie » toute cette affaire remontrée à la Communauté » de la ville ; car ils m'ont cy-envoyé, & c'est » à eux de répondre.* Adonc Messire Jean de » Vienne, laissant Mauny dehors, vint au » marché de Calais, fit sonner la Cloche, & » s'assemblèrent sitôt, en la Halle, hommes » & femmes de la Ville. Là leur fit Messire » Jean rapport des paroles d'Edouard & de » Mauny ». Ensuite Froissart nous expose le tableau du magnanime dévouement d'Eustache de Saint-Pierre, & de l'enthousiasme de tout le Peuple qui tombe à ses pieds *& l'adore de pitié.* Lorsque ses cinq compagnons se sont généreusement livrés avec lui, Froissart ajoute : « Jean de Vienne les mena devers la porte » qu'il fit ouvrir, & se fit enclorre lui & les » six Bourgeois *dehors, entre la porte & les bar-*

Extrait de Froissart.

» *rières ;* si dit à Monseigneur Gauthier de
» Mauny *qui attendait là*, je vous délivre ces
» six Bourgeois, & vous jure que ce sont les
» plus notables.... veuillez prier le Roi, votre
» Seigneur, qu'ils ne meurent pas ».

Ainsi il est démontré que Mauny n'a vu Eustache de Saint-Pierre qu'après son dévouement : qu'on me dise donc quand, où, & comment il lui a *parlé à l'oreille* pour l'engager à se dévouer ; c'est l'envie & le mensonge qui ont parlé à l'oreille des Auteurs de cette lâche & odieuse calomnie... Ne pourraient-ils pas, tandis qu'ils sont en train, arranger encore une ou deux anecdotes qui fissent soupçonner, pour le grand honneur de la France, que Gaston de Foix & le Chevalier Baïard étaient deux lâches & deux fourbes ? Cela vaudrait bien mieux que de chicaner au hasard sur une vingtaine de vers, & de critiquer des expressions empruntées de Racine même.

SECONDE RÉPONSE. Pour quelle raison Mauny aurait-il engagé Eustache de Saint-Pierre à se dévouer volontairement ? C'est, dit-on, parce que les Bourgeois auraient brûlé la Ville, plûtôt que de livrer eux-mêmes leurs six Concitoyens. Mais où a-t-on pris que les Bourgeois voulussent brûler la Ville ? Dans ma Tragédie : car l'Histoire n'en dit pas un mot. Les Calaisiens ne firent point cette menace au Roi d'Angleterre : jamais ils ne formèrent cette résolution désespérée : dans la lettre même du 25 Juin, jetée à la mer, & reportée à Edouard, il n'est question en aucune manière du projet

d'incendie. Il eſt donc aſſez plaiſant de voir de bonnes ames ſe ſervir d'une fiction que j'ai imaginée en 1764, & en faire le prétexte qui engagea Edouard à corrompre Euſtache en 1347. Une telle mépriſe devient réellement comique; &, pour me ſervir des termes de Moliere, elle rend la calomnie que je réfute *riſiblement affreuſe.* Ordinairement la méchanceté a plus d'eſprit.

Mais peut-être prétendra-t-on que l'on ne s'eſt trompé que ſur une circonſtance, & qu'au fond les Calaiſiens aïant menacé, par leur lettre du 25 Juin, de ſe faire tuer tous dans les retranchemens des Anglais, Edouard devait toujours craindre leur déſeſpoir. Je réponds qu'Edouard s'embarraſſait fort peu que les Calaiſiens ſe fiſſent maſſacrer à l'attaque de ſes lignes. Il pouvait même le deſirer, puiſque c'étaient autant de ſujets qu'il ôtait à Philippe de Valois; & ſur-tout puiſqu'il avait dit en propres termes, en voulant faire paſſer tous ces malheureux habitans au fil de l'épée; *ceux de Calais ont trop fait mourir de mes hommes, il convient eux auſſi mourir.* Voilà le premier arrêt qu'il avait prononcé contr'eux; & ce n'était *que par grande grace* qu'il s'était enfin déterminé à n'en faire mourir que ſix. Je réponds plus affirmativement encore qu'Edouard n'avait pas à craindre que les Calaiſiens forçaſſent ſon camp: il en avoit rendu les retranchemens tellement inattaquables du côté de la Ville, qu'au moment où Philippe de Valois voulut les entamer de l'autre côté, les Bourgeois ne furent pas même en état de tenter une ſortie. Qu'au-

raient-ils pu faire tous ſeuls après la retraite de l'Armée Françaiſe ? Ainſi il eſt évident qu'Edouard n'aïant rien à redouter pour ſes lignes, & n'étant point menacé de l'incendie de la Ville, n'avait aucune raiſon de propoſer une penſion à Euſtache pour l'exciter à ſe dévouer de bonne grace. Il devait croire que les Calaiſiens ſe trouvant trop heureux de ſe ſauver tous aux dépens de ſix têtes, ne balanceraient pas à les abandonner à ſa vengeance. Ces prétendues propoſitions d'Edouard & de Mauny ſont donc une rêverie complettement abſurde. J'ai démontré d'ailleurs que, quand elles auraient pu être fondées en raiſon, la vérité eſt qu'elles n'ont pas été faites, puiſqu'aucun Anglais n'entra dans la Ville. Par conſéquent il ne réſulte de toute cette combinaiſon d'infamie, que la honte due aux inventeurs.

TROISIÈME RÉPONSE. Edouard, après la priſe de Calais, partagea, par différentes conceſſions, toutes les richeſſes, & toutes les maiſons de la ville entre les Seigneurs de ſa Cour & les Officiers de ſon Armée. La Reine eut pour ſa part les biens de Jean d'Aire, le ſecond des dévoués. M. de Bréquigny a recueilli un grand nombre de ces conceſſions; par leſquelles il eſt prouvé, non-ſeulement qu'Euſtache de Saint-Pierre était, comme l'a dit Froiſſart, un des plus riches Bourgeois en maiſons & en héritages; mais encore que tous ſes biens furent diſtribués aux Anglais, comme ceux des autres Calaiſiens. Ainſi voilà une preuve invincible qu'Euſtache n'avait pas été gagné par Edouard. Qu'on réplique, ſi l'on peut.

Euſtache toujours Héros dans ſon dévouement.

J'oſe donc dire avec confiance qu'il eſt impoſſible d'élever le moindre nuage qui obſcurciſſe la gloire d'Euſtache de Saint-Pierre, dans le moment où il s'eſt dévoué. Ce vertueux citoyen était libre d'attendre, comme les autres, que l'on tirât au ſort les ſix victimes du courroux d'Edouard : il était bien en droit d'eſpérer que le Hazard ne le choiſirait pas dans une ſi grande multitude ; mais il prévient le ſort, il ſe livre intrépidement à une mort certaine. Sans la Reine d'Angleterre, il périſſait, le ſacrifice était conſommé : &, comme je l'ai dit dans mes notes hiſtoriques, Euſtache & ſes compagnons n'avaient pas même l'eſpérance de voir cette Princeſſe attendrir ſon époux par ſes larmes, puiſqu'ils ignoraient abſolument qu'elle en répandrait. En un mot, tout concourt à prouver l'héroïſme de cette action : l'antiquité n'offre rien de plus magnanime. Le dévouement de Codrus, de Décius, de Régulus ne fut ni plus grand, ni plus généreux.

Véritable faute d'Euſtache, depuis ſon dévouement.

Mais Euſtache de Saint-Pierre a-t-il ſoutenu, pendant le reſte de ſa vie, la gloire qu'il s'était acquiſe le jour de la reddition de Calais ? C'eſt maintenant ce qu'il faut examiner. Si, au lieu de dire qu'il s'était vendu en lâche, on lui eût attribué ce proverbe Eſpagnol ; il fut brave un tel jour : ſi on eût dit ſimplement qu'après avoir été un Héros, il avait ceſſé de l'être ; on aurait avancé une vérité triſte, mais indifférente à ma Tragédie, qui n'eſt pas l'hiſtoire de la vie entière d'Euſtache, & qui repréſente ſeulement la grande action de ſon ſacrifice volontaire.

Cependant, comme la vérité m'intéresse toujours, & que je crois la devoir au Public, je vais la lui exposer avec franchise. Il va voir en gémissant que la fatalité des circonstances a découragé une ame héroïque, non pas jusqu'à la rendre criminelle, mais jusqu'à la faire devenir une ame vulgaire.

Conduite de Philippe de Valois envers les Calaisiens.

Edouard étant entré dans Calais le 3 d'Août, presque tous les Bourgeois se trainèrent jusques au camp de Philippe de Valois, qui s'était retiré près d'Amiens. Les finances du Royaume étaient dans un tel délabrement, que le Roi, loin de pouvoir dédommager ces malheureux de la perte entière de leurs biens, qu'ils avaient abandonnés au vainqueur, ne fut pas même en état de fournir les premieres néceſſités de la vie à cette foule affamée de vieillards, de femmes, d'enfans, de malades, qui venaient se jeter dans ses bras, tristes victimes de leur fidélité. Les Historiens du tems, Froissart, le Continuateur de Nangis, avouent que ce ne fut point le Roi, mais que ce furent les habitans des villes voisines qui nourrirent ce peuple d'infortunés ; & que les Calaisiens ont erré depuis, pour la plûpart, dans l'intérieur de la France, où la misère générale ne permit de leur donner que des très-faibles secours. Quelques Ecrivains modernes, qui ont vu ces malheurs de fort loin, ont beaucoup vanté une Ordonnance que Philippe rendit le 8 Septembre, plus d'un mois après la prise de Calais, & par laquelle il accordait, pour dédommagement, aux malheureux Bourgeois, *tous les biens*,

meubles & héritages qui pourraient écheoir par la suite au Domaine du Roi, de quelque façon que ce fût. Mais, de bonne foi, était-ce un soulagement à venir, une promesse vague & indéterminée dont ce peuple avait besoin? C'était une assistance actuelle, une aumône efficace que son indigence réclamait. Dans une conjoncture bien moins pressante, Henri IV s'écria : *Retranchez de ma table, & nourrissez mes fidèles sujets.* Philippe de Valois, sans doute, n'avait pas l'ame de Henri de Bourbon.

Trève qui laisse Edouard en possession de Calais.

Quinze jours après l'Ordonnance dont je viens de parler, le 24 Septembre, (car les dates sont précieuses) les deux Rois de France & d'Angleterre conclurent une trève qui dura pendant tout le règne de Philippe; & il fut dit par le traité qu'Edouard resterait en possession de Calais. Eustache de Saint-Pierre & les cinq autres dévoués, à qui le Roi d'Angleterre n'avait fait grace que de la vie, avaient dû demeurer prisonniers avec la garnison : le Gouvernement Français manquait d'argent pour les racheter; & ils ne pouvaient se racheter eux-mêmes, l'ennemi s'étant emparé de leurs biens.

Eustache reste sans pain.

Edouard, qui sentait mieux que la Cour de France, tout le mérite de l'héroïsme du vertueux Eustache, entreprit de le gagner & de le faire rester dans Calais, comme ordinairement tous les habitans restent dans une place conquise. On voit même qu'il y avait beaucoup d'autres Calaisiens que l'amour du lieu de leur naissance avait retenus dans la ville, & auxquels

Edouard avait fait de nouvelles conceſſions de leurs propres héritages. Il paraît qu'Euſtache les imita. Mécontent des fers qu'on lui laiſſait porter, & de l'oubli honteux auquel le miniſniſtère de France l'abandonnait, il conſentit, le 8 Octobre 1347, plus de deux mois après la reddition de la ville, à y demeurer, & à vivre encore citoyen de Calais, ſous le nouveau Maître que la trève donnait à ſa Patrie.

Edouard lui en donne.

Cependant Edouard ſe trouvait embárraſſé, par la diſtribution qu'il avait faite à ſes courtiſans des biens d'Euſtache de Saint-Pierre. Il prit le parti de lui accorder *40 marcs ſterling*, ce qui revient *à 500 de nos livres tournois d'aujourd'hui*, *pour ſa ſubſiſtance ; en attendant*, eſt-il dit dans l'acte, *que nous ayons pourvu autrement à ſon état. PRO SUSTENTATIONE SUA, QUOUSQUE DE STATU EJUSDEM ALITER DUXERIMUS PROVIDENDUM.* Ainſi il eſt clair que cette penſion n'était pas la récompenſe d'avoir livré Calais, mais un ſimple don d'alimens qu'Edouard faiſait à un homme eſtimable qu'il avait dépouillé de tous ſes biens ; & qu'il n'eût pas dépouillé, ſi cet homme lui eût été vendu.

Edouard lui rend ſes biens.

Edouard ne prévoyait pas ſans doute qu'il lui fût facile de retirer les maiſons d'Euſtache des mains de ceux qu'il en avait gratifiés ; mais au premier mot qu'il leur en dit, ils ſe firent un honneur de contribuer à acquérir ce Grand-homme à leur Roi : & ſur le champ une conceſſion en forme rendit à Euſtache tous ſes héritages. Ainſi la penſion, qui n'était accor-

dée que *pour lui donner du pain en attendant*, fut retirée, & tomba d'elle-même.

Voilà les faits ; toutes les équivoques sont levées. Euſtache de Saint-Pierre n'a pas été plus coupable de perfidie, en demeurant dans Calais, & en y conſervant ſes biens, que tous les habitans de Belle-Iſle, de la Martinique, & tous ceux de la Flandre Autrichienne, qui sont reſtés ſous la domination Anglaiſe ou Françaiſe, après la conquête de leur pays.

Je ne prétends pas diſſimuler qu'Euſtache prêta ſerment de fidélité au Roi d'Angleterre : mais voyons à quel titre. Dans la conceſſion qui lui eſt faite de ſes propres biens, on lit ces mots : *Pour le bon ſervice qu'il nous rendra à l'avenir dans la garde de la ville de Calais : PRO BONO SERVITIO NOBIS PRO CUSTODIA VILLÆ NOSTRÆ CALESII IMPENDENDO.* Sur quoi il faut obſerver une choſe que l'on a cachée avec ſoin au Public ; c'eſt que cette clauſe était de ſtyle dans toutes les conceſſions qu'Edouard faiſait des maiſons de Calais. En effet on la trouve même dans la conceſſion que la Reine d'Angleterre avait obtenue de lui, dès le 12 Août, deux mois avant celle d'Euſtache. Quoique cette Princeſſe ne dût être ni Bourgeoiſe, ni gardienne de Calais, cependant, comme elle allait y poſſéder des maiſons, elle s'était engagée *au bon ſervice pour la garde de Calais*. Tel était le ſerment de fidélité que prêtaient alors les habitans d'une ville conquiſe. On croyait qu'ils en étaient les défenſeurs-nés ; on leur faiſait promettre de la garder pour leur

Il reſte ſujet d'Edouard.

nouveau Maître, comme ils l'avaient gardée pour l'ancien. Aujourd'hui on leur fait jurer encore d'être fidèles au Conquérant contre leur premier Souverain : c'eſt la loi de la guerre. Le ſerment d'Euſtache était, ſelon les mœurs de ſon tems, le même que celui que les habitans de Minorque & de Berg-Op-Zoom ont prêté de nôtre temps à Louis XV.

Jamais il n'a reconnu Edouard pour Roi de France.

Mais Euſtache n'a jamais reconnu Edouard pour Roi de France : c'eſt par-là ſeulement qu'il ſe ſerait rendu traître ; & voilà ce qu'il aurait fallu prouver, pour pouvoir l'accuſer de perfidie. Sans cela, tout ce que l'on peut dire, c'eſt qu'il a ſubi le ſort des vaincus. Je prie mes Lecteurs de ſe repréſenter un moment la ſituation de ce brave Bourgeois, qui apprend, au fond de ſa priſon, le traitement miſérable que ſes concitoyens avaient reçu du miniſtère Français, & l'état d'indigence qui les réduiſait à mendier leur pain de ville en ville. Qu'on le voye lui-même d'autant plus indigné de l'abandon injurieux où il languit, qu'il ſe ſent plus de droits à la reconnaiſſance de ſon Souverain. Alors il ſe dit : « J'ai été au-delà de mon de- » voir, en me ſacrifiant moi-même, par un » héroïſme dont je pouvais me diſpenſer : puiſ- » qu'on ne me tient aucun compte de l'excès » de vertu où mon zèle m'a porté, rentrons » dans les bornes du devoir naturel d'un ſujet. » Cédons, en gémiſſant, à la néceſſité de recon- » naître le vainqueur : paſſons ſous l'empire » d'Edouard avec la ville où je ſuis né, & que » mon Roi même lui laiſſe, par la trève qu'il

Il ſubit la loi de la guerre.

» vient de conclure avec lui. Si quelque jour
» un Traité de paix rend Calais à la France,
» la manière dont j'ai servi mon premier Maî-
» tre annonce assez que je retournerai sous sa
» loi avec transport ». Telle fut la conduite d'Eustache ; & bien loin qu'il méritât des reproches de la part de Philippe de Valois, c'était ce digne Citoyen qui aurait eu le droit de reprocher à son Prince de l'avoir réduit à se dégrader lui-même.

Je n'ai garde cependant d'approuver cette conduite d'Eustache de Saint-Pierre. Si jusqu'alors il n'eût été qu'un Citoyen vulgaire, s'il ne s'était pas dévoué en Régulus, je ne le condamnerais pas d'avoir continué à ressembler au commun des hommes. Mais s'étant élevé au-dessus de l'Humanité par son sublime dévouement, son cœur avait contracté l'obligation de se maintenir dans le degré de vertu où il était monté : toute sa vie devait être digne de ce beau moment : un grand homme est inexcusable de devenir un homme ordinaire. Je plains Eustache de s'être lassé de son héroïsme : je plains davantage Philippe de Valois de n'avoir sû ni punir les voleurs publics qui avaient détourné les fonds destinés à approvisionner Calais (*), ni récompenser les généreux Citoyens qui avaient défendu cette Ville avec tant de fidélité. Un Gouvernement qui n'a ni supplices ni récompenses, enhardit le crime & décourage la vertu. Si le magnanime Eustache de

Il est faible, & non traître.

(*) Tous les Historiens parlent & du brigandage & de l'impunité.

Saint-Pierre eût vécu de nos jours, il ne ferait pas déchu de sa gloire; l'estime & les bontés de son Roi auraient conservé cette grande ame dans toute sa sublimité. Rappelons-nous les honneurs dont nous avons vu combler le courageux Défenseur de Belle-Isle; & jugeons du rang que le Décius de Calais aurait obtenu dans le cœur de Louis le Bien-aimé.

Ses fils & ses cinq compagnons ne l'imitent pas.

Ce qui doit faire condamner plus sévèrement Eustache de Saint-Pierre, c'est que les cinq autres Héros de Calais furent Héros jusqu'à leur mort. Ils n'imitèrent que l'intrépidité d'Eustache, & refusèrent de lui ressembler dans sa faiblesse. Ils ne voulurent jamais être sujets d'Édouard, quelque titre qu'il prît. Bien plus, les enfans mêmes d'Eustache renoncèrent à la fortune de leur père, pour conserver sa première vertu. Ce fait est prouvé par la concession qu'Edouard fit en 1351, à Henri de Lancastre, de tous les biens d'Eustache qui venait de mourir: *sur le refus*, est-il dit, *qu'ont fait les héritiers d'Eustache de Saint-Pierre, de se rendre à Calais & de prêter serment au Roi d'Angleterre.*

Quel est donc le résultat de tout ce que je viens de dire? Ne puis-je pas me flatter d'avoir justifié Eustache de Saint-Pierre du crime de trahison, dont on avait osé le noircir? 1°. Dans l'instant où il s'est dévoué, sa gloire est pure & inattaquable. 2°. Dans la suite, *son héroïsme a cessé*; mais il n'a point été souillé par la perfidie, qui en effet n'a jamais de prise sur les ames d'une certaine trempe. J'avouerai que je fus très-allarmé des premiers bruits

ſemés contre la vertu de mon Héros : l'aſſûrance avec laquelle on les débitait, m'en imposa ; je crus Euſtache coupable. Je penſai que la délicateſſe m'obligerait de rayer de ma Tragédie le nom de Saint-Pierre, & d'y ſubſtituer celui de cet illuſtre d'Aire qui perſiſta dans ſa magnanimité. Mais je crois à préſent pouvoir, ſans ſcrupule, laiſſer l'honneur de ce noble ſacrifice au vaillant Citoyen qui le premier en conçut l'idée, & dont l'exemple fit cinq autres Héros. La vérité veut qu'il ſoit repréſenté comme un grand-homme dans le moment où il le fut.

Ainſi j'ai la ſatisfaction de voir que la Ville de Calais peut encore, malgré les envieux, s'applaudir d'avoir produit ſix hommes qui ont donné à l'Univers l'exemple de la fidélité la plus courageuſe & la plus digne d'admiration. Si l'un d'eux eſt deſcendu de ce haut degré d'honneur, ſes fils l'aïant remplacé auſſi-tôt, la gloire de leur Patrie reſte toujours entière.

NOUVELLES PREUVES

De la vérité du dévouement des six Bourgeois de Calais contestée par quelques Auteurs.

ON ne s'est pas borné à rendre suspecte la vertu d'Eustache de Saint-Pierre. Tandis que des méchans obscurs débitaient qu'il s'était dévoué par un bas intérêt, des Auteurs respectables niaient qu'il se fût jamais dévoué; & d'autres soutenaient qu'Edouard n'avait pas voulu sérieusement la mort des six Bourgeois de Calais. Je renvoie sur cela aux Notes historiques, qui sont à la suite de ma Tragédie, & auxquelles on n'a répondu qu'en répétant les objections; mais ce n'est pas là répondre. Je renvoie avec plus de plaisir encore à l'Histoire de Calais par M. le Febvre: cet article y est discuté de la manière la plus satisfaisante & la plus lumineuse.

Qu'il me soit permis seulement de rappeler ici le témoignage de Froissart, parce que rien ne peut ébranler une autorité si puissante. Cet Auteur était contemporain; il avait vécu avec Mauny, avec tous les Seigneurs Anglais qui s'étaient trouvés à ce fameux siége: il était né en Hainault, & sujet du père de la Reine d'Angleterre: il fut attaché à cette Princesse tant qu'elle vécut; &, après sa mort, il resta encore à la

Cour

Cour de Londres : Edouard est par-tout son Héros, son Idole; & jamais Froissart n'eût osé lui imputer une barbarie telle que la condamnation des six dévoués de Calais, si Edouard ne l'eût pas en effet prononcée : jamais il n'eût osé peindre la mauvaise grace avec laquelle ce Prince accorda leur pardon aux larmes de la Reine, si ce fait n'eût été public & incontestable. *Madame, je voudrais que vous fussiez autre part que cy :* voilà les premiers mots d'Edouard ; ils prouvent combien il lui en coûtait pour être généreux.

Venons maintenant aux nouvelles autorités par lesquelles j'appuie celle de Froissart.

La première est un passage de M. Hume : l'aveu de cet Historien est de la plus grande importance. On croit communément que M. Hume a nié l'aventure des six dévoués de Calais. Mais, au contraire, dans le corps de son Histoire, il a rapporté le fait & l'a reconnu pour véritable : ce n'est que dans une note qu'il a témoigné quelque doute, fondé sur ce qu'Avesbury n'a point parlé de cet événement. Or M. Hume a senti lui-même que le silence d'un Auteur ne détruisait pas le témoignage des autres ; sur-tout le silence d'un Anglais sur un fait honorable à la France ; d'un Anglais fade panégyriste de son Roi, & Historien souvent très-inexact sur les événemens les plus connus. Voilà pour quelle raison M. Hume s'est cru obligé d'adopter dans le corps de son ouvrage le récit de tous les autres Auteurs, & en particulier celui de Froissart, Écrivain plus Anglais que Français.

Aveu de M. Hume.

M. Hume a fait plus. Il a encore inséré à ce

ſujet un article très-précis dans un autre endroit de ſon Hiſtoire. Je vais copier fidèlement la traduction de Madame de Ménière. « Rien ne prou-
» ve mieux les diſtinctions honorables accor-
» dées alors à la Nobleſſe, que la différence qu'É-
» douard mit entre la manière dont il traita les
» Chevaliers Ribaumont & Charny, & celle
» dont il avait traité les ſix Bourgeois de Ca-
» lais. Car ceux-ci avaient montré un courage
» plus extraordinaire, dans une occaſion plus
» juſte & plus digne qu'on les honorât ».

Cet aveu de l'Auteur Anglais eſt d'autant plus précieux, qu'il répond à un Français très-illuſtre, qui a prétendu qu'Edouard n'avait pas eu intention d'être cruel envers les ſix dévoués de Calais ; & qui a cru le démontrer en rappelant cette occaſion poſtérieure, dans laquelle Edouard traita noblement les Chevaliers Ribaumont & Charny. Le raiſonnement de M. Hume explique la différence du traitement par la différence des perſonnes. Celle des circonſtances eſt encore plus remarquable. Dans le premier événement, l'obſtination des Bourgeois de Calais avait mis Edouard en fureur : dans le ſecond, ce Prince s'était fait une partie de plaiſir de ſurprendre les deux Chevaliers par une eſpèce de camiſade. Or je demande ſi l'on prouve qu'un homme n'a pas été en colère un tel jour, parce qu'il a ri ſix mois après. J'ai détaillé ce fait dans mes Notes hiſtoriques ; & je ſuis fortifié dans mon ſentiment par l'autorité de M. Hume. C'eſt ce grand-homme que j'oppoſe au grand-homme dont je combats ici l'opinion.

J'ai fait voir dès long-tems combien je respecte mon Maître; mais il m'a appris lui-même à respecter encore plus la vérité. Mademoiselle de l'Espinassi, dans son abrégé de l'Histoire de France, a soutenu mon avis par les mêmes raisons que j'avais exposées dans mes Notes, & que M. de Villaret avait adoptées. Elle a combatu M. de * *, avec le même respect & le même courage que moi.

Preuve tirée des pièces trouvées à Londres.

Enfin la nouvelle découverte de M. de Bréquigny, qui constate qu'Eustache de Saint-Pierre est resté dans Calais sous la domination Anglaise, confirme encore le récit de nos Historiens, relativement à la vérité du dévouement. Car il est évident que, si cette grande action n'eût pas été constante, on ne l'aurait pas inventée en France pour en faire honneur à un homme expatrié : on l'aurait plutôt attribuée à quelqu'un de ces Bourgeois de Calais, qui étaient restés assez fidèles à Philippe de Valois pour préférer la misère auprès de lui à la fortune auprès de son rival. Il n'y a que la vérité, & une vérité publiquement reconnue, qui ait pu forcer à louer Eustache devenu sujet du Roi d'Angleterre. Cette réflexion est tranchante, & il en résulte que le Mémoire de M. de Bréquigny prouve exactement le contraire de ce qu'on voulait lui faire prouver.

OBSERVATIONS HISTORIQUES

Sur quelques évènemens du ſiége de Calais.

I.

JE trouve une contradiction formelle, entre le récit de la plûpart des Hiſtoriens & une lettre d'Edouard recueillie par M. de Bréquigny. Les Hiſtoriens, & Froiſſart tout le premier, diſent que Philippe de Valois, trouvant Edouard ſi bien retranché devant Calais qu'il était impoſſible de forcer ſon camp, envoya *défier* ce Monarque *à la bataille ;* mais qu'Édouard répondit ; « Je ſuis ici pour prendre » Calais ; quand je l'aurai pris, je verrai ſi j'ai » beſoin d'une bataille pour faire d'autres con» quêtes ». On lit au contraire dans une lettre d'Edouard, qu'il accepta la bataille, & qu'il offrit de ſortir de ſes lignes ; mais que Philippe décampa. Cette contradiction s'explique par une autre, dans laquelle Edouard tombe avec lui-même. Car dans toutes les lettres où il ordonne à ſes Barons de le venir joindre, parce que le Roi de France s'apprête à l'attaquer, il leur recommande de ne point amener de chevaux ; *par la raiſon qu'il n'eſt queſtion que de combattre à pied.* Edouard n'avait donc pas envie de quitter ſes retranchemens ; il n'était pas capable d'une telle imprudence. Qu'aurait-il fait en raſe campagne ſans cavalerie, contre la Gen-

darmerie Française ? D'ailleurs les lignes étant une fois sans défense, Philippe pouvait, ou sans se battre, ou même en se faisant battre, jeter du secours dans Calais. Edouard a pensé, sans doute après son succès, qu'il fallait en augmenter la gloire par une de ces fictions brillantes que les Rois se permettent si souvent. Ils croient nécessaire d'en imposer par un excès de confiance. De-là tant de feux de joie tirés par les vaincus, & tant de listes *de morts qui se portent fort bien.*

La vérité se trouvera dans la combinaison des lettres d'Edouard avec le récit des Historiens. Les lettres disent que le 23 Juillet la tête de l'armée Française parut à la vue du camp Anglais ; & que, lorsqu'elle fut entièrement rassemblée, il y eut le 27 une vive attaque des retranchemens. Les Historiens ajoûtent que, dans cette attaque, les Français emportèrent une tour près du pont de Nieulai ; mais qu'ils ne purent pénétrer plus avant : que le lendemain Philippe envoya défier Edouard par quatre des principaux Chevaliers Français : qu'Edouard refusa très-positivement la bataille : que deux Cardinaux, Légats du Pape, s'entremirent pour concilier les deux Rois : qu'Edouard demanda une trève de trois jours, sous prétexte de traiter de l'accomodemment ; & que, pendant ces trois jours, il augmenta les fortifications de son camp, sur-tout celles qui étaient vers le pont de Nieulai, & dans lesquelles l'attaque du 27 lui avait fait reconnaître des endroits faibles. Le 31 la trève expira : la force

des retranchemens obligea le Roi de France, après avoir encore tenté des efforts inutiles, à décamper le 2 Août, & la ville se rendit le 3. Voilà une suite de circonstances trop bien liées & trop vraisemblables pour n'être pas vraies, quand Froissart les avoue toutes, quand il parle expressément des *nouvelles fortifications ajoûtées au camp depuis le défi* de Philippe de Valois. Froissart ne connaissait pas vraisemblablement cette lettre particulière d'Edouard, à laquelle il n'aurait peut-être pas donné un démenti public. Quoiqu'après tout les Princes ne tiennent guère à ces ruses, à ces bravades du moment; & lorsqu'une fois ils ont réussi dans leur projet, ils cessent d'exiger une crédulité dont ils n'ont plus besoin. Enfin tout ce que je viens de dire sur cet article est confirmé par un vieux Manuscrit appartenant à M. le Comte de Tourempré, Calaisien, qui se fait gloire de l'être & qui honore sa Patrie.

II.

Je dois une réponse à l'honnête Citoyen de Beauvais, qui s'est plaint de ce que j'avais semblé annoncer, dans un vers, que Beauvais avait été pris & saccagé, quelque tems avant le siége de Calais. Je crois qu'il s'apperçoit bien que je connais assez l'histoire de France pour savoir que Beauvais n'a jamais été pris. Lui-même il me paraît trop bien instruit pour ignorer qu'en 1346 l'Armée Anglaise s'empara des fauxbourgs de Beauvais, y mit tout à feu & à sang, brûla en particulier la superbe Abbaye de Saint-Lu-

cien ; & qu'Edouard en fut si irrité qu'il fit pendre le premier soldat qui avait commencé l'incendie. Mais j'avouerai que je n'ai pas osé mettre le mot *fauxbourg* dans une Tragédie. M. de Voltaire a pu l'employer dans la Henriade.

Ces fauxbourgs aujourd'hui si pompeux & si grands ;
Que la main de la Paix tient ouverts en tous tems,
D'une immense Cité superbes avenues.

Il parlait en Poëte épique ; & moi je faisais parler un personnage, qui même ne nommait Beauvais que comme un objet accidentel : ainsi ce n'était pas le moment de s'arrêter à décrire, & d'envelopper le mot *fauxbourg* dans des épithètes heureuses qui le fissent passer. D'ailleurs ce n'est que dans la ville même que l'on insiste sur cette distinction de la cité & du fauxbourg ; l'éloignement les confond. Et enfin notre public renferme trop de gens instruits, pour que je pusse l'induire en erreur par ce léger défaut de précision.

III.

Feu M. de Villaret a voulu absolument être offensé de ce que j'ai dit, dans mes Notes historiques, que c'étaient les Bourgeois de Calais qui avaient demandé, lors de la capitulation, à sortir de leur ville & à se retirer vers leur Roi légitime ; & de ce que j'ai accusé les Historiens *de n'avoir pas assez réfléchi*, quand ils avaient assuré qu'Edouard avait chassé les Calaisiens malgré eux. M. de Villaret était malade ; il avait de

l'humeur : il faut l'excuser de s'être fâché & de n'avoir pas répondu ; il aurait mieux valu qu'il répondît & qu'il ne se fâchât point. En effet voici les premières propositions faites par Jean de Vienne, au nom des Bourgeois *qui*, dit-il, *m'ont cy-envoyé :* je tire ces propositions de Froissart même, que M. de Villaret copie partout : *Que le Roi d'Angleterre* ***NOUS LAISSE ALLER*** *tout ainsi que nous sommes ;* c'est à dire avec nos habits & sans rien emporter. *Et qu'il prenne la ville & le châtel & tout l'avoir* (toutes les richesses) *qu'il y a dedans ; il en trouvera assez :* rien n'est plus clair. Si Edouard a renvoyé les habitans, c'est donc après qu'ils ont eu demandé à être renvoyés : *qu'il nous laisse aller tout ainsi que nous sommes.* J'ai donné une autre preuve de ce fait, par la capitulation du troisième siége de Calais en 1596. Les nouveaux Bourgeois refusèrent encore, à l'imitation de leurs prédécesseurs, & refusèrent à leur Gouverneur même, de rester dans la ville quand il fallut la rendre à l'Archiduc. Ils se retirèrent tous dans la citadelle ; indiscrétion qui hâta la perte de ce fort, où il n'y avait pas assez de vivres & d'eau pour tous les habitans d'une ville entière. Il me semble que ces raisons méritaient une réponse. Si M. de Villaret avait eu d'autres raisons à opposer, que ne les a-t-il fait valoir ? Mais que dirait-il aujourd'hui, s'il voyait ma démonstration devenue complette par le grand nombre de concessions qu'Edouard fit à d'anciens Bourgeois de Calais ? Elles attestent qu'il conserva dans la ville ceux qui voulurent y rester.

Au ſurplus je ne demande pas qu'on me ſache beaucoup de gré d'avoir été le ſeul qui ait découvert cette vérité dans le récit de Froiſſart. N'écrivant que ſur un fait iſolé, j'ai dû le diſcuter avec plus de ſoin que ceux qui écrivent l'Hiſtoire Générale d'une Nation. Mais quand je dis à l'Auteur d'une Hiſtoire de France, *vous n'avez pas réfléchi* ſur telle circonſtance particulière, je crois que je ne l'offenſe pas, & qu'il n'y a point de manière plus douce de relever une erreur. J'étais jaloux de me juſtifier ſur cet article, parce que je ſerais au déſeſpoir d'avoir donné un juſte ſujet de plainte à un homme auſſi eſtimable que l'était M. de Villaret.

I V.

Je me diſpenſerai d'avoir le même reſpect pour ce que l'on appèle un paperaſſeur Anglais, & pour je ne ſais quel folliculaire Français, ſon digne copiſte. Ils ont avancé intrépidement, « que Godefroi de Harcourt n'était pas un rebèle; que les Seigneurs Normands avaient le droit de choiſir à leur gré pour Souverain, ou le Roi de France, ou le Roi d'Angleterre ». Ces Docteurs ne ſavent pas apparemment qu'en 1347, il y avait plus de 200 ans que la Normandie était réunie à la Couronne de France : que, depuis Philippe - Auguſte, cette réunion avait été confirmée par les traités ſans nombre faits entre la France & l'Angleterre : qu'ainſi tous les Seigneurs Normands, qui n'avaient point paſſé en Angleterre lors de la réunion,

étaient ſujets du Roi de France ; qu'enfin il n'y a jamais eu de doute ſur cet article, & que les Normands n'ont jamais prétendu exercer ce droit extravagant de ſe choiſir un Souverain à leur volonté : Godefroi de Harcourt ſe jugea ſi bien lui-même coupable de trahiſon, qu'il vint ſe jeter aux pieds de Philippe de Valois en portant, au lieu de corde, ſon écharpe nouée autour du cou ; & le Roi, pour ſigne de grace, la dénoua & la lui remit dans ſa place ordinaire. Voilà ce qu'il faudrait ſavoir, quand on veut raiſonner ſur l'Hiſtoire de ce tems. Un Écrivain Anglais qui ignore ou diſſimule ces faits, mérite qu'on en rie. Mais quand un Français copie les ſottiſes d'un Étranger, pour dénigrer ſon compatriote ; que mérite-t-il ?

V.

Le même Folliculaire Français m'a reproché d'avoir repréſenté Edouard comme un Prince trop abſolu pour un Roi d'Angleterre. Si cet homme avait lû Meſſieurs Hume & Smolett ſur les années 1341 & 1375, il y aurait vu les entrepriſes d'Edouard ſur la liberté Anglaiſe, & ſes démêlés avec les Parlemens. Les Lettres de ce Prince, trouvées à la Tour de Londres par M. de Bréquigny, prouvent qu'il agiſſait quelquefois en deſpote. On ſait en effet que dans ſon ſiècle, l'Infanterie n'étant pas un corps permanent, ne ſervait que pendant un certain nombre de jours fixés ; après leſquels elle était libre de ſe retirer. Cela faiſait ſouvent manquer les plus

grandes opérations; mais telle était la Loi, & un Roi de France même n'aurait pas été assez absolu pour l'enfreindre. Cependant Edouard, par différentes Lettres des mois d'Octobre, de Novembre & de Décembre 1346, *ordonne de saisir les personnes & les biens de ceux qui ont quitté l'armée;* & il n'allègue d'autre raison de cette violence, que le besoin qu'il a de soldats. Ce sont bien là, je crois, des actes de despotisme. En général l'Histoire d'Angleterre nous montre que tous les grands Rois de cette Isle ont été maîtres, soit par le respect que le génie imprime, soit par les ressources qu'il trouve pour se faire obéir.

Au reste les Écrivains Anglais un peu avoués de leur Nation, & non ces chenilles que l'on foule aux pieds sur le bord de la Tamise, comme sur celui de la Seine, ont donné à mon ouvrage plus d'éloges qu'il n'en mérite. Indépendamment des deux traductions qu'on en a faites à Londres, on s'est attaché à me témoigner quelque satisfaction du soin que j'ai pris d'écarter de mon sujet tout ce que d'autres Poëtes y auraient saisi avec empressement; je veux dire les occasions qui s'offraient à chaque pas d'humilier le Peuple Anglais dans son Roi. J'ai distingué, comme je le devais par respect pour la vérité, la cruelle inflexibilité d'Edouard, & la pitié magnanime de ses Courtisans. Lui seul fut barbare pendant quelques heures, toute son Armée fut constamment généreuse. Mauny s'emporta contre lui jusqu'aux reproches; & ce per-

ſonnage de Mauny qui, dans ma Tragédie, repréſente la Nation Anglaiſe, a plû à Londres comme en France; malgré le peu de développement qu'il fallait lui donner pour pouvoir déployer les paſſions des principaux perſonnages, tels que Harcourt, Euſtache, ſon fils, &c. On m'a tenu compte encore d'avoir peint la cruauté d'Edouard avec les couleurs qui lui étaient propres; & comme un effet momentané de ſa politique, non comme un vice habituel de ſon caractère: ſon attendriſſement, au tableau de la mort de ſon père, a même reçu des éloges particuliers. J'ai dû être ſenſible à ces marques d'indulgence, de la part d'une Nation qui ne nous les prodigue pas: & je me fais un plaiſir d'avoir trouvé l'occaſion d'en témoigner ma reconnaiſſance aux Anglais, autant qu'il eſt en mon pouvoir, dans la Tragédie que je vais donner inceſſamment, & qu'on a déja annoncée au Public ſous le titre de du Gueſclin. La Nation Anglaiſe y jouera un rôle plus avantageux que dans le Siége de Calais; & du Gueſclin même ne l'humiliera pas. Perſonne n'eſt moins Anglais que moi; mais perſonne ne ſait mieux reſpecter les Nations, rendre juſtice à leurs vertus, & excuſer leurs défauts. Chaque homme & chaque peuple en ont de particuliers: les Nations ſe doivent des égards mutuels, qui ſont une des premières Loix de l'Humanité. Il eſt triſte que ces égards, pouſſés trop loin, faſſent d'un Peuple le ſervile imitateur de l'autre. Je gémis de cette Anglomanie aviliſſante que l'on

affecte aujourd'hui en France; mais en même tems je voudrais entendre tous les Français dire avec Eustache de Saint-Pierre:

Plus rivaux qu'ennemis d'un Peuple magnanime,
Notre plus beau laurier, Anglais, c'est votre estime.

Croit-on qu'en imitant, bien ou mal, leurs habits, leurs voitures, leurs jeux de cartes, leurs promenades, leur théâtre, & même leur prétendue indépendance, nous mériterons l'estime des Anglais? Non. Aimons & servons notre Patrie, comme ils aiment & servent la leur; alors ils nous respecteront. Si quelquefois ils ont témoigné du mépris pour notre Nation, c'est dans ces tems de relâchement où nous leur avons paru moins dignes d'être leurs rivaux.

Qu'on me pardonne de finir par ces réflexions un peu étrangères à mon objet actuel: elles ne le sont pas au systême que je me suis fait d'occuper ma Nation d'elle-même; & sur-tout de lui rappeler ce qu'elle fut, quand on s'efforce de le lui faire oublier.

FIN.

APPROBATION.

J'AI lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, un manuscrit intitulé : *Mémoires Historiques sur la Maison de Coucy, sur la Dame de Faïel, & sur Eustache de Saint-Pierre*; je n'y ai rien trouvé qui pût en empêcher l'impression. A Paris, ce 13 Mars 1770. CREBILLON.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra : SALUT. Notre amé le sieur DE BELLOY, Nous a fait exposer qu'il désireroit faire imprimer & donner au Public, *Gaston & Baïard, Gabrielle de Vergy, Tragédies, avec des Mémoires Historiques, & quelques autres Ouvrages de Littérature*, s'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilege pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de *six* années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. FAISONS défenses à tous Imprimeurs, Libraires, & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance : comme aussi d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucun extrait, sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts ; à la charge que ces Présentes seront enregistrées

tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en beau papier & beaux caracteres, conformément aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du dix Avril mil ſept cent vingt-cinq, à peine de déchéance du préſent Privilege: qu'avant que de l'expoſer en vente, le manuſcrit qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage, ſera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier Garde des Sceaux de France, le ſieur DE MEAUPEOU; qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit ſieur DE MAUPEOU: le tout à peine de nullité des Préſentes: du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit ſieur Expoſant & ſes ayans cauſe, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Préſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, ſoit tenue pour duement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers Secrétaires, foi ſoit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de haro, charte normande & lettres à ce contraires; CAR tel eſt notre plaiſir. DONNÉ à Paris, le Mercredi treizieme jour de Décembre, l'an de grace mil ſept cent ſoixante neuf, & de notre Regne le cinquante-cinquieme. Par le Roi en ſon Conſeil. LEBEGUE.

Regiſtré ſur le Regiſtre XVIII de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, n°. 905, fol. 67. conformément au Reglement de 1723. A Paris, ce 14 Décembre 1769. BRIASSON, *Syndic.*

De l'Imprimerie de LE BRETON, premier Imprimeur ordinaire du ROI. 1770.

ERRATA.

PAGE 9, *ligne* 29, dépouillés, *liſez*, dépouillées.
Page 28, *ligne* 8, auxquels ils s'étaient vus préférés. *liſez*, auxquels ces deux Seigneurs s'étaient vus préférés.
Page 92, *ligne* 11, Sainte-Corneille, *liſez* Saint-Corneille.

TABLE

Des Ouvrages de M. DE BELLOY, *publiés juſqu'à ce jour.*

Titus, *Tragédie*, 1769.
Zelmire, *Tragédie*, *nouvelle édition*, *avec des changemens conſidérables*, 1770.
Le Siége de Calais, *Tragédie*, 1765.
Gaſton & Baïard, *Tragédie*, 1769.
Gabrielle de Vergy, *Tragédie*, 1770.
Mémoires Hiſtoriques ſur la Maiſon de Coucy, ſur la Dame de Faïel, & ſur Euſtache de Saint-Pierre, 1770.

162
71 450 AA A 30